



Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire au capital de 4 385 988,27 €

Siège social : 45 Rue Delizy,  
Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex

RCS de Bobigny : 327 948 626

**DOCUMENT D'INFORMATION EN VUE  
DE L'ADMISSION SUR EURONEXT GROWTH  
DE L'ENSEMBLE DES 2 866 659 ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL DE  
LA SOCIETE INNELEC MULTIMEDIA**

Conformément à :

- La loi n°2009-1255 du 19 octobre 2009 « tendant à favoriser l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises et à améliorer le fonctionnement des marchés financiers » et prévoyant « la possibilité pour une société cotée sur un marché réglementé de demander l'admission aux négociations de ses instruments financiers sur un système multilatéral de négociation organisé (SMNO) » ;
- L'arrêté du 4 novembre 2009 portant homologation des modifications du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, tel que publié au Journal Officiel du 13 novembre 2009 ; et
- Les articles 3.1, 3.2 et l'annexe III des règles Euronext Growth Paris telles que publiées le 14 août 2020.

Euronext Paris SA a approuvé l'admission sur Euronext Growth des 2 866 659 actions ordinaires composant le capital social de la société Innelec Multimédia.

L'admission des actions de la société aura lieu le 5 février 2021, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth.

Le présent document d'information sera disponible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur celui de la société Innelec Multimédia ([www.innelec.com](http://www.innelec.com)).

**Avertissement**

Euronext Growth Paris est un marché géré par Euronext Paris S.A. Les sociétés admises sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth Paris peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent document d'information (le « Document d'Information ») ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

## **SOMMAIRE**

<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>5</b>
1.1. Dénomination de la personne responsable	5
1.2. Attestation de la personne responsable	5
<b>2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>6</b>
2.1. Commissaires aux comptes titulaires	6
2.2. Commissaires aux comptes suppléants	6
<b>3. APERÇU DES ACTIVITES</b>	<b>7</b>
3.1. Présentation générale de l'activité de la Société	7
3.2. Les principaux marchés	21
3.3. Événements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société	28
3.4. Investissements	28
3.5. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	29
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>30</b>
4.1. Risques liés à l'activité	31
4.2. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés	37
4.3. Risques de marché	37
4.4. Impacts liés à la pandémie de COVID-19	38
4.5. Faits exceptionnels et litiges	39
4.6. Propriété intellectuelle	39
4.7. Assurances et couverture des risques	41
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>43</b>
5.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	43
5.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	43
5.3. Date de constitution et durée de vie de la société	43
5.4. Siège Social, forme juridique, législation applicable et site internet	43
<b>6. ORGANIGRAMME</b>	<b>44</b>
6.1. Structure juridique du Groupe	44
6.2. Filiales de l'émetteur	44
<b>7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT</b>	<b>48</b>
7.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020	48
7.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe	50
7.3. Informations complémentaires	50
<b>8. TRESORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>52</b>
8.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur	52
8.2. Sources et montants de flux de trésorerie	53
8.3. Conditions d'emprunts et structure de financement	54
8.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux	55
8.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements	55
<b>9. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>	<b>56</b>
<b>10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>	<b>58</b>
10.1. Tendances ayant affectés les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice	58
10.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur	59

<b>11.ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</b>	<b>60</b>
11.1. Informations générales	60
11.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	63
<b>12.FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>64</b>
12.1. Direction de la Société	64
12.2. Comités d'audit et de rémunération	64
12.3. Gouvernement d'entreprise	65
12.4. Contrôle interne	66
<b>13.JUSTIFICATIF DU FLOTTANT AU 1<sup>er</sup> Février 2021</b>	<b>74</b>
13.1. Répartition du capital et des droits de vote	74
13.2. Droits de vote des principaux actionnaires	75
13.3. Contrôle de la Société	75
13.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert	75
<b>14.OPERATIONS AVEC DES APPARENTES</b>	<b>76</b>
14.1. Opérations avec des apparentées conclues par la Société	76
14.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2020	76
<b>15.INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>80</b>
15.1. Informations financières historiques	80
15.2. Date des dernières informations financières	118
15.3. Politique de distribution des dividendes	118
15.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage	119
15.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	119
<b>16.INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	<b>120</b>
16.1. Capital Social	120
16.2. Acte constitutif et statuts	124
<b>17.COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES DU GROUPE</b>	<b>127</b>
<b>18.DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>159</b>
<b>19.EVOLUTION DU COURS DE BOURSE AU COURS DE 12 DERNIERS MOIS</b>	<b>160</b>
<b>20.ETAT DES COMMUNICATIONS AU COURS DE 12 DERNIERS MOIS</b>	<b>161</b>
<b>21.SITUATION DE TRESORERIE</b>	<b>162</b>
<b>22.DESCRPTION DE L'OPERATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS</b>	<b>163</b>
22.1. Motivations de la demande de transfert	163
22.2. Caractéristiques des actions de la Société	163
22.3. Calendrier indicatif du transfert de marché de cotation	163

## NOTE LIMINAIRE

Dans le présent Document, les expressions « INNELEC MULTIMEDIA », « I.M.M », l' « Emetteur », le « Groupe » ou la « Société » désignent le groupe composé de la société INNELEC MULTIMEDIA et ses filiales.

### **Avertissement**

Le présent Document d'Information contient des informations relatives à l'activité du Groupe ainsi qu'au marché sur lequel celui-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de son marché de référence et de son positionnement concurrentiel sur ce marché. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et le Groupe ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

### **Informations prospectives**

Le présent Document d'Information comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent document pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable.

### **Facteurs de risques**

Les investisseurs sont également invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits à la section 3 « Facteurs de risques » du présent document avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs du Groupe.

# 1. PERSONNES RESPONSABLES

## 1.1. Dénomination de la personne responsable

### 1.1.1. Responsable du Document d'Information

Monsieur Nicolas BERTHOU

Président du Directoire

45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq

93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

### 1.1.2. Responsable de l'information financière

Monsieur Nicolas BERTHOU

Président du Directoire

45 Rue Delizy, Centre d'activités de l'Ourcq

93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55

Télécopie : +33 1 48 91 29 12

## 1.2. Attestation de la personne responsable

Le présent Document d'Information (ci-après le « Document d'Information ») a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente.

Fait à Pantin, le 02 02 2020

Monsieur Nicolas Berthou  
Président du Directoire



## 2. CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1. Commissaires aux comptes titulaires

#### **Deloitte & Associés**

Représenté par Monsieur Benjamin Haddad

Tour Majunga, 6, Place de la Pyramide

92908 Paris La Défense Cedex

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2002, renouvellement lors de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2008, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2014 et lors de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

#### **MAZARS**

Représenté par Monsieur Guillaume Devaux depuis le 22 septembre 2016

Tour Exaltis, 61, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

### 2.2. Commissaires aux comptes suppléants

#### **CBA**

Tour Exaltis, 31, rue Henri Regnault

92400 Courbevoie

Premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 22 septembre 2016.

Durée du mandat en cours : 6 exercices.

Expiration du présent mandat : Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022.

### 3. APERCU DES ACTIVITES

#### 3.1. Présentation générale de l'activité de la Société

Historiquement distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles, des logiciels professionnels et accessoires, INNELEC MULTIMEDIA a considéré, avec un marché du jeu vidéo en pleine mutation, qu'il était nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier le Licensing.

**Le Groupe se définit aujourd'hui comme un animateur de licences, proposant à la fois son offre historique mais également une gamme complémentaire et cohérente d'accessoires gaming et de produits sous licences.**

Au 31 mars 2020, le Groupe a distribué ses produits auprès de 1 453 comptes clients actifs contre 1 537 en 2019 et 1 722 en 2018.

Le Groupe se veut ainsi le distributeur de tout produit de tout éditeur vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, particulièrement. Néanmoins, les activités d'INNELEC MULTIMEDIA sont aussi présentes à l'étranger, en Europe au travers d'une équipe commerciale dédiée et en Afrique avec la société Multimédia Distribution Afrique créée en février 2012 dans le but de développer les ventes sur cette zone géographique. Les ventes au 31 mars 2020 hors France représentent 15,09% des ventes de marchandises d'INNELEC MULTIMEDIA.

#### Evolution du chiffre d'affaires consolidé INNELEC MULTIMEDIA par zone géographique

Zone géographique	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019		Exercice 2019/2020
	M€	%	M€	%	M€
France	87,04	86,69%	92,81	85,82%	86,77
Europe	7,43	7,40%	9,77	9,03%	10,60
Afrique	3,13	3,12%	3,12	2,89%	2,19
Autres zones	0,60	0,59%	0,39	0,36%	0,25
Divers (*)	2,22	2,21%	2,06	1,90%	2,38
<b>TOTAL</b>	<b>100,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>108,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>102,19</b>

(\*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813K€ de frais de ports refacturés aux clients. Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients

Le tableau ci-dessus permet d'observer que, malgré l'impact sur le chiffre d'affaires total au 31 mars 2020 de différents éléments ayant perturbé l'activité du Groupe (cf. paragraphe supra), la tendance des derniers exercices se confirme avec des ventes en Europe qui continuent leur progression. La répartition par zone géographique conserve la même physionomie avec un recul assez conséquent des ventes en Afrique (près de 30% de baisse par rapport à 2018-2019).

INNELEC MULTIMEDIA privilégie des accords exclusifs avec ses nouveaux fournisseurs, en particulier sur les lignes de produits Licensing bien que les accords conclus de longue date soient principalement non exclusifs. Concernant les accords clients, INNELEC MULTIMEDIA ne privilégie pas de distribution exclusive.

#### Evolution du nombre de références commercialisées par INNELEC MULTIMEDIA

	30 septembre 2020	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Nombre de références commercialisées	5 787	7 997	7 930	10 800

La baisse du nombre de références commercialisées par INNELEC MULTIMEDIA entre le 31 mars 2018 et le 31 mars 2019 correspond à l'arrêt de l'activité de vente de CD/DVD de la Société en fin d'exercice 2016/2017 et à la cession du fonds de commerce cigarettes électroniques. Depuis 31 mars 2019 le Groupe s'est recentré sur les références les plus dynamiques commercialement ce qui a induit entre le 31 mars 2020 et le 30 septembre 2020, une baisse de 28% du nombre de références commercialisées.

INNELEC MULTIMEDIA commercialise au 30 septembre 2020 un catalogue de 5 787 références publiées par la quasi-totalité des éditeurs intervenant sur ce marché. Alors que pour une partie de leurs ventes, ces derniers commercialisent en direct leurs produits et services auprès de leurs clients, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire. La part estimée de chiffre d'affaires des éditeurs ainsi confiée à des prestataires spécialisés en distribution est d'environ 15 % du chiffre d'affaires global des éditeurs, selon une évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. Ce pourcentage devrait s'accroître au cours des années à venir : le coût de distribution en direct des éditeurs va augmenter de manière inversement proportionnelle aux volumes, alors qu'INNELEC MULTIMEDIA par sa capacité à disposer d'une offre complète et globale leur permet de toucher à moindre coût un large panel de clients. Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients). Ainsi, malgré le recul du marché physique des jeux vidéo lié à la dématérialisation de leurs supports, celui-ci continuera de constituer une source de revenus importante pour la Société. Le marché physique des jeux vidéo représente encore près de 21% du marché français des jeux vidéo en 2019 d'après une estimation de SELL, de février 2020, soit 1 008 M€.

Par ailleurs, certains intervenants plus modestes du marché de l'édition peuvent faire appel à des distributeurs spécialisés pour la commercialisation de l'intégralité de leur chiffre d'affaires, ceux-ci ne disposant pas de service de distribution propre.

Les prestations d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent ainsi à un véritable prolongement de la démarche commerciale des intervenants éditeurs du secteur, voire à une totale substitution de leur force commerciale pour certains.

INNELEC MULTIMEDIA, à l'écoute des opportunités de marché, des attentes des utilisateurs finaux et fort de son expertise de distribution spécialisée, étoffe régulièrement son catalogue avec de nouveaux produits. Ainsi, l'activité Licensing, venue compléter l'offre du Groupe sur l'exercice 2016-2017, s'est développée, représentant 8,23 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice au 31 mars 2020 contre 4,66% du chiffre d'affaires au 31 mars 2019 et 3,22% lors de sa première année de commercialisation.

INNELEC MULTIMEDIA est un intervenant majeur du marché de la distribution spécialisée des produits multimédia et de loisirs en France. Le tableau suivant présente l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe :

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Chiffre d'affaires	102 293	108 153**	100 402
Résultat opérationnel courant	227	1 722	1 000
Marge opérationnelle	0,2%	1,6%	1,0%
Résultat financier	(362)	40	(226)
Résultat net, part du Groupe	(707)	1 557	2 157*

\* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive)

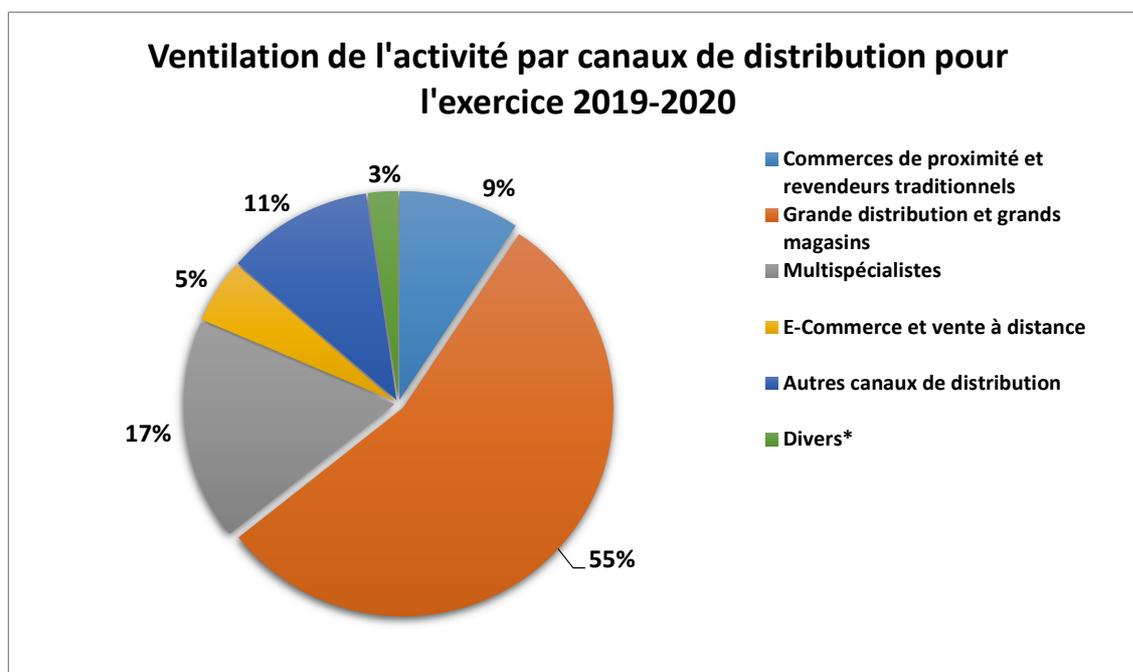
\*\* Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques

Malgré l'arrêt de l'activité de vente des CD/DVD en juillet 2017 puis de la cigarette électronique en septembre 2017, le Groupe affiche aujourd'hui l'une des plus larges gammes de produits distribués en France (Grandes distribution et grands magasins, commerces de proximité, revendeurs spécialisés, multi spécialistes etc.) La clientèle du Groupe affiche une très grande récurrence, ces intervenants étant idéalement servis par un Groupe tel qu'INNELEC MULTIMEDIA sachant gérer et délivrer un très grand nombre de références issues d'un panel d'éditeurs très divers. Seuls quelques clients isolés ont mis fin à leurs relations avec INNELEC MULTIMEDIA.

Au titre de l'exercice 2018-2019, le Groupe affiche un chiffre d'affaires consolidé de 108,2 M€, en croissance de 7,8% par rapport à l'exercice précédent. Cette performance résulte du recentrage sur les activités stratégiques qui se sont révélées être d'importants moteurs de croissance sur l'exercice : activité accessoires gaming avec Konix (+39%), activité Konix® (+59%) et activité produits dérivés (+59%). L'évolution du mix produit impacte

positivement le niveau de marge brute. Le Résultat Opérationnel Courant ressort en progression de 72% à 1,72 M€ et le Résultat Net Part du Groupe atteint 1,55 M€.

Il est utile de rappeler que les résultats du premier semestre sont traditionnellement négatifs en raison de la saisonnalité de l'activité du Groupe, cette période devant supporter la moitié des charges fixes de l'exercice tout en générant un peu plus d'un tiers du chiffre d'affaires. Par ailleurs, le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement des états financiers antérieurs. Les principaux impacts de la norme sont situés au bilan avec la comptabilisation d'une créance financière à l'actif et d'une dette correspondante représentant les loyers futurs au passif. Durant l'exercice 2019-2020, de nombreux éléments ont perturbé dès le mois de novembre 2019 les ventes notamment les mouvements sociaux démarrés en décembre 2019, le lancement retardé de jeux à succès, une baisse générale des achats de consoles de la génération actuelle dans l'attente de la sortie des prochaines consoles pour la fin de l'année 2020 et l'impact sur 15 jours de la fermeture des magasins liée à la crise sanitaire du COVID-19. Malgré le « trou d'air » conjoncturel durant le second semestre, INNELEC résiste bien avec un chiffre d'affaires en recul limité de -5,4% à 102,3 M€ sur l'exercice 2019-2020, dans un marché des Consoles, Jeux vidéo et Accessoires en baisse de -14,2% (source GSD). La baisse d'activité constatée sur l'exercice 2019-2020 impacte mécaniquement le Résultat Opérationnel Courant avant dotations aux amortissements et provisions qui s'établit à 1,54 M€, contre 2,54 M€ sur l'exercice 2018-2019. Après les dotations aux amortissements et aux provisions pour un montant de 1,3 M€, le Résultat Opérationnel Courant s'élève à 0,23 M€. Le Résultat Opérationnel Non courant s'élève à (0,63) M€, il prend en compte des éléments non récurrents non liés à la crise du COVID-19.



\* Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients

### 3.1.1. Les activités d'INNELEC MULTIMEDIA et sa chaîne de valeur

INNELEC MULTIMEDIA est principalement aujourd'hui un distributeur de logiciels et d'accessoires pour le grand public et pour les professionnels. Ainsi, le Groupe achète auprès des éditeurs les produits qui sont ensuite revendus auprès de revendeurs en relation directe avec les clients finaux que sont les particuliers et les professionnels (de type TPE ou PME).

L'objectif de la Société est donc de maximiser le service et l'apport de valeur ajoutée dans la prestation proposée aux éditeurs, afin d'ouvrir plus largement le différentiel de prix entre le coût d'achat des marchandises achetées par INNELEC MULTIMEDIA et le prix de vente de ces mêmes produits aux revendeurs.

En tant que distributeur, le Groupe doit s'assurer de collecter les produits propres à son réseau de distribution et est amené à devoir optimiser la gestion de stocks importants. Il lui faut également garantir la commercialisation des produits auprès d'un panel adapté de revendeurs. Par conséquent, l'organisation

d'INNELEC MULTIMEDIA repose principalement sur ses approvisionnements, sa force de vente, sa logistique et son outil informatique.

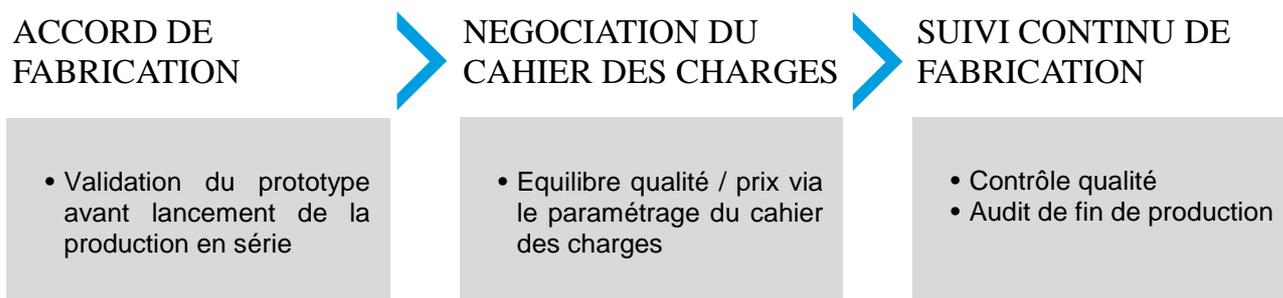
### 3.1.1.1. Approvisionnement/relations fournisseurs

Le Groupe s'est toujours développé autour d'une organisation « fables » (en externalisant la production des produits qu'elle distribue) et s'approvisionne auprès de fournisseurs renommés que ce soit pour le multimédia avec notamment Activision, Bitdefender, Konami, Konix (marque détenue par Innelec), Microsoft, Nintendo, Pathé!, Sony, Ubisoft, Universal ou encore Electronic Arts et Warner ou pour les produits sous licence (Licensing).

3 unités opérationnelles, couvrant chacune un ou plusieurs univers connexes, regroupent l'ensemble des relations entre les fournisseurs et INNELEC MULTIMEDIA, que ce soit pour les achats, la gestion des stocks, la construction des opérations commerciales et marketing, et l'interface de l'équipe de vente. Ces unités opérationnelles ne constituent pas une sectorisation de l'activité car ces 3 unités opérationnelles ne se distinguent que par la nature des produits gérés.

- Unité opérationnelle 1 - Gaming :
  - \* Jeux vidéo, jeux PC, logiciels culturels éducatifs
  - \* Consoles
  - \* Accessoires officiels et accessoires consoles de constructeurs tiers
  - \* Logiciels professionnels
  - \* Produits sous licences.
- Unité opérationnelle 2 - Mobilité et objets connectés :
  - \* Mobilité : accessoires audio (casques...), protections (housses...), câbles et chargeurs, stockage (cartes mémoires, clés USB...), actions cams, divers (supports, perches...)
  - \* Objets connectés. Ils sont répartis selon différents domaines : santé, sport, sécurité de la maison, domotique, sécurité des personnes, loisirs
  - \* Produits dérivés sous licences
- Unité opérationnelle 3 - Konix (gamme de sa marque propre) :
  - \* Gaming
  - \* Mobilité
  - \* Objets connectés
  - \* Produits dérivés sous licences

**Processus de fabrication des produits distribués par Innelec Multimédia est le suivant :**



A titre indicatif, 60% des achats sont réalisés auprès de 3 fournisseurs et Innelec Multimédia travaille avec près de 35 fournisseurs pour les produits de sa marque Konix®.

Le service sourcing a pour mission de trouver en Asie, en particulier en Chine, les nouveaux produits qui s'inscrivent dans la stratégie de diversification de la société. Il s'agit des produits de la mobilité, des objets connectés, des produits pour le Licensing et des accessoires pour l'écosystème des jeux vidéo. Le cas échéant, ces produits peuvent être destinés aux marques propres (Konix, Simple Care Konix, Fiji Konix, Konix Iceland, Drakkar). Une partie de l'équipe sourcing parle couramment mandarin. L'équipe et le Président du Directoire se

rendent en Asie et en Chine de façon régulière et l'équipe sourcing dispose d'un relais sur place qui assure notamment la liaison avec les différents fournisseurs.

### 3.1.1.2. Vente et marketing

Généralement, les grands éditeurs et fabricants internationaux gèrent eux-mêmes la distribution de leurs produits (pour environ 80% de leur activité). En revanche, pour le grand nombre de petites et moyennes entreprises d'édition ou de fabrication d'objets électroniques, il est nécessaire de recourir à un service de distribution.

Dans un tel contexte, INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition de ses plus gros clients fournisseurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 20% de clients qu'ils ne peuvent gérer de façon économique en direct, selon l'évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. Aux plus petits d'entre eux, INNELEC MULTIMEDIA assure l'accès à l'ensemble des revendeurs et notamment aux plus gros revendeurs qui ont des demandes spécifiques.

#### - Les circuits de distribution

CANAL DE DISTRIBUTION	31-mars-20		31-mars-19	
	en K	C.A.	%	C.A.
Autres canaux de distribution	11 572	11,32%	10 371	9,59%
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	9 503	9,30%	11 604	10,73%
E-Commerce et vente à distance	5 053	4,94%	4 530	4,19%
Grande distribution et grands magasins	56 218	55,01%	58 004	53,63%
Multispécialistes	17 480	17,10%	21 585	19,96%
Divers*	2 376	2,32%	2 059	1,90%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 202</b>	<b>100%</b>	<b>108 153</b>	<b>100%</b>

(\*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients. Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

La distribution d'INNELEC MULTIMEDIA passe par différents commerces comme le démontre le tableau ci-dessus.

Le principal canal de distribution des produits d'INNELEC MULTIMEDIA correspond à la grande distribution et aux grands magasins représenté par Carrefour et Casino par exemple. Ainsi, le Groupe a réalisé 55,01% de son chiffre d'affaires par ce circuit, en légère progression par rapport à l'exercice 2018-2019 (53,63%). Les multispécialistes ont vu leur pourcentage de chiffre d'affaires légèrement baisser à 17,10% contre 19,96% sur l'exercice 2018-2019. Les commerces de proximité et les revendeurs traditionnels participent eux à hauteur de 9,30% du chiffre d'affaires 2019-2020 contre 10,73% sur l'exercice précédent.

Pour rappel, INNELEC MULTIMEDIA, souhaitant se recentrer sur son cœur de métier, a cédé son activité cigarette électronique en septembre 2017.

L'évolution de la répartition des ventes entre les différents canaux de distribution au cours des 3 dernières années reflète l'importance accordée par INNELEC MULTIMEDIA au canal de la grande distribution et des grands magasins qui demeure le principal canal de distribution des produits de la Société. Cette tendance confirme la stratégie du Groupe qui a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins sur le créneau du loisir ou des produits logiciels dédiés aux professionnels.

#### - La distribution via les marques propres

Auprès des revendeurs indépendants ne disposant pas d'une marque nationale, INNELEC MULTIMEDIA a développé ses propres marques (Virtua, Ultima, Difintel et JE Console), marques aujourd'hui regroupées sous une marque signature : Jeux vidéo & Co. Cette dernière est une signature commerciale ayant une identité graphique et une communication propre à l'ensemble des marques qui composent son réseau. Le chiffre d'affaires réalisé par les marques en propre représente respectivement 6,23%, 6,03% et 7,93% du chiffre d'affaires total du groupe en 2020, 2019 et 2018.

Ces marques, que le Groupe licencie à ces revendeurs indépendants, leur permettent de bénéficier d'un appui marketing (catalogues, sites internet, actions de promotion et publicité, études et veilles de marché...) et de la fourniture de logiciels informatiques leur permettant d'améliorer leur fonctionnement (logiciel & Commando Points de vente).

- **La distribution en ligne**

Concernant ses activités historiques, INNELEC MULTIMEDIA distribue via Internet des produits physiques auprès de revendeurs en ligne avec une forte notoriété comme Cdiscount, Amazon, LDLC et Rueducommerce.com.

- **Le marketing**

Tous les types de distribution peuvent bénéficier du marketing du Groupe. En effet, le Groupe est garant du conseil, de l'information, de préconisation des produits au travers de différents catalogues ou d'un accès internet présentant les sorties de produits à venir et les produits disponibles (catalogues Avant-Première, magazines Jeux Vidéo & Co et Impact Multimedia), et, en conséquence, les quantités et types de produits à commander auprès de la Société. Le marketing d'INNELEC MULTIMEDIA offre également une bonne vision globale du marché (risque de cannibalisation entre différents jeux ayant le même thème dont la sortie est prévue au même moment ...).

- **Le site extranet : Virtual Business**

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des professionnels clients du Groupe, à leur demande, un accès à Virtual Business, site extranet où ces derniers peuvent trouver des informations en temps réel sur les disponibilités et les prix personnalisés des produits, des fiches produits détaillées, des démos, un accès gratuit 24 H / 24 à l'ensemble des informations et la possibilité de passer leurs commandes et de les suivre en temps réel.

### 3.1.1.3. Logistique

La diffusion des produits doit nécessairement bénéficier d'une gestion logistique efficiente. Il convient de distribuer dans de nombreux points de vente de multiples produits.

De plus, grâce à son système logistique automatisé, INNELEC MULTIMEDIA a la capacité de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, et de fournir au transporteur des colis pré-codifiés avec un système de codes-barres permettant le routage dans des conditions maximum de rapidité, de sécurité et de traçabilité. Les équipes logistiques sont réparties selon leurs responsabilités (réception, rangement, préparation des commandes, expéditions, services clients et SAV). Ainsi, toute commande prise avant 18 heures est livrée chez le client le lendemain matin avant midi dans toute la France, grâce aux services de plusieurs sociétés de routage qui sous-traitent la livraison pour le compte d'INNELEC MULTIMEDIA.

Au niveau de la logistique d'approvisionnement, pour les nouveaux produits, les commandes sont passées environ 1 mois avant leur sortie officielle sur le marché. Lors de la sortie d'un produit (nouveau), les revendeurs passent des commandes importantes afin de satisfaire la demande de la clientèle. Les réapprovisionnements sont ensuite échelonnés au jour le jour durant toute la durée de vie du produit.

INNELEC MULTIMEDIA maîtrise l'ensemble des étapes de la chaîne logistique :



Au 31 mars 2020, les stocks de produits bruts représentaient 37 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock brut moyen \* nombre de jours / achats consommés HT, soit un montant de stocks bruts moyens de 9,4 M€, sur achats consommés HT de 91,6 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir à ses clients une très grande réactivité. Au 31 mars 2019, les stocks de produits bruts représentaient 29 jours d'achats hors taxes, soit un montant de stocks bruts moyens de 7,3 M€ et 24 jours d'achats hors taxes représentant un montant de stocks bruts moyens de 6,5 M€ au 31 mars 2018.

Au niveau de la logistique sortante, la Société fait appel à des prestataires de services notamment pour la livraison des produits partout en France.

#### 3.1.1.4. Support de l'informatique

L'informatique est un élément essentiel pour l'activité de distribution du Groupe.

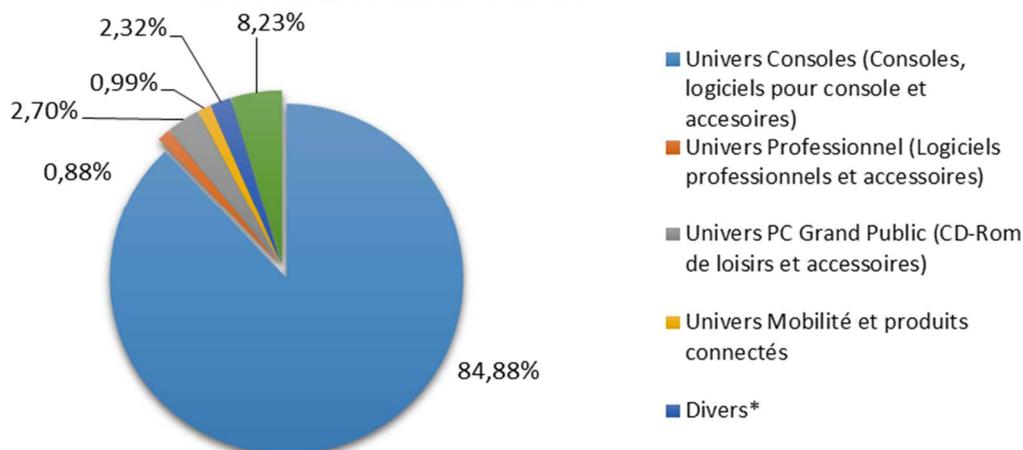
Afin de doter sa force de vente et ses clients d'outils informatiques d'aide à la vente toujours plus performants et efficaces, INNELEC MULTIMEDIA a fait développer un logiciel : &Commando. Ce logiciel existe en plusieurs versions, adaptées à des besoins différents à savoir : &Commando pour les commerciaux itinérants, &Commando CRM pour la gestion de la relation client et &Commando Points de vente destinée directement aux clients du Groupe pour leurs commandes.

La chaîne de valeur ainsi créée par INNELEC MULTIMEDIA est importante, avec une valeur ajoutée induite par une information de qualité sur les produits et les prévisions et anticipations de vente, par une gestion optimale des contraintes logistiques liées à une gamme extrêmement large de produits, par un partage des risques (gestion des invendus et des retours), par la qualité des reportings fournis aux éditeurs.

L'activité se base donc essentiellement sur l'approvisionnement, la vente, le marketing et la logistique d'INNELEC MULTIMEDIA tirant aussi bénéfice de son support informatique. Ces maillons de la chaîne de valeur du Groupe sont la source de création de valeur sur lesquels le Groupe peut s'appuyer pour développer son organisation, son activité et son offre.

#### 3.1.2. L'offre de produits

## Ventilation de l'activité par univers sur l'exercice 2019-2020



\*jeux (livres) et certains accessoires hors gaming (hors mobilité)

L'activité du Groupe est issue à 84,88% des consoles et jeux vidéo qui reste le cœur de métier du Groupe.

Bénéficiant de la maîtrise de sa chaîne de valeur, INNELEC MULTIMEDIA a profité de ses maillons particulièrement créateurs de valeur pour se lancer dans les produits de mobilité, les objets connectés, et les produits sous licences. Sa réputation de distributeur éclectique et performant, son excellente logistique, son marketing réseaux, la qualité de ses outils informatiques et son sourcing en Chine pour le matériel, permettent aisément au Groupe de s'étendre sur d'autres marchés.

Cette activité Licensing, correspondant à la commercialisation des produits sous licences, a progressé de 67% représentant 8,23% du chiffre d'affaires d'INNELEC MULTIMEDIA (contre 4,66% à l'exercice précédent) soit plus de 8,4M€ contre 5,04M€ au 31 mars 2019.

La répartition du chiffre d'affaires par secteur est restée relativement stable tout au long des trois dernières années bien que la part de l'univers Consoles ait légèrement augmenté par rapport aux années précédentes du fait de l'arrêt des deux activités sus-visées.

### 3.1.2.1. Les logiciels de loisirs

#### Les logiciels de jeux :

Très variés en termes de thèmes, ces logiciels peuvent être des jeux d'arcade, des jeux d'aventure, des jeux de sports, des jeux de simulation, des jeux de stratégie / wargames, des jeux de société. Il convient d'ajouter que pour tous ces jeux, de nombreux accessoires sont également disponibles et commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA.

#### Les logiciels culturels et vie pratique :

Les sujets sont également dans cette catégorie nombreux : la gastronomie, l'œnologie, le cinéma, la décoration, la géographie, l'astronomie, le droit, les encyclopédies et dictionnaires, la généalogie, l'histoire, la médecine, la mode, la musique, la nature, la peinture, les musées, la politique, les religions, le tourisme.

Il n'y a pas moins de 90 catégories pour illustrer tous les produits culturels. Il faut noter également la partie "Vie Pratique", qui regroupe tous les produits d'édition personnelle.

#### Les logiciels éducatifs :

Ces produits sont destinés à des publics différents : tout d'abord, la première cible d'âge concerne les enfants, à partir de 3 ans. Les logiciels éducatifs sont là pour apprendre tout en s'amusant. Il existe des logiciels par matière (français, mathématiques, anglais ...), et des jeux à vocation éducative. Le côté ludique est primordial

pour ces références. Dans les écoles, de plus en plus de logiciels pédagogiques sont utilisés. La deuxième cible d'âge concerne les adultes qui souhaitent se former : apprendre une langue, par exemple ou la musique etc.

<b>Evolution du nombre de références commercialisées</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2017-2016</b>
Nombre de références de Logiciels de jeux	1 996	2 100	2 091
Nombre de références de Logiciels culturels et éducatifs	3	9	15

### 3.1.2.2. Les consoles, jeux pour consoles et leurs accessoires

3 gros intervenants se partagent le marché des consoles de jeux : SONY avec la PlayStation dans ses différentes versions (PlayStation 4, PlayStation 3, Ps Vita), NINTENDO, avec notamment sa console Switch, et enfin Microsoft, avec sa nouvelle console XBOX One.

Ces différents produits représentent des montants de chiffres d'affaires importants et des enjeux significatifs pour ces 3 groupes. Comme pour les jeux sur micro-ordinateurs, les jeux qui alimentent ces différentes plateformes se divisent par catégories : Action Combat, Sport Course, Role Aventure, Famille Jeunesse.

INNELEC MULTIMEDIA a créé en décembre 2014, la marque Konix Drakkar qui correspond à des accessoires qualitatifs (manette, casque, clavier, souris ...) pour un public de gamers. Cette marque, dédiée aux produits Gaming PC, totalisait 5 références en 2015. Elle en compte désormais 59 au 31 mars 2020.

Concernant la marque propre Konix créée en septembre 2006, elle totalise à ce jour 435 références sur l'ensemble des gammes de produits, dont les accessoires pour l'écosystème du jeu vidéo. A noter que Konix est une marque présente dans l'écosystème du jeu vidéo pour consoles mais également de la mobilité et des objets connectés. Cette marque comprenait respectivement 370 et 419 références en 2018 et 2019.

INNELEC MULTIMEDIA a par ailleurs vendu au cours de son exercice 2019/2020 94 nouvelles références d'accessoires de la marque Konix dont des manettes de consoles ou des périphériques de PC adaptés aux jeux vidéo.

### 3.1.2.3. Les logiciels professionnels et accessoires

Cette ligne de produits regroupe les logiciels bureautiques, graphiques, les utilitaires, les logiciels de communication, de gestion et de formation.

#### Les logiciels bureautiques :

Cette catégorie intègre non seulement les traitements de texte, (le plus connu étant Word de Microsoft), mais également les tableurs (feuilles de calcul), les bases de données (gestion de fichiers reliés entre eux) et des aides à la rédaction et à la présentation, pouvant être classés de la manière suivante : les correcteurs, les dictionnaires, les aides à la traduction, la dictée vocale, la Préao (présentation assistée par ordinateur).

#### Les logiciels graphiques :

Cette catégorie regroupe tous les produits permettant la création d'illustrations, la retouche de documents photographiques, et leur mise en page, à destination des entreprises ou des professionnels des arts graphiques.

#### Les utilitaires :

Vaste domaine qui concerne tous les programmes spécialisés qui facilitent et protègent l'exploitation des parties techniques de l'ordinateur : la gestion de la mémoire vive, du disque dur, du système d'exploitation.

#### Les logiciels Internet et de communication :

Dans cette rubrique, se retrouvent les logiciels de téléphonie, de télécopie, les transferts de fichiers, la prise de contrôle à distance (enseignement ou télémaintenance), et bien sûr tout ce qui touche à Internet.

#### Les logiciels de gestion :

De la comptabilité à la paye, en passant par la gestion commerciale ou boursière, cette catégorie regroupe tous les logiciels nécessaires à la gestion de l'entreprise, quelque soit sa taille, et de la petite entreprises aux professions libérales.

#### Les logiciels de formation :

Dépassant le cadre des seuls logiciels bureautiques et des formations centrées sur Word, Excel ou autres Access, l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA permet aujourd'hui à chacun dans l'entreprise de s'autoformer, de manière

interactive, aux logiciels graphiques, à Internet ou plus directement au marketing ou à la création d'entreprise : tout un programme, qui ne cesse de s'étendre et qui intéresse chaque entreprise, par la souplesse et la rentabilité conférées.

Evolution du nombre de références commercialisées	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de références de Logiciels professionnels et accessoires	140	198	237
Nombre de références d'accessoires Gaming	865	797	818

**Une orientation produits marquée par une certaine saisonnalité, mais également par une dépendance accrue au calendrier des sorties de produits à l'initiative des éditeurs.**

La forte proportion de produits et accessoires liés à l'univers du jeu vidéo et plus largement à l'univers des loisirs implique de fait une saisonnalité relativement forte de l'activité au cours de l'année. La répartition du chiffre d'affaires selon chaque trimestre est indiquée ci-dessous :

CA, donnés consolidés, normes IFRS (en M€)	31 mars 2020		31 mars 2019		31 mars 2018	
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%
T1 (avril à juin)	14,8	14,5%	14,2	13,1%	15,3	15,2%
T2 (juillet à septembre)	27,6	27,0%	25,0	23,1%	23,2	23,1%
T3 (octobre à décembre)	43,8	42,8%	46,9	43,3%	42,0	41,8%
T4 (janvier à mars)	16,1	15,7%	22,1	20,4%	19,9	19,8%
<b>Total</b>	<b>102,3</b>		<b>108,2</b>		<b>100,4</b>	

Il faut noter une certaine saisonnalité de l'activité de la Société à la période de fin d'année calendaire (3<sup>ème</sup> trimestre comptable du Groupe). L'activité est en recul par rapport à l'exercice précédent en absolu (44 M€ au 31 mars 2020 contre 47 M€ en 2019, soit une baisse de près de 6%), le chiffre d'affaires du troisième trimestre est en légère baisse en relatif : sa part est passée de 43,3% au 31 mars 2019 à 42,8% au 31 mars 2020.

Le chiffre d'affaires annuel 2019-2020 d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 102,3 M€ dans un marché en décroissance.

La ventilation des trois autres trimestres est relativement équilibrée puisque la répartition oscille entre 14,5%, 27,2 et 15,7% pour les T1, T2 et T4.

Les ventes ont été impactées négativement suites à plusieurs éléments : les mouvements sociaux démarrés en décembre 2019, le retard dans le lancement de certains jeux à succès, la baisse générale des achats de consoles dans l'attente de la sortie des consoles de nouvelles générations attendues pour fin 2020, et enfin les répercussions sur 15 jours de la fermeture des magasins liée à la crise du Covid-19.

#### 3.1.2.4. Produits de mobilité

Les produits de l'univers mobilité se structurent selon les familles suivantes :

- Audio : casques, enceintes audio et équipements DJ (SONY, SENNHEISER, KONIX, HERCULES, NGS, URBANISTA,...)
- Protections : housses, sacoches, protections écrans (KONIX, NGS, MIRACASE, CYGNETT...)
- Charges et câbles : powerbanks, chargeurs, câbles (KONIX, NGS, SMARTOOOLS, SONY, CYGNETT...)
- Stockage : cartes mémoire, disques durs, clés USB (ADATA, STRONTIUM, PHOTOFAST)
- Action Cams : caméras d'action et accessoires associés (SONY, POLAR PRO, NGS, KONIX, MONSTER VISION)
- Divers accessoires pour smartphones et tablettes : supports, perches, adaptateurs BT,... (KONIX, NGS, CYGNETT)

Evolution du nombre de références commercialisées	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de références de produits de mobilité	559	719	732

Ainsi, en 2019-2020, le catalogue vendu des produits de la mobilité inclut 559 références, dont 262 sous la marque propre Konix.

### 3.1.2.5. Les objets connectés

Innelec profite toujours de l'essor du marché des objets connectés pour continuer à développer son offre qui s'articule autour des principales thématiques suivantes :

La santé connectée :

- Gamme Simple Care Konix (marque propre) : balance connectée, thermomètre connecté, tensiomètre connecté, oxymètre connecté, Tensiomètre de poignet connecté
- Balance connectée Wow
- Fourchette connectée Slow Control
- Rainbow : brosse à dent connectée pour enfants (fabriquée par Vigilant). Elle permet de contrôler la qualité du brossage.

Le sport :

- Bracelets cardiofréquences MIO, VELO, FUSE
- Tracker d'activité Fitbug

Loisir :

- Enceinte Bluetooth sans fil
- Jouet connecté à une application notamment le pistolet connecté « AR GUN CONNECTE »

La sécurité pour la maison : systèmes d'alarme SMANOS et CHUANGO

La domotique : ampoules connectées Tabu

La sécurité des personnes :

- Smart Baby Phone
- Beluvv : bracelet qui permet de localiser le porteur du bracelet

Evolution du nombre de références commercialisées	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre de références d'objets connectés	25	35	38

Au cours de l'exercice 2019-2020, 25 références ont été diffusées contre 35 en 2018-2019. En effet, la Société a recentré son activité sur des lignes de produits les plus dynamiques en cessant la commercialisation des produits d'objets connectés les moins attractives.

Les fournisseurs d'objets connectés sont généralement soit des start-ups mono-produit, soit des acteurs majeurs de l'industrie électronique qui ont donné des fonctions de connexion à leurs gammes déjà existantes. INNELEC MULTIMEDIA s'approvisionne principalement en Asie, en Chine, grâce à son équipe sourcing. INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive et a créé ses marques propres Konix et Simple Care Konix.

### 3.1.2.6. Le Licensing

INNELEC propose depuis septembre 2016 une offre riche et diversifiée de produits dérivés du monde du jeu vidéo et des licences exclusives, qui vont des figurines aux T-shirts en passant par les casquettes, sacs Super Mario™, Zelda™, Pokémon™, des porte-clés LEGO™ Star Wars™ ou Super Heroes, des mugs Simpsons™ et bien d'autres déclinaisons.

INNELEC MULTIMEDIA a considérablement élargi sa gamme de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 5 000 références actives sur une vingtaine de fournisseurs.

Cela a permis au Groupe de réaliser une bonne performance sur cette activité pour l'exercice 2019-2020, avec une croissance de +67%. L'offre va continuer à s'étoffer avec la signature de 4 nouveaux accords de distribution :

- Contrat de distribution exclusif avec Panini sur les DROM COM.
- Contrat de distribution exclusif avec Mumskull sur la France et DROM COM.
- Contrat de distribution exclusif avec Jazware de la gamme Roblox sur le GSA.

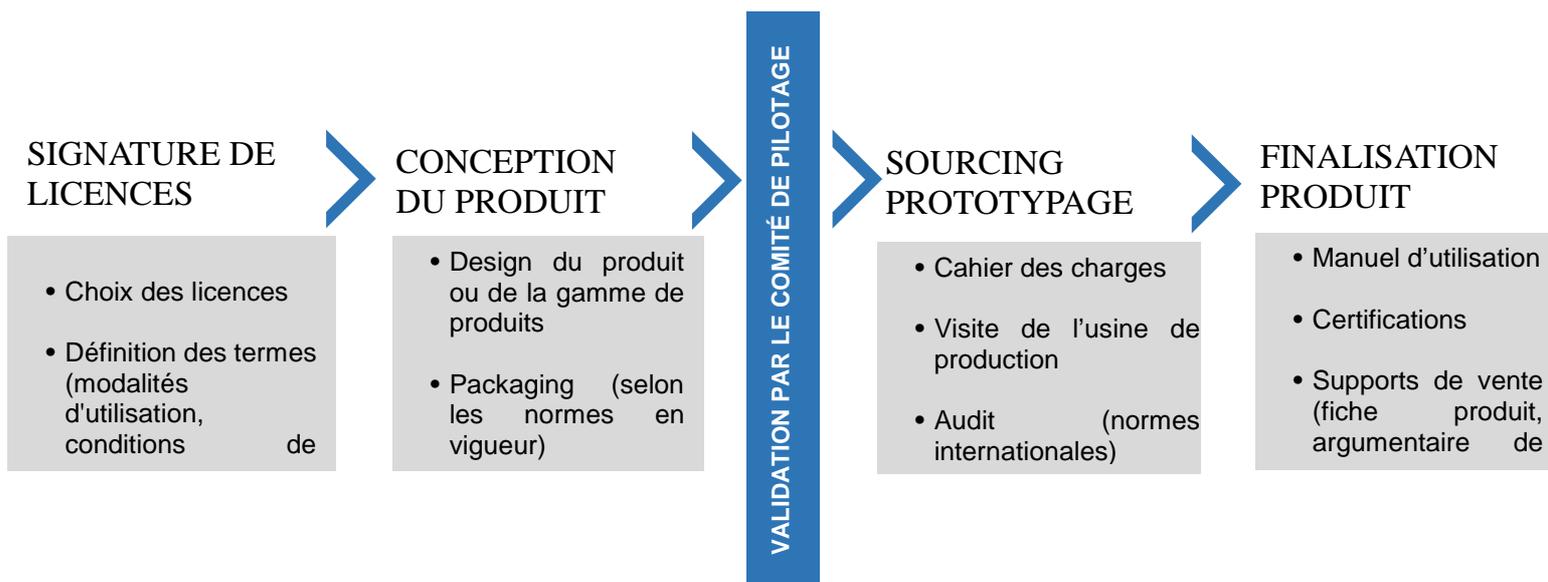
- Contrat de distribution exclusif avec Stor de leurs gammes sur la GSA.

L'entreprise dispose désormais d'une gamme complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek » (cf. paragraphe 5.1.3 du présent Document d'Information).

Sur ces 5 000 références, INNELEC en a vendu 3 636 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Les contrats de distribution de ces produits sont généralement signés pour une durée d'un an et sont renouvelés tous les ans en conformité avec les dispositions de la Loi de la consommation. Pour les contrats de plus d'un an, leur résiliation prévoit un délai de prévenance raisonnable pour chacune des parties, de 6 mois en moyenne.

INNELEC MULTIMEDIA maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur de cette activité ;



### 3.1.3. L'offre de services

Sur l'exercice 2019-2020 l'entreprise a développé deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et leur permettre de mettre en place et d'animer l'ensemble de son offre.

#### **Les espace Geek :**

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau Jeux Vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, la société détient des licences de marque signées par 82 magasins JVCO dont 31 magasins sous la licence espace Geek.



#### **La Geek Collection :**

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

#### **3.1.4. Perspectives et stratégie à moyen terme**

INNELEC MULTIMEDIA est un acteur incontournable du marché français en termes de distribution de produits culturels et de loisirs aux particuliers et de logiciels aux professionnels. Le Groupe a ainsi développé et mis en œuvre depuis plusieurs années une stratégie simple et sécurisée visant notamment à limiter toute dépendance forte relative au fait de n'être présent que sur un type de produits ou au fait d'afficher une concentration clients trop forte.

Ainsi, la Société est présente sur des segments de produits différents (logiciels de loisirs, consoles / jeux pour consoles / accessoires gaming, produits dérivés, logiciels professionnels, etc.).

INNELEC MULTIMEDIA poursuit cette stratégie de diversification en direction de produits générateurs de fortes marges tels que le Licensing tant en distribution que sur sa marque propre Konix et ce afin d'offrir à ses clients une gamme de produits et services élargie.

En complément de la diversification produits, le Groupe va poursuivre ses efforts de développement sur l'Europe et l'Afrique, qui restent aujourd'hui les zones de développement géographiques prioritaires d'INNELEC MULTIMEDIA.

Le groupe est en process de recrutement d'un manager régional Konix sur la zone Allemagne, Autriche, Suisse pour une mise en place en début 2021. Elle dispose déjà d'un manager régional sur l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) depuis le début 2020. L'objectif est ensuite de recruter un responsable pour l'Europe du nord, puis pour le Royaume Uni et l'Irlande, dès que les conditions du Brexit seront connues et mises en place.

INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être l'unique interlocuteur des revendeurs spécialisés et des grandes surfaces et grands magasins, quels que soient les produits recherchés sur le créneau du loisir ou les produits logiciels dédiés aux professionnels. Le Groupe, qui est aujourd'hui bien implanté dans les différents réseaux des revendeurs spécialisés, a confirmé l'importance de son rôle auprès des clients grands magasins. Il convient de rappeler qu'aucune dépendance forte ne résulte du positionnement d'INNELEC MULTIMEDIA auprès des grandes surfaces, compte tenu de la nature même de l'organisation de ces clients.

L'essor d'Internet et sa participation à la dématérialisation des supports logiciels a eu un impact majeur sur la commercialisation et la protection des logiciels de loisirs et des logiciels professionnels. Il place la société face à une nouvelle concurrence, celle des développeurs et des éditeurs qui ont désormais la possibilité de commercialiser leurs logiciels directement à partir de leur propre plateforme ou de plateformes tierces. Le passage par un intermédiaire de distribution comme INNELEC MULTIMEDIA est alors contourné grâce au digital et les barrières à l'entrée liées à la distribution sont réduites. Les résultats d'INNELEC MULTIMEDIA sont ainsi négativement impactés du fait du recul du marché physique sur lequel la Société se positionne.

### Depuis la fin de l'exercice clos le 31 mars 2019, INNELEC MULTIMEDIA a eu pour ambitions :

- le développement des accessoires gaming et des produits dérivés, produits non dématérialisables dont le retail a nécessairement besoin ;
- une montée dans la chaîne de valeur avec le développement de produits avec les licences propriétaires (Drakkar, Mythics, Fiji, Unik, ...) ou avec des accords de licences à fort potentiel (World of Tanks, Fédération Française de Football, Lapins Cretins, Naruto ...)
- des solutions de merchandising à destination de la grande distribution pour les rayons « geek » qui permet d'améliorer leur rentabilité.
- la poursuite du développement des activités Produits dérivés sur le second semestre,
- l'enrichissement continu de l'offre Accessoires gaming
- le développement international de Konix®, INNELEC

Le Groupe entend désormais structurer son activité autour de 2 métiers complémentaires. Une activité DISTRIBUTION (actuellement 95% de son chiffre d'affaires 2018-2019) qui devrait poursuivre sa croissance en volume mais avoir une part relative en diminution progressive pour atteindre 80/85% du CA en 2021-2022 alors que l'activité LICENSING (5% du chiffre d'affaires 2018-2019) constituera un vecteur fort de croissance et devrait représenter 15/20% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021-2022. Cette activité à forte valeur ajoutée permettra aussi au Groupe de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité opérationnelle.

À la conquête du grand public, les mesures adoptées par INNELEC MULTIMEDIA sur les offres Geek (cf. paragraphe 5.1.3 du présent Document d'Information) permettaient à la société de devenir un acteur incontournable du marché de la pop culture (marché générant, selon Micromania, plus de 10 milliards de dollars de chiffre d'affaires par an). Ces produits sont liés au succès des blockbusters du cinéma, comics et jeux vidéos. Ils offrent une meilleure rentabilité aux distributeurs, revendeurs, à savoir des marges supérieures aux autres produits d'un rayon gaming. Au travers de l'installation de corners appelés « Espace Geek », dédiés à l'univers de la pop culture, le Groupe a pour objectif de favoriser la vente des produits sous licences. INNELEC MULTIMEDIA entend renforcer son catalogue, à travers un élargissement de la gamme de produits, effectué notamment pour la marque Drakkar, spécialiste des accessoires de gaming, mais aussi de diversifier ses licences, comme cela a été fait en juin 2018 avec la marque World of Tanks. D'ailleurs, l'offre Konix sera élargi avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les ventes ont commencé sur le début de l'exercice 2019-2020.

Avec pour objectif de devenir un animateur de licences de la conception à la distribution clé en main pour les réseaux de distribution, INNELEC MULTIMEDIA a, au cours de l'exercice 2019-2020, poursuivi le développement de ses produits à licences propriétaires et signé de nouveaux accords de licence à fort potentiel avec notamment le lancement officiel d'enceintes All Blacks à l'occasion de la coupe du monde de Rugby en septembre 2019 ou le lancement d'une gamme d'accessoires GAMING avec la licence FFF où l'extension est prévue en 2020-2021 sur une large gamme pour préparer l'Euro 2021.

INNELEC MULTIMEDIA souhaite s'implanter davantage sur le continent Africain, un marché à fort potentiel, avec plus de 350 millions de personnes, et dont la classe moyenne se développe très rapidement. Sur ce continent, les produits sont d'ores et déjà mis en vente à travers la marque « JeuxVidéo&Co », avec des partenaires locaux présents dans près de 11 pays, dynamisant ainsi le volume de commandes.



L'élargissement de la distribution de ses produits sous marque KONIX permettrait à la société de se développer à l'international, via des partenariats en Europe, en Afrique et au Moyen-Orient, déjà 23 pays ouverts à l'export. La marque KONIX souhaite innover et propose ainsi un catalogue de produits tels que les accessoires de gaming de haute qualité, complété par un service de merchandising renouvelé.

Dans le cadre d'une extension à l'international de la marque KONIX, le groupe a recruté un commercial dédié sur l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et dont l'objectif sera de faire des ventes directes aux grandes enseignes de la distribution sur ces territoires. Sur l'exercice 2020-2021 et les suivants, l'objectif est de couvrir l'ensemble de l'Europe avec des ventes directes ainsi que des distributeurs pour les autres clients que les grandes enseignes.

La progression du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur les produits dérivés entre mars 2019 et mars 2020 (+3,4M€), activité à forte marge, incite INNELEC MULTIMEDIA à envisager une évolution de son mix-produit

La stratégie d'évolution du mix produit avec l'activité de licensing devrait accompagner la croissance du chiffre d'affaires ainsi que l'amélioration de la rentabilité dans les années à venir.

Dans le cadre de sa stratégie d'évolution du mix produit, INNELEC va également développer son offre de service d'aménagement et de gestion de point de vente « Geek » tout en consolidant son activité de distribution, notamment sur l'activité console qui constitue une véritable opportunité pour l'année 2020 avec la sortie de la PS5 chez Sony et de la nouvelle Xbox chez Microsoft.

### 3.2. Les principaux marchés

Le marché historique d'INNELEC MULTIMEDIA, à savoir principalement le marché des jeux vidéo, est caractérisé par la notion de cycles, correspondant notamment aux différentes générations de consoles. Ainsi, sur une longue période, ces cycles génèrent une fluctuation du chiffre d'affaires pour INNELEC MULTIMEDIA.

De plus, le marché du jeu vidéo physique se caractérise par un certain degré de maturité et par de nouvelles tendances telles que la dématérialisation.

Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA a considéré qu'il était nécessaire et pertinent de développer son activité sur de nouveaux marchés, en particulier la mobilité, les objets connectés et les produits à licences, produits qui devraient contribuer à faire évoluer le mix produits, le niveau de profitabilité et le profil de croissance du Groupe dans les prochaines années. A l'inverse, les activités de vente des CD/DVD et des cigarettes électroniques ne s'inscrivant pas dans le profil de croissance du Groupe, elles ont été arrêtées respectivement en juillet 2017 et en septembre 2017.

% du chiffre d'affaires consolidés par univers	31 mars 2020	31 mars 2019
Univers Consoles	84,88%	87,96%
Univers Professionnel	0,88%	1,21%
Univers PC Grand Public	2,70%	3,05%
Univers Mobilité et Produits connectés	0,99%	1,23%
Univers Musique et Vidéo	0,00%	0,00%
Univers E-cigarette	0,00%	0,00%
Licensing	8,23%	4,66%
Divers*	2,32%	1,90%

(\*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

#### 3.2.1. Le marché physique des jeux vidéo en France

Le marché du jeu vidéo est composé de plusieurs segments que sont essentiellement les consoles (hardware), les jeux (software) et les accessoires.

Avec plus de 87 M€ de chiffre d'affaires réalisés par l'univers consoles sur l'exercice 2019-2020, soit une baisse de 8,82 % par rapport à l'exercice 2018-2019. INNELEC MULTIMEDIA a près de 5,5 % de part de marché des jeux vidéo physiques en France (estimé à 1,565 Md€ en incluant les accessoires par l'étude « L'Essentiel du jeu vidéo » du Syndicat des Editeurs de Logiciels et de Loisirs « SELL » de février 2020).

Sur l'année 2019, le marché des jeux vidéo dans son ensemble, dématérialisation incluse, extériorise un léger repli de 2,7% par rapport à 2018, à près de 4,8 milliards d'euros selon l'étude du SELL de février 2020. Après 6 années de croissance ininterrompue atteignant un chiffre d'affaire record de 4.9 milliards en 2018, le secteur enregistre sa première baisse depuis 2012.

Le chiffre d'affaires global du marché est constitué :

- d'une part des ventes de jeux console, jeux PC et jeux mobile regroupés sous la dénomination « **Software** »,
- d'autre part des ventes de consoles, PC gaming et accessoires, appelés « **Hardware** ».

Le Software et le Hardware s'articulent sous trois écosystèmes qui sont :

- L'écosystème Console
- L'écosystème PC Gaming
- L'écosystème Mobile

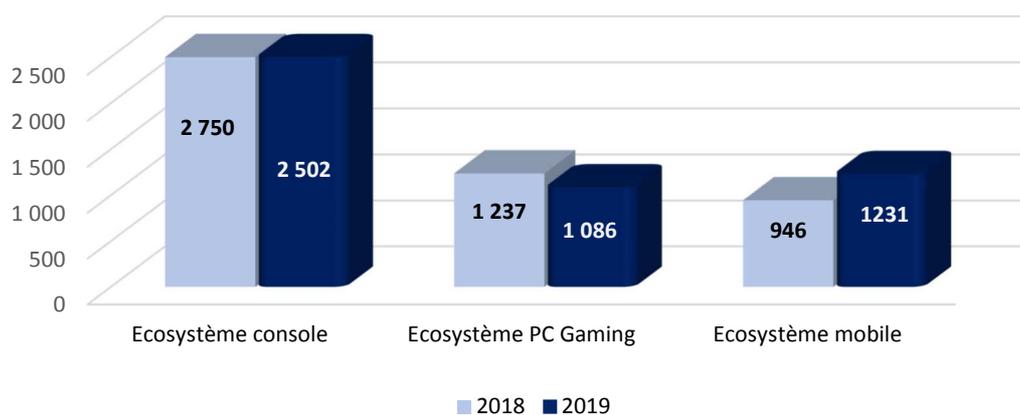
Selon, le rapport SELL, publié en février 2020, l'écosystème Console a connu une croissance de 3% de la vente d'accessoires avec 2,5 milliards d'euros et représente plus de la moitié de la valeur globale du marché. L'écosystème Mobile dépasse pour la première fois le milliard d'euros en générant 1,2 milliards d'euros de revenus avec une croissance de 28% par rapport à 2018. L'ampleur du parc hardware (Console + PC Gaming) installé et la richesse de l'offre de jeu permettent au software de se stabiliser à 3,3 milliards d'euros, dont 42% venant du dématérialisé (PC et Console), 37% du mobile et 21% du physique (PC et Console).

L'écosystème Console qui comprend à la fois du Hardware et du Software constitue le moteur de l'industrie des jeux vidéo avec un chiffre d'affaires de 2,5 Md€, soit 52% de la valeur totale du marché français, malgré une baisse de ce chiffre d'affaires de 9% par rapport à 2018. Les ventes de software console ont baissé de 5% pour atteindre 1,6 Md €. Quant aux ventes d'accessoires, celles-ci ont augmenté de 3% et totalisent 286 M€. Le software dématérialisé connaît une très légère baisse de 0,2 % à 916 M€ tandis que le software physique perd 11%.

La tendance est encore baissière sur la part des ventes de consoles (de salons ou portables) en chute de 21% avec un chiffre d'affaires de 612 M€ en 2019 contre 772 M€ en 2018. Cette baisse des ventes hardware s'explique par l'absence de nouvelles offres sur les consoles sur l'année 2018 alors que 2017 avait vu les lancements de la Nintendo Switch, de la Xbox One X et les ventes soutenues des PlayStation 4 et 4. La sortie prochaine de la PlayStation 5 fixée à la fin de l'année 2020 devrait stimuler les ventes.

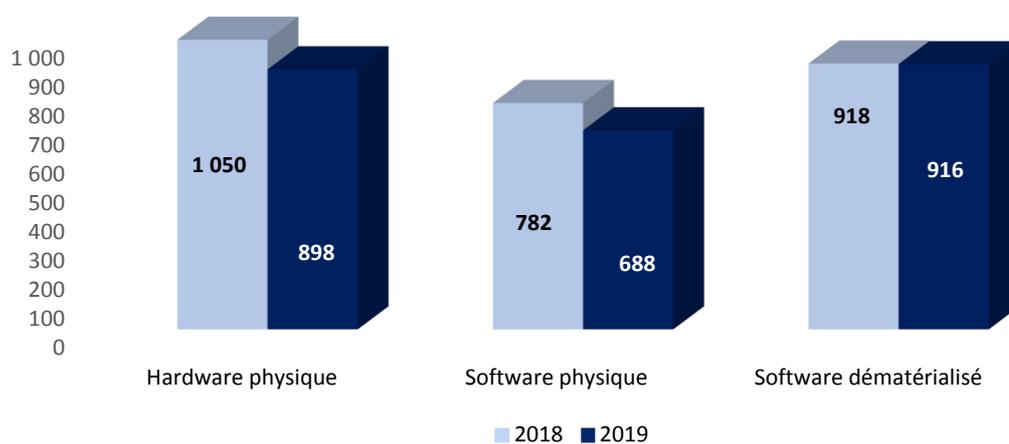
L'écosystème PC Gaming comptabilisant un chiffre d'affaires de 1,1 Md € enregistre une chute de 12%. Les ventes d'hardware PC hors accessoires sont de 430 M€, soit une baisse de 5% par rapport à 2018 tandis que les ventes des accessoires ont connu une progression de 5 % à 155 M€ bien qu'elles ne représentent toujours que 3% de l'ensemble du chiffre d'affaires du marché des jeux vidéo. Le software dans le PC gaming a diminué de 21 % pour enregistrer 501 M€. Les ventes de software PC Gaming sont principalement générées sur le marché digital (98% du chiffre d'affaires de software dans le PC gaming s'effectue sur le marché dématérialisé), représentant ainsi 490 M€ de chiffre d'affaires.

### Evolution du chiffre d'affaires au sein de chaque écosystème des jeux vidéo en France (M€)



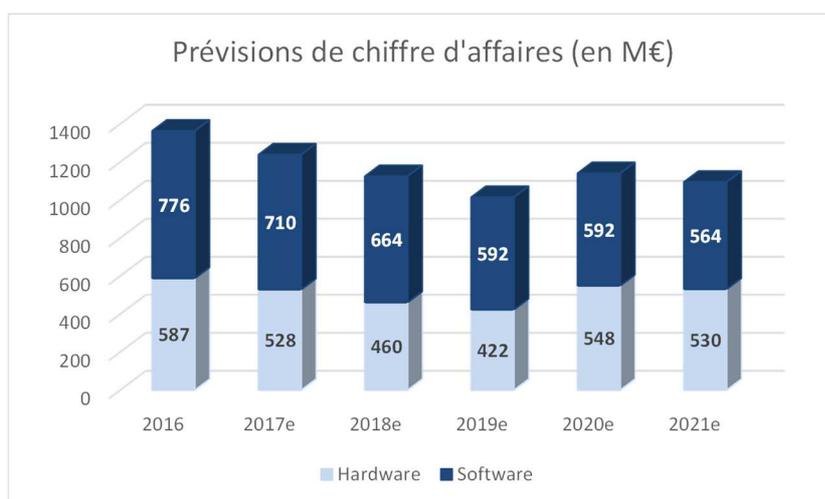
Source : SELL 2020

### Chiffre d'affaires par segment lié à l'univers des consoles en M€



Source : SELL février 2020

Selon un rapport IDG de mars 2017, les prévisions de ventes physiques en France affichent une décroissance jusqu'en 2020, année où devrait sortir la nouvelle console de Sony, la PS5, et la nouvelle Xbox chez Microsoft qui relanceront les ventes d'Hardware.



#### - Le segment de marché des accessoires

Les accessoires, incluant les manettes de jeux, les casques, volants, système de détection de mouvements et autres produits dérivés, ressortent comme un secteur porteur de croissance.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes ...) est le plus dynamique (et résistant durant les périodes de contraction du marché) avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires pour les accessoires s'élève à 441 millions d'euros en progression de 3,5 % selon l'étude du SELL (426 M€ en 2018). Les manettes jouets connectés et casques de réalité virtuelle prennent les premières places de ce marché devant les casques audio et les autres accessoires (stylets, protections, etc.). L'évolution de la consommation de jeux vidéo a modifié la distribution et le mode de consommation. Ainsi, les casques de réalité virtuelle et les jouets vidéo permettent de prolonger l'expérience du jeu.

#### - Nouvelles tendances de marché des jeux vidéo

D'après le rapport « DIGITAL GAMES AND INTERACTIVE MEDIA » de SuperData de 2020, le secteur des jeux vidéo a produit un chiffre d'affaires mondial de 120,1 Md\$ en 2019, en hausse de 4,4% sur un an. Le marché du jeu vidéo est en pleine mutation. En effet, de nouveaux supports de jeux (tablettes tactiles, smartphones, téléviseurs connectés) génèrent de nouvelles habitudes de jeux et accélèrent la dématérialisation. Toujours d'après ce rapport, les jeux sur mobiles représentent 64.4 Md\$ soit plus de 53% du chiffre d'affaires mondial, alors que la part dématérialisée (Mobile, PC et Console) représente près de 109.4 Mrd\$, soit 91% du chiffre d'affaires mondial. Les jeux se développent également via des services de jeux à la demande (ou « cloud gaming ») qui concurrencent les supports physiques de jeux vidéo. Le cloud-gaming permet aux joueurs de profiter en toute liberté des jeux quel que soit le support.

Le succès du modèle économique « Free2Play » (particulièrement sur ordinateur via des jeux MMO ou des jeux sur réseaux sociaux, sur ordiphone et sur tablette) intègre peu à peu les consoles de salon, les consoles portables et les téléviseurs connectés. Les jeux « Free2Play » sont en effet des jeux en ligne dont une partie ou l'intégralité est jouable gratuitement. Le modèle Free2Play, représentant 80 % du chiffre d'affaires issue de la part dématérialisée en 2019, est populaire en Asie, où il représente 52 % des ventes contre 17% aux Etats-Unis et 18% en Europe (source : rapport SuperData 2020). Une quinzaine de titres développés sur PS4 et Xbox One sont disponibles en « Free2Play ». A l'inverse des MMO à abonnement, ils sont généralement financés par la vente d'objets en jeu, de services facultatifs ou de publicités. Le modèle « Pay-Per-Play » reste néanmoins un modèle de référence sur les terminaux dédiés.

L'hyper-connectivité est également au cœur des changements des jeux vidéo. Les nouvelles consoles font entrer le jeu vidéo dans le tout connecté. Ainsi, les consoles permettent aujourd'hui d'être un véritable navigateur internet, réseau social et support vidéo et audio. Les consoles connectées permettent aussi de partager ses parties sur des plateformes comme YouTube ou encore Dailymotion. Les sorties très attendues de nouvelles consoles, telles que la PS5 ou la Xbox en 2020 devront participer à maintenir l'effervescence de ce marché.

Enfin, l'univers de jeu est une nouvelle fois chamboulé avec le développement de la réalité virtuelle. En effet, les casques de réalité virtuelle se multiplient et offrent désormais une expérience de jeu nouvelle en créant l'immersion dans les parties de jeu vidéo.

### **3.2.2. Le marché des logiciels professionnels**

La croissance de ce marché est bien entendu liée au développement du micro-ordinateur dans les entreprises de toutes tailles et à son utilisation professionnelle. La progression de cette activité reste également liée au développement de l'informatique domestique car beaucoup d'acheteurs utilisent leur ordinateur domestique à des fins professionnelles, soit comme prolongement de leurs activités au bureau, soit dans le cadre du développement du travail à la maison. A ce titre, le marché devrait profiter de la croissance de l'activité dite « SOHO » (small office - home office).

Les principales catégories de logiciels sont :

- Les logiciels de bureautique (traitements de texte, tableurs, logiciels graphiques, logiciels de PAO),
- Les logiciels graphiques (créations d'illustrations, retouches, mises en page),
- Les utilitaires (anti-virus, gestion de disque dur, compression de données, gestion de mémoire, dépannage, etc.),
- Les logiciels Internet et de communication,
- Les logiciels de gestion (comptabilité, facturation, paye),
- Les logiciels de formation.

INNELEC MULTIMEDIA figure parmi les premiers distributeurs français de logiciels de loisirs et de produits multimédias.

### **3.2.3. Le marché des objets connectés**

Le marché des objets connectés comporte une grande variété de produits souvent partagés en plusieurs catégories. On peut distinguer les objets connectés destinés à communiquer avec les appareils classiques comme les wearables, les objets connectés pour la maison, pour la santé, pour le sport, etc. (montres connectés, bracelets connectés, stations météorologiques connectées, balances connectées, brosses à dents connectées ou encore porte-clés connectés) et les autres produits tels que les smartphones, tablettes, PC, imprimantes, téléviseurs, appareils photo. Ces derniers ne font néanmoins pas partie du catalogue d'INNELEC MULTIMEDIA.

Selon une étude de Gartner publiée en 2019, le nombre d'objets connectés dans le monde était de 8,4 milliards en 2017, et devrait atteindre 20,4 milliards en 2020. Cette progression de 150 % en volume par rapport à 2017 traduit le dynamisme du marché des objets connectés qui devrait connaître une croissance significative dans les années à venir. Par ailleurs, IOT Analytics, l'un des principaux fournisseurs d'information sur le marché des objets connectés, estime que cette croissance, concentrée entre la Chine, l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest, continuera pour atteindre près de 30 milliards d'unités en 2023.

Avec plus de 1,01 M€ de chiffre d'affaires réalisés par l'activité des objets connectés sur l'exercice 2019-2020, INNELEC MULTIMEDIA connaît un recul de 23,48 % par rapport au 31 mars 2019 où il s'élevait à 1,81 M€.

Si le marché grand public représente la majeure partie du marché des objets connectés en volume, avec une part de 63%, la croissance en valeur est portée par le marché professionnel. En effet, le premier ne représente que 532,5 milliards de dollars d'un marché total estimé à 1 379 milliards de dollars. « Outre les systèmes automobiles, les applications les plus utilisées par les consommateurs seront les téléviseurs intelligents (Smart TV) et les décodeurs numériques (les box), tandis que les compteurs électriques intelligents et les caméras de sécurité commerciales seront les plus utilisés par les entreprises », déclare Peter Middleton, directeur de recherche au Gartner.

Selon une étude de fin 2018 « Networked World : risks and opportunities in the Internet of things » de l'assureur Lloyd, il y aura plus de 20 milliards d'objets connectés dans le monde à l'horizon 2025 et une valeur estimée à 10 Md€ du marché de l'IoT en France (avec un taux de croissance d'environ 15 % par an). Désormais l'Internet des Objets représente un marché solide. D'après le rapport de 2015 de l'institut Montaigne, les objets connectés associés au Big Data permettent aux entreprises d'avoir à disposition de nouveaux leviers d'action. Le potentiel économique de l'Internet des objets en France représente une somme de 74 milliards d'euros en 2020 allant jusqu'à 138 milliards d'euros en 2025. L'Internet des objets jouit d'une industrie d'équipement à fort potentiel de création de valeur sur le PIB. Le marché d'équipements connectés est estimé à 15 Mds€ en 2020 et 23 Mds€ en 2025 d'après A.T. Kearney. Ce marché d'équipement concerne le marché direct d'achats d'objets connectés par les particuliers et les entreprises. Entre 2020 et 2025, ce marché entrainera une augmentation de la productivité (qui va passer de 30 à 64 Mds pendant cette même période) aux vues des données produites rendant les objets autonomes, ce qui permet une augmentation de la production par unité de coût. Toujours l'étude de l'Institut Montaigne, chaque euro investi dans les objets connectés aurait la capacité de produire jusqu'à six euros de gain de productivité, d'économies de temps monétisées et de pouvoir d'achat. La Smart Home est le pilier de l'offre, celui-ci représente désormais plus de la moitié du chiffre d'affaires des objets connectés, et enregistre la plus forte croissance de 624 millions d'euros, soit une progression de 35%. Les produits médicaux et les « gadgets » représentent 15 % de l'écosystème des objets connectés, générant 151 millions d'euros sur l'année 2018. Par ailleurs, selon GfK, les Wearables constituent quasiment l'intégralité du marché de la Santé connectée.

Selon une étude menée par IDC, premier groupe mondial de conseil et d'études sur les marchés des technologies de l'information, le marché mondial des objets connectés a connu un taux de croissance de 31 % pour la maison (la domotique) en 2018. IDC estime que le taux de croissance annuel moyen pour ce secteur devrait être de 27,3 %, avec quelque 244,9 millions de produits livrés en 2022, contre 97,7 millions en 2018. Ils avancent qu'en 2022, on comptera 1,3 milliard d'équipements domotiques livrés à travers le monde contre 643,9 millions en 2018.

Toujours selon un rapport de l'IDC de 2019, les wearables (montres connectées, lunettes connectées, bracelets connectés...) ont connu une croissance de 31,4 %, soit le double de croissance de l'année 2016. Avec 9,2 millions de montres vendues au dernier trimestre 2018, Apple domine ce segment qui représente dans son ensemble 34,2 % du marché des wearables d'après le cabinet de consulting Strategy Analytics. Néanmoins, la relative stabilité de notoriété de ces produits auprès des consommateurs et le prix élevé de ces accessoires peut être un « frein à l'appropriation massive des wearables par les français.

A noter que le marché des objets connectés est moins saisonnier que celui des jeux vidéo, même s'il existe également un pic de consommation au moment des fêtes de fin d'année.

### **3.2.4. Le marché du Licensing**

Depuis plusieurs années, on constate l'émergence du secteur des produits dérivés et du Licensing. Les produits dérivés sont des produits (jouets, accessoires, textiles...) créés pour exploiter la notoriété d'une œuvre intellectuelle. La licence va donner le droit à une entreprise de produire et de vendre les produits issus de cette propriété intellectuelle.

Cette partie du marché est un vrai succès avec une part de chiffre d'affaires en forte croissance. Le PDG de Micromania explique que 16% des nouveaux clients n'achètent que du produit dérivé, les joueurs portent donc un intérêt de plus en plus important pour le physique. Cette tendance se reflète sur les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA qui sont passés de 5 millions en 2019 à 8,4 millions d'euros au 31 mars 2020, soit une progression de 67 %, mais également sur les autres acteurs du marché. L'activité LICENSING constituera un vecteur fort de croissance et devrait représenter 15/20% du chiffre d'affaires total du Groupe en 2021-2022. Par ailleurs, Gamestop, la maison mère de Micromania, a pour objectif de générer 150 millions d'euros de revenus dans les cinq prochaines années. Le poids des licences dans les ventes de jeux et de jouets en France représente 21 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble des produits dérivés.

Certaines licences sont très demandées, notamment celles des films et des jeux vidéo. La vente de jeux vidéo seule n'est plus considérée comme suffisamment viable alors que de plus en plus de joueurs achètent directement leurs jeux en ligne, via des plates-formes comme Steam ou encore les e-shops accessibles directement depuis les consoles de jeux. Le marché des produits dérivés a l'avantage de s'adresser au grand public et de présenter une offre à tous les prix.

### 3.2.5. Un environnement nécessitant une protection accrue des contenus

Les principaux marchés sur lesquels intervient le Groupe INNELEC MULTIMEDIA (logiciels de loisirs et professionnels, jeux pour consoles) sont aujourd'hui largement marqués par une diffusion plus aisée de l'information, par application des possibilités offertes par l'essor d'Internet et particulièrement de la diffusion du haut débit. Ainsi, même si INNELEC MULTIMEDIA n'est pas touché directement par l'atteinte à la propriété intellectuelle que représente le piratage de contenu par les particuliers et les professionnels, l'essor du piratage réduit d'autant le niveau d'activité que la Société peut réaliser en tant que distributeur.

La France est aujourd'hui en grande partie couverte par le développement de l'Internet très haut débit, la fibre optique permettant encore de nouveaux progrès en termes de capacité. Dans le même temps, elle demeure exceptionnellement bien placée du point de vue de la vitalité de ses industries de création – qu'il s'agisse de l'audiovisuel, du cinéma, du livre ou de la musique. Encore faut-il que les dynamiques d'Internet et de la création se conjuguent et que les acteurs de ces deux secteurs coopèrent. C'est leur intérêt respectif : Internet a besoin de contenus nombreux et attrayants ; les industries culturelles et les créateurs ont, avec Internet, un débouché nouveau et puissant. C'est également l'intérêt des consommateurs, qui disposeront de réseaux étendus et de contenus divers et de qualité.

L'essor d'une offre payante structurée proposant un grand nombre de films et de chansons sur différents sites Internet et le renforcement de la législation en vigueur visant à empêcher tout téléchargement illégal ou copie illicite sur Internet devraient limiter l'essor à moyen terme du piratage du contenu musical ou filmographique.

L'enjeu de ces mesures est d'inciter les utilisateurs à télécharger légalement et donc de réduire le développement des téléchargements illégaux.

### 3.2.6. L'environnement concurrentiel

Au-delà de la remise en cause possible par certains éditeurs de la stratégie visant à déléguer la commercialisation d'une partie de leurs produits auprès d'une catégorie de clients jugée non stratégique, il convient d'identifier les différents intervenants directement concurrents d'INNELEC MULTIMEDIA, en fonction des produits. Ainsi, sont présentées ci-après comme concurrentes, les sociétés qui vendent, souvent de manière différente, les mêmes références qu'INNELEC MULTIMEDIA, en particuliers les importateurs exclusifs et les distributeurs généralistes (source : estimations et études internes Société) :

#### ❖ Bigben Interactive

Le groupe coté sur Euronext Paris figure parmi les leaders européens dans ses activités de :

- conception et distribution d'accessoires pour consoles de jeu vidéo et téléphones mobiles (47% du CA)
- d'édition de logiciels de jeux vidéo (40% du CA)
- conception de produits Audio (13% du CA)

Bigben Interactive a atteint aujourd'hui une taille critique au niveau européen. Le groupe regroupe 734 collaborateurs et a développé une présence internationale (Europe, Amériques, Asie et Australie).

CA 2020 : 263,5 M€

#### ❖ INGRAM Micro Inc

Le groupe est leader dans le commerce de gros en matériels, logiciels et services à valeur ajoutée informatiques. Ses clients sont des revendeurs informatiques de tous types : grande distribution, VPC, chaînes, boutiques, ESN (ex SSII), consultants informatiques, etc. La société qui était cotée sur le NYSE a été rachetée par le conglomérat chinois HNA Group en 2016.

CA 2019 : 47,2 Md\$

#### ❖ REPLAY France

Créée en 2003, la société non cotée est spécialisée dans la distribution de produits multimédia destinée aux professionnels. REPLAY France est le seul acteur à fournir des prestations comme sa gamme « tuning » ou un service « pièces détachées » dédiés aux consoles.

CA 2020: estimation INNELEC MULTIMEDIA: environ 10 M€.

❖ **DS DISTRIBUTION (fusion de SDO et DEM)**

La société non cotée est un leader français dans la gestion des linéaires multimédia, notamment sur les supermarchés. Implantée sur l'ensemble du territoire avec des centres de services régionaux, la société offre les prestations suivantes :

- le conseil en implantation linéaire
- la fourniture de mobilier spécifique
- la gestion du linéaire (passage régulier, informations produits, mise à jour du rayon, contrôle livraison, systèmes antivol)
- la présentation et l'implantation de nouveaux produits
- la reprise des invendus

CA 2020 : estimation INNELEC MULTIMEDIA : moins de 130 M€

❖ **TECH DATA**

Créée en 1974, la société cotée sur le NASDAQ est un des principaux grossistes micro-informatiques mondiaux et n°1 européen.

CA 2019 : 37,2 Md\$

❖ **WT&T**

La société non cotée distribue notamment jeux vidéo, consoles de jeux, accessoires officiels et accessoires imaginés et commercialisés sous sa propre marque (Won Up) aux chaînes de magasins spécialisés et aux indépendants.

CA 2020 : estimation INNELEC MULTIMEDIA : moins de 10 M€

Dans un marché où les grands éditeurs assurent souvent leur distribution, et où les grands distributeurs se concentrent sur une ou plusieurs lignes de produits, INNELEC MULTIMEDIA occupe une place atypique. Il n'a en effet aucune activité d'éditeur et distribue 6 lignes de produits distinctes :

- les logiciels de loisirs pour micro-ordinateur ;
- les consoles, jeux pour consoles et accessoires ;
- les logiciels professionnels ;
- les accessoires de mobilité ;
- les objets connectés ;
- les produits sous licence.

Il n'existe pas sur le marché de société de distribution en France, qui propose l'ensemble des produits que propose INNELEC MULTIMEDIA. De plus, INNELEC MULTIMEDIA s'adresse à tous les créneaux de clientèle : grande distribution, multi spécialistes, commerce traditionnel et enfin commerce électronique.

### 3.3. Evénements exceptionnels ayant eu une influence notable sur les activités et les marchés de la Société

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société.

### 3.4. Investissements

#### 3.4.1. Principaux investissements réalisés durant la période couverte

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Risques Investissements incorporels	224	258	225
Investissements corporels	1 394	90	59
Investissements financiers	4	24	94
<b>TOTAL</b>	<b>1 619</b>	<b>372</b>	<b>379</b>

De manière générale, les investissements de la Société sont relativement limités et financés sur fonds propres et endettement moyen terme. Ils correspondent principalement aux infrastructures techniques et logistiques liées au développement de la Société.

Sur l'exercice 2017-2018, les investissements en immobilisations incorporelles de 225 K€ concernent des développements informatiques et achats de licences informatiques. Les investissements corporels de 59 K€ ont porté majoritairement sur des aménagements bureaux et logistique. Concernant les investissements financiers de 94 K€, ils correspondent principalement au fond de garantie sur le financement du CICE consenti par la BNP PARIBAS.

Sur l'exercice 2018-2019, les investissements en immobilisations incorporelles de 258K€ concernent le développement des marques, du portefeuille clients et la plate-forme internet ainsi que l'acquisition de logiciels. Les investissements corporels de 90 K € ont porté majoritairement sur des aménagements bureaux et logistique.

Sur l'exercice 2019-2020, les investissements en immobilisations incorporelles de 224K€ concernent le développement des marques, du portefeuille clients et la plate-forme internet ainsi que l'acquisition de logiciels. Les investissements corporels de 1 391 K € sont constitués pour 1 080 K€ d'impact de la mise en place de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> avril 2019, qui a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur de droits d'utilisation et de la dette de loyer.

#### **3.4.2. Principaux investissements envisagés**

Les investissements susceptibles d'intervenir sur l'exercice 2020-2021 seront du même ordre que l'exercice 2019-2020 et concerneront majoritairement le développement informatique et de la marque, l'acquisition et la mise à jour du parc informatique, le renouvellement du mobilier de bureau ou divers équipements.

INNELEC MULTIMEDIA envisage également d'investir dans les années à venir dans de nouveaux outils pour accompagner l'amélioration de sa productivité tant sur la logistique que sur des systèmes d'informations et de pilotage de son activité.

### **3.5. Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles**

Le Groupe est conscient des impacts environnementaux générés par ses activités.

Du fait de la taille de l'entreprise et de la nature de ses activités, les mesures environnementales reposent essentiellement sur des actions de maîtrise de la consommation d'énergie, de rationalisation de la consommation des matières type cartons et papiers et sur le tri et recyclage des déchets.

Différentes actions sont mises en œuvre dans le but de répondre aux questions environnementales et de sensibiliser les différents acteurs de l'entreprise à ce sujet.

## 4. FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent Document d'Information, y compris les facteurs de risques propres à la Société et décrits dans la présente section, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la société.

Dans le cadre de la préparation du présent Document d'Information, la Société a procédé à une revue des risques importants qui lui sont propres et qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

Sont présentés dans ce chapitre les risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause.

La société a synthétisé ces risques en 5 catégories ci-dessous sans hiérarchisation entre elles. Toutefois, au sein de chaque catégorie, les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par la société sont présentés en premier lieu compte tenu de leur incidence négative sur la société et de la probabilité de leur survenance à la date de dépôt du Document d'Information.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque

L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net. La Société a évalué le degré de criticité du risque net, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- faible ;
- moyen ;
- élevé.

### Tableau synthétique :

Nature du risque	Degré de criticité du risque net
<b>Risques liés aux activités de la Société</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Risques liés à l'environnement concurrentiel</li><li>- Risques liés à l'évolution du marché</li><li>- Risques clients</li><li>- Risques liés aux stocks et à leur gestion</li><li>- Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs</li><li>- Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs</li><li>- Saisonnalité de l'activité durant l'exercice</li><li>- Risques spécifiques liés aux objets connectés</li></ul>	Moyen Moyen Moyen Moyen Faible Faible Faible Faible
<b>Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés</b>	Faible
<b>Risques de marché</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Risque de liquidité</li><li>- Risque de taux de change</li></ul>	Faible Faible
<b>Risques liés à la pandémie de Covid-19</b>	Moyen
<b>Faits exceptionnels et litiges</b>	Moyen
<b>Propriété intellectuelle</b>	Faible

## **4.1. Risques liés à l'activité**

### **4.1.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel**

L'environnement concurrentiel de la Société, tel qu'il est décrit à la section 5.2.6 du présent Document d'Information, est relativement stable même si des concentrations sont toujours possibles compte tenu de l'évolution des marchés.

INNELEC MULTIMEDIA est un distributeur spécialisé dans les domaines des logiciels de loisirs pour PC et Mac (jeux, éducatifs, culturels, vie pratique), des consoles, jeux pour consoles et accessoires, des logiciels professionnels et des collecteurs (cartes, figurines). Plus récemment, le Groupe a complété son portefeuille de produits distribués en développant une offre dans le domaine de la mobilité, des objets connectés et du Licensing, lui permettant ainsi de disposer d'une offre pour distribuer vers tous les canaux de distribution envisageables, en France, en Europe et en Afrique.

Le Groupe dispose de relations de longue date avec ces différents intervenants (clients et fournisseurs) et a su développer sur la durée des marques aujourd'hui reconnues, ces éléments constituant des barrières à l'entrée importantes à tout nouvel entrant sur ce marché.

De façon à se prémunir sur ce risque concurrentiel, INNELEC MULTIMEDIA met chaque année en œuvre des plans d'actions commerciales destinées à fidéliser ses fournisseurs et sa clientèle existants, mais également à conquérir de nouveaux clients. Par ailleurs, le Groupe reste à l'écoute du marché pour réaliser des acquisitions spécifiques de clientèle.

Cependant, la dématérialisation croissante de l'industrie du jeu vidéo place la société face à une nouvelle concurrence, celle des développeurs et des éditeurs qui ont désormais la possibilité de commercialiser leurs jeux directement à partir de leur propre plateforme ou de plateformes tierces. Le passage par un intermédiaire de distribution comme INNELEC MULTIMEDIA est alors contourné grâce au digital et les barrières à l'entrée liées à la distribution sont réduites.

En se positionnant uniquement sur le marché physique, la Société se prive d'un potentiel levier de croissance. Cependant, le marché physique des jeux vidéo représente encore près de 21% du marché français des jeux vidéo en 2019 d'après une estimation de SELL de février 2020, soit un peu plus d'1 Md€. La vente des jeux vidéo sur supports physiques garantit donc à INNELEC MULTIMEDIA le maintien d'une partie de ses revenus.

Sur ce marché, le risque de l'arrivée de nouveaux entrants ou d'une augmentation significative de la concurrence des sociétés présentées à la section 5.2.6 du présent Document d'Information reste relativement faible bien qu'il ne puisse être totalement exclu.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La croissance de la dématérialisation incite les éditeurs à commercialiser directement leurs jeux de manière indépendante via leur propre plateforme.
- La Société a noué, depuis plusieurs années, de solides relations avec ses clients et fournisseurs tout en développant de nouveaux produits et considère que son offre lui permet de faire face à la concurrence du digital.

### **4.1.2. Risques liés à l'évolution du marché**

Les marchés sur lesquels intervient le Groupe en tant que distributeur restent des marchés de volumes caractérisés par une certaine déflation quant au niveau de prix de vente des produits. Même si les évolutions des technologies mises en œuvre permettent certains relais de croissance de l'activité, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendante de l'évolution des prix des produits que le Groupe distribue.

Par ailleurs, comme indiqué dans la section 5.2 du présent Document d'Information, les différents produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA souffrent de l'essor du piratage informatique, avec l'augmentation des capacités de transfert de données par Internet et notamment grâce à la diffusion des connexions haut débit. Cette pratique constitue clairement un manque à gagner pour INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits que la Société aurait pu commercialiser au travers des réseaux de distribution clients du Groupe.

De la même façon, l'évolution du téléchargement légal ou des jeux en ligne pourrait avoir un effet défavorable sur l'évolution de la vente de produits dits « en boîte ».

Pour faire face à ces risques, la Société mise sur une stratégie de diversification visant à limiter sa dépendance vis-à-vis d'une activité ou d'une zone géographique en particulier. Le lancement de l'activité des objets connectés et du Licensing ou encore la volonté d'INNELEC MULTIMEDIA de développer ses efforts commerciaux sur l'Europe et l'Afrique participent ainsi à cette démarche de diversification.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que

- L'évolution du prix de marché de certains produits pourrait impacter négativement les résultats de la Société
- Le développement du marché des jeux en ligne pourrait constituer un manque à gagner pour la société qui verrait sa part de marché diminuée.

#### 4.1.3. Risques clients

##### - Concentration clientèle

Le poids des 10 premiers clients du Groupe est assez stable au cours des 3 derniers exercices avec néanmoins une tendance à la hausse, ceux-ci représentant entre 70,91% et 78,21% du chiffre d'affaires sur la période concernée. Les données présentées ci-après permettent d'apprécier au fil des exercices l'évolution de la dépendance du Groupe INNELEC MULTIMEDIA à ses principaux clients (en part relative).

Exercice 2019/2020				Exercice 2018/2019				Exercice 2017/2018			
Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé	Clients	CA *	CA en %	CA en % cumulé
Client 1	14 439	14,58%	14,58%	Client 1	17 095	17,26%	17,26%	Client 1	14 547	14,69%	14,69%
Client 2	13 083	13,21%	27,78%	Client 2	11 793	11,91%	29,16%	Client 2	10 426	10,53%	25,21%
Client 3	11 386	11,49%	39,28%	Client 3	10 262	10,36%	39,52%	Client 3	9 360	9,45%	34,66%
Client 4	6 905	6,97%	46,25%	Client 4	9 144	9,23%	48,75%	Client 4	8 533	8,61%	43,27%
Client 5	6 714	6,78%	53,03%	Client 5	7 706	7,78%	56,53%	Client 5	7 611	7,68%	50,96%
Client 6	4 591	4,63%	57,66%	Client 6	5 563	5,62%	62,15%	Client 6	5 415	5,47%	56,42%
Client 7	4 416	4,46%	62,12%	Client 7	5 098	5,15%	67,30%	Client 7	5 194	5,24%	61,67%
Client 8	3 209	3,24%	65,36%	Client 8	4 163	4,20%	71,50%	Client 8	4 729	4,77%	66,44%
Client 9	2 893	2,92%	68,28%	Client 9	4 162	4,20%	75,70%	Client 9	2 903	2,93%	69,37%
Client 10	2 606	2,63%	70,91%	Client 10	2 484	2,51%	78,21%	Client 10	2 550	2,57%	71,95%
<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>70 242</b>	<b>70,91%</b>	<b>70,91%</b>	<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>77 470</b>	<b>78,21%</b>	<b>78,21%</b>	<b>TOTAL TOP 10</b>	<b>71 268</b>	<b>71,95%</b>	<b>71,95%</b>
<b>Autres clients</b>	<b>30 860</b>	<b>29,09%</b>	<b>29,09%</b>	<b>Autres clients</b>	<b>29 163</b>	<b>21,79%</b>	<b>21,79%</b>	<b>Autres clients</b>	<b>27 183</b>	<b>28,05%</b>	<b>28,05%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>101 102</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>106 633</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>98 451</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

\* Chiffre d'affaires brut avant ristourne (Innelec Multimedia SA uniquement), chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV - Publicité sur le lieu de vente.

Le poids des 10 premiers clients a augmenté sur les trois derniers exercices, notamment du fait de l'arrêt de la vente des CD/DVD en juillet 2017 puis de la cigarette électronique en septembre 2017 et ce, malgré la stratégie d'INNELEC MULTIMEDIA visant à la diversification de ses produits et donc de sa base de clientèle. Le premier client représente encore 14,58% du chiffre d'affaires d'INNELEC. Pour information, ce Client n°1 est une centrale de référencement pour laquelle INNELEC MULTIMEDIA livre et facture de nombreux comptes indépendants.

#### Relations contractuelles - Facturation

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'un nombre important de contrats cadres, régissant les relations du Groupe avec ses clients. Ces contrats sont conclus pour des durées d'une année, ce qui expose la société au risque de non renouvellement de contrats. Ces contrats prévoient les dispositions tarifaires applicables, et notamment les ristournes proposées en fonction du chiffre d'affaires réalisé auprès d'INNELEC MULTIMEDIA. Les délais de paiement des clients sont généralement compris entre 30 et 60 jours, sur la base de règlement des commandes par virements et par traites. Les contrats conclus indiquent par ailleurs, le cas échéant, les modalités d'application des reprises des produits invendus par INNELEC MULTIMEDIA.

Il convient par ailleurs de signaler qu'INNELEC MULTIMEDIA fait appel aux services de l'assurance Euler Hermès pour couvrir les risques portés par les créances clients du Groupe. Ainsi, pour tout nouveau client, une enquête auprès d'Euler Hermès est automatiquement réalisée et une demande d'encours effectuée. Pour les clients en dehors de cette garantie, les marchandises sont payées avant expédition ; pour les clients disposant de cette garantie, les marchandises sont livrées à hauteur de l'encours accordé. En fonction des cas (clients garantis ou non, dépassement de l'encours garanti), des provisions peuvent être passées, celles-ci étant largement réduites dans le cas où la créance client est garantie par Euler Hermès et présente un montant inférieur au seuil d'encours garanti (provision alors égale à 8,5% du montant de la créance).

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La Société fait appel aux services d'Euler Hermès pour couvrir les risques de défaillance et/ou l'insolvabilité de ses clients,
- Les contrats sont conclus pour des durées d'une année, ce qui expose la société au risque de non renouvellement de contrats.

#### **4.1.4. Risques liés aux stocks et à leur gestion**

##### **- Risques liés aux stocks**

Aucune évolution significative n'est intervenue dans les conditions de stockage au cours de ces dernières années à l'exception de la fermeture d'un entrepôt suite à une réorganisation de la Société au cours de l'exercice clos au 31 mars 2017.

Au 31 mars 2020, les stocks de produits bruts représentaient 37 jours d'achats hors taxes, calculés selon la formule : Stock brut moyen \* nombre de jours / achats consommés HT, soit un montant de stocks bruts moyens de 9,4 M€, sur achats consommés HT de 91,6 M€ au cours de l'exercice. Ce niveau de stocks permet à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir à ses clients une très grande réactivité. Au 31 mars 2019, les stocks de produits bruts représentaient 29 jours d'achats hors taxes, soit un montant de stocks bruts moyens de 7,3 M€ et 24 jours d'achats hors taxes représentant un montant de stocks bruts moyens de 6,5M€ au 31 mars 2018.

S'agissant des risques d'obsolescence encourus par le Groupe, les produits obsolètes de type jeux vidéo sont repris par les éditeurs, à l'exception de 2 d'entre eux. Les accessoires et produits électroniques n'étant pas repris, ils sont provisionnés en fonction de leur obsolescence.

Les stocks sont assurés à leur valeur réelle (vol/incendie). Malgré cette politique et cette police d'assurance, la survenance d'un incendie serait susceptible d'entraîner une interruption totale ou partielle de l'activité de la Société pendant une période de quelques semaines, événement qui pourrait entacher la réputation de la Société et ses relations avec ses clients. Un tel événement pourrait avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société a ainsi jugé utile de souscrire une assurance dite Perte d'Exploitation.

Le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important du fait de la nature même des produits commercialisés. En conséquence, INNELEC MULTIMEDIA a pris toutes les mesures nécessaires visant à limiter ce risque : alarmes, surveillance des accès, gardiennage...Pour compléter cette protection dès la sortie des produits de l'entrepôt où ils passent sous la responsabilité du transporteur, INNELEC MULTIMEDIA a contracté une assurance Tous Risques auprès de SIACI, qui lui rembourse l'intégralité des dommages et vols causés aux produits pendant leur transport, y compris en cas de vol à main armée et d'opération de banditisme.

La Société accorde à certains clients importants des droits de retour de stock. Ce droit de retour de stock définit sur une période donnée, les produits éligibles au retour suivant leur nature ; ils peuvent en général être retournés dans les trois à six mois maximum. Le taux moyen autorisé est en général limité à 10% des achats des trois mois précédents. Sur douze mois, au 31 mars 2020, le taux de retour des produits invendus comparé au chiffre d'affaires du Groupe était de 1,65 %, sur la base du chiffre d'affaires hors clients divers et hors catégorie PLV contre 2,16% au 31 mars 2019 et 1,85% au 31 mars 2018.

Chaque année, la Société reprend la totalité de la provision sur stocks de l'année précédente, et constitue une nouvelle provision qui est le reflet de l'état du stock à la date de clôture selon la méthode du prix moyen pondéré. Au 31 mars 2020, les provisions enregistrées représentaient environ 406 K€ pour une valeur brute de stocks de 9 M€. Les produits défectueux sont repris et renvoyés aux fournisseurs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- Même si le risque de vol ou de détérioration de produits durant la période de stockage ou de transport est important, la Société a mise en place des process visant à limiter ce risque ;
- La Société effectue un suivi très régulier des ventes de ses produits afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock nécessaire pour satisfaire les besoins de sa clientèle.

#### - **Risques liés à la gestion**

INNELEC MULTIMEDIA gère ses stocks sans risque excessif. La société tente d'optimiser la gestion de ses stocks en évitant aussi bien les surstocks que les achats insuffisants (qui représenteraient un coût supplémentaire pour le premier et un manque à gagner pour le second). Ainsi, un comité des opérations composé de représentants des équipes ventes se réunit régulièrement et propose à la direction les quantités à acheter. Pour les gros volumes, une prévision individuelle est demandée à chaque vendeur et responsable vente. Toutes les commandes de nouveautés sont ensuite visées par la direction. Pour le réassort, des niveaux hiérarchiques d'autorisation de commandes ont été fixés en fonction des montants à commander.

Même si le Groupe a réalisé des investissements relativement importants permettant une augmentation de ses capacités de traitement logistique (aménagement de locaux, convoyeurs, automates etc.), et même si INNELEC MULTIMEDIA estime être en mesure de préparer des commandes en temps réel, d'absorber les pointes de charges saisonnières ou journalières, des difficultés techniques et informatiques pourraient intervenir de manière ponctuelle et temporaire, conduisant la Société à ne pas être en mesure d'assurer la livraison d'une partie des commandes de ses clients.

Les ruptures de stocks, si elles sont générales, entraînent un décalage de consommation par les acheteurs car tous les acteurs subissent la rupture. Lorsque les ruptures de stocks sont ponctuelles, INNELEC MULTIMEDIA peut, dans certains cas, s'approvisionner à l'étranger.

La rupture de stock, notamment durant la période de Noël, pourrait créer un certain manque à gagner pour la Société et une insatisfaction client préjudiciable.

De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Inversement, des approvisionnements trop importants et/ou une demande insuffisante pourraient augmenter le niveau des stocks à supporter par la Société, niveau qui, s'il n'était pas réduit rapidement, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe, et sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen, étant considéré que :

- La Société n'est pas à l'abri de difficultés techniques et informatiques pouvant retarder ou empêcher la livraison d'une partie de ses clients.
- Les ruptures de stocks peuvent créer un manque à gagner et nuire à la réputation de la Société.

#### **4.1.5. Risques liés au renouvellement des accords de distribution conclus avec les éditeurs**

Le rôle d'INNELEC MULTIMEDIA entre les éditeurs et les différents réseaux de distribution, et la valeur ajoutée que représente la gestion commerciale et la distribution des produits que les éditeurs ne peuvent traiter et ne souhaitent traiter auprès d'une partie des réseaux de distribution français, impliquent que l'offre d'INNELEC MULTIMEDIA semble indispensable.

Les infrastructures techniques mises en place par le Groupe et l'expérience accumulée permettent à INNELEC MULTIMEDIA d'offrir une prestation de grande qualité aux éditeurs et adaptée à un univers de clients que ceux-ci ne peuvent pas atteindre ou ne veulent pas atteindre faute de savoir-faire spécifique (gestion d'un grand nombre de références pour un grand nombre de clients).

Ainsi, les éditeurs souhaitent déléguer une partie de leurs démarches commerciales auprès de spécialistes pour les clients présentant des exigences ou particularités qu'ils ne peuvent satisfaire.

INNELEC MULTIMEDIA met à la disposition des plus gros éditeurs une force de vente, un marketing et une organisation des ventes qui leur permet d'atteindre les 20 % de clients que les éditeurs ne souhaitent pas traiter directement, selon une évaluation d'INNELEC MULTIMEDIA. A noter que ce pourcentage, compte tenu de la baisse du marché physique, devrait s'accroître au cours des années à venir : le coût de distribution en direct des éditeurs va augmenter de manière inversement proportionnelle aux volumes, alors qu'INNELEC MULTIMEDIA par sa capacité à disposer d'une offre complète et globale

leur permet de toucher à moindre coût un large panel de clients. Cette part de clients non visés de façon directe résulte de choix stratégiques de chacun des éditeurs, notamment pour des questions de taille, de savoir-faire ou encore de spécificités du revendeur. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA permet aux éditeurs, de livrer de façon indirecte et centralisée des revendeurs, grande distribution comprise, répondant ainsi à l'objectif de réduction des coûts des éditeurs et/ou fabricants fournisseurs du Groupe en supprimant tout ou partie de leur force de vente.

Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a des accords de distribution avec les 3 fabricants de consoles de jeux, leaders du marché. Ainsi, la Société distribue les consoles des groupes NINTENDO, SONY et MICROSOFT. Les accords de distribution ainsi que les relations avec ces fabricants sont identiques à ceux conclus avec les différents éditeurs, fournisseurs d'INNELEC MULTIMEDIA, et ce dans la mesure où ces fabricants de consoles de jeux et accessoires sont aussi éditeurs de jeux. L'ensemble des accords de distribution ont été reconduits au cours des 3 dernières années.

Enfin, il convient de préciser que concernant la garantie des appareils vendus, les accords de distribution prévoient que celle-ci soit assurée par les fabricants eux-mêmes.

La durée moyenne des accords de distribution éditeurs/fournisseurs est de 1 an. Les clauses de rupture anticipée, lorsqu'elles existent, sont des clauses standards (non-exécution par l'une des parties de l'une de ses obligations) traditionnellement acceptées par la profession. Le Groupe privilégie la signature d'accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure de gestion spécifique du risque de non renouvellement des accords de distribution.

Le changement de stratégie d'un ou plusieurs éditeurs et/ou fabricants qui souhaiteraient distribuer l'ensemble de leurs produits en direct auprès des revendeurs pourrait remettre en cause le niveau d'activité traité par le Groupe INNELEC MULTIMEDIA et avoir un impact significatif sur l'activité du Groupe.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que :

- La Société permet à ses clients éditeurs d'accéder à une partie du réseau de distribution qu'ils ne souhaitent pas traiter directement, notamment pour des raisons de coûts ;
- Les accords de distribution avec les fabricants leaders du marché ont toujours été reconduits depuis 3 ans.

#### **4.1.6. Risques liés à la dépendance envers des fournisseurs – prestataires de services**

En dehors de la dépendance du Groupe aux éditeurs qui s'appuient sur INNELEC MULTIMEDIA pour commercialiser une part de leurs produits (cf. paragraphe précédent), la Société reste dépendante de certains prestataires, notamment sur les aspects logistiques (livraison des produits partout en France) et sur les développements techniques et informatiques à réaliser afin d'accroître la qualité des prestations du Groupe.

Le marché français de la logistique comprend aujourd'hui de nombreux intervenants susceptibles de fournir des prestations de qualité à la Société, dans des conditions de prix satisfaisantes. Ainsi, INNELEC MULTIMEDIA estime ce risque négligeable.

La Société renouvelle régulièrement ses équipements informatiques en faisant migrer toutes ses applications vers des ordinateurs et serveurs lui permettant d'être la plus efficace possible dans la gestion des différentes applications informatiques. Pour l'évolution de ses systèmes ou le développement de nouvelles applications, le Groupe a ainsi fait appel à des spécialistes (Nware, Ysance développement internet, &Commando, &Commando CRM et &Commando Points de Vente et business intelligence). Le Groupe ne disposant pas en interne des ressources nécessaires au développement de ces outils, INNELEC MULTIMEDIA reste dépendant de ce type de sociétés, prestataires de services informatiques. De plus, le marché français dispose aujourd'hui d'une offre importante en termes de prestataires susceptibles de satisfaire les attentes d'INNELEC MULTIMEDIA en la matière.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que la Société fait principalement appel à des prestataires sur les aspects logistiques et informatiques, marchés comprenant de nombreux intervenants de qualité permettant ainsi des changements de prestataires.

#### **4.1.7. Saisonnalité de l'activité durant l'exercice**

L'activité de la Société est marquée par une forte saisonnalité, la période de fin d'année calendaire restant une période très importante en termes d'activité (fêtes de Noël). En général, le 4<sup>ème</sup> trimestre civil représente près de 45% du chiffre d'affaires consolidé.

Cette saisonnalité est également inhérente aux dates de sorties des nouveaux jeux et nouvelles consoles qui traditionnellement se situent à la même période.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique pour faire face à cette saisonnalité, bien que le développement de sa gamme d'accessoires ainsi que celui des activités mobilité, objets connectés et Licensing favorisent à terme un lissage de la saisonnalité.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que la saisonnalité des ventes est un phénomène systématique dans ce secteur d'activité, qui reste dépendant des sorties de nouvelles consoles et des événements calendaires (notamment fêtes de fin d'années).

#### **4.1.8. Risques spécifiques liés aux objets connectés**

Concernant les objets connectés, les principaux risques identifiés sont les suivants :

- L'obsolescence technologique et le risque d'inadéquation des produits à la demande des consommateurs finaux sont des facteurs de risque qu'il convient de ne pas exclure étant donné qu'il n'existe que peu de retours sur ces produits, comme d'ailleurs pour tous les produits d'électronique grand public. Selon le cas, ce type de risque est géré de plusieurs façons. Par exemple, dans le cas d'un changement de version d'operating system (Android ou IOS), Innelec Multimedia s'assure que l'application de l'objet connecté va pouvoir fonctionner avec la nouvelle version d'operating system. Concernant les quantités commandées, et dans les cas où c'est possible, Innelec Multimedia essaie de se baser sur les quantités pré-vendues.
- Le Groupe étant importateur, le respect des normes européennes relève de sa responsabilité. Concernant les produits Konix et Simple Care Konix, les certificats de conformité sont signés par INNELEC MULTIMEDIA. Concernant les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le rôle du Groupe n'est pas de signer le certificat de conformité mais de vérifier que le certificat est valide. Avant de commercialiser un produit, INNELEC MULTIMEDIA récupère tous les certificats de conformité auprès de ses partenaires.
- Dans une certaine mesure, l'évolution ou l'apparition d'une nouvelle norme européenne pourrait représenter un risque pour INNELEC MULTIMEDIA. A chaque mise à jour et/ou évolution d'une norme, INNELEC MULTIMEDIA récupère les certificats de conformité auprès de ses partenaires ou fait faire les tests dans des usines certifiées.
- Le non-renouvellement de l'accord de distribution avec un fournisseur peut représenter un facteur de risque. Néanmoins, ce type de risque est à relativiser. D'une part, INNELEC MULTIMEDIA essaie de privilégier les accords de distribution exclusive avec ses nouveaux fournisseurs. D'autre part, dans un contexte de marché émergent, il existe actuellement une multitude de fournisseurs.
- Un fournisseur peut éventuellement perdre les licences d'utilisation de technologies nécessaires à la fabrication de ses produits. Néanmoins, compte tenu du nombre important de fournisseurs qui se lancent dans les objets connectés, ce risque est à relativiser.
- Une hausse de la main d'œuvre en Chine pourrait contribuer à augmenter les prix d'achat. Ce risque est à relativiser dans la mesure où les concurrents d'Innelec Multimedia concernant les objets connectés seraient également concernés. Ainsi, une hausse de la main d'œuvre en Chine serait répercutée au consommateur final.
- Les produits connectés utilisent soit IOS, soit Android, voire les deux. Apple et Google disposant d'une hégémonie certaine, les fabricants d'objets connectés pourraient devoir payer une licence à Apple et/ou Google pour que leurs produits soient compatibles. Ce risque est à relativiser dans la mesure où l'ensemble des fabricants serait concerné.

La Société n'a pas mis en place de mesure de gestion spécifique de ce risque.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que

- Les objets connectés ne représentent qu'une modeste partie du chiffre d'affaire au 31 mars 2020 (1% du chiffre d'affaires)
- La Société a recentré son activité sur des lignes de produits plus dynamiques, le nombre de référence d'objets connectés commercialisés étant passé de 35 au cours de l'exercice 2018-2019 à 25 sur l'exercice 2019-2020.

## 4.2. Risques liés à l'organisation de la société et aux collaborateurs clés

INNELEC MULTIMEDIA dispose d'une organisation opérationnelle et des savoir-faire nécessaires au développement de ses activités (principalement Directeur des ventes, cadres des unités opérationnelles, Directeur Logistique). La croissance de la Société et ses succès commerciaux résultent de l'implication de ce management et plus généralement de l'ensemble des équipes qui composent la Société.

Même si certaines personnes venaient à quitter la Société, INNELEC MULTIMEDIA considère aujourd'hui qu'une part importante des fonctions assumées par ces personnes, y compris par les cadres dirigeants, pourrait l'être par d'autres collaborateurs, après une période de formation et d'adaptation selon les fonctions concernées.

La Société n'a pas mis en place de mesure de gestion spécifique de ce risque.

La société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que

- La direction est pleinement investie dans les projets de la Société
- Une réorganisation des effectifs n'impacterait pas l'organisation et l'efficacité de la Société dans son activité.

## 4.3. Risques de marché

### 4.3.1. Risques de liquidité

- **Endettement**

Le tableau ci-dessous présente les conditions des principaux emprunts contractés par la Société au 31 mars 2020.

Etablissement prêteur	Date de contraction des prêts	Montant initial des prêts en K€	Capital restant dû au 31 mars 2020 en K€	Taux d'intérêt effectif	Échéance	Existence de couverture	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
CIC	févr-19	200	134	0,55%	janv-22	non applicable	67	67	
BECM	févr-20	150	138	0,52%	nov-22	non applicable	50	88	
BNP PARIBAS	avr-17	250	7	1,49%	avr-20	non applicable	7		
BANQUE POPULAIRE	mars-20	200	195	1,29%	févr-23	non applicable	66	129	
LCL	janv-20	200	200	1,10%	janv-23	non applicable	66	134	
B.P.I	juin-14	1 475	442	4,40%	juin-21	non applicable	368	74	
<b>Total en K€</b>		<b>2 475</b>	<b>1 116</b>				<b>624</b>	<b>492</b>	

Les comptes consolidés au 31 mars 2020 présentent également 10 671 K€ de crédits spots et 309 K€ d'effets escomptés non échus. Les crédits spots sont accordés à la Société sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire. L'escompte permet à la Société de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission.

Les montants des crédits spots et des escomptes sont accordés en fonction des périodes d'utilisation basées sur prévisions établies pendant les exercices en cours. Pour les crédits spots, on peut distinguer une période d'utilisation normale allant de mai à fin août et une période d'utilisation forte allant de septembre à fin avril. Quant aux escomptes, leur période d'utilisation normale s'étend d'avril à fin septembre alors que leur période d'utilisation forte s'étend d'octobre à fin mars.

Depuis le 31 mars 2020, le Groupe a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

Au 30 septembre 2020, la Société affiche 11 500 K€ de crédits spots, 326 K€ d'effets escomptés non échus et 0 K€ de financements loi DAILLY (données non auditées).

- **Covenants financiers**

Néant.

La trésorerie nette du Groupe, correspondant à la différence entre les disponibilités, les concours bancaires et les effets escomptés non échus, s'élevait à 0,706M€ au 31 mars 2020 alors que le montant des dettes financières à échéance moins d'un an s'élevait à 3 021 K€ (principal et intérêts).

L'endettement financier net de la Société s'établissait à 3 446K€ au 31 mars 2020.

Au 30 septembre 2020, le montant de trésorerie disponible du Groupe s'élève à 21 124 K€ (donnée non audité).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date du présent Document d'Information et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les douze prochains mois.

La Société estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible.

#### **4.3.2. Risques de taux de change**

La grande majorité des transactions d'INNELEC MULTIMEDIA est réalisée en euros, ce qui implique que la Société ne présente pas à l'heure actuelle de risque lié à l'évolution du taux de change sur ses facturations. Par ailleurs, la grande majorité des achats est réalisée en euros.

Néanmoins, dans le cadre du développement de son activité Licensing et des achats en USD qui peuvent en résulter, INNELEC MULTIMEDIA étudie la possibilité de se couvrir contre un éventuel risque de change.

La Société estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible.

#### **4.4. Impacts liés à la pandémie de COVID-19**

En décembre 2019, un nouveau coronavirus, COVID-19, a fait son apparition en Chine. Malgré d'importants efforts de confinement, il s'est étendu au niveau mondial depuis la fin du mois de février 2020. Cette crise sanitaire a été marquée par des mesures restrictives de déplacement et de confinement prises en France et dans de nombreux pays du monde.

Durant le confinement, au sein d'INNELEC MULTIMEDIA, une équipe a été mise en place pour assurer le suivi de l'activité avec les seuls clients ouverts : Les enseignes de grandes surfaces alimentaires (GSA). Le Groupe a eu recours au chômage partiel entre le 17 Mars et fin mai 2020. Cela a concerné au plus fort de la crise, les 2/3 des équipes, ces dernières ne pouvant communiquer avec leurs clients fermés, ni se rendre chez eux. L'impact sur le mois de mars 2020, dernier mois de l'exercice, a été particulièrement significatif car le Groupe a perdu 4M€ de chiffre d'affaires en comparaison avec le mois de mars 2019. Cette perte de revenu a eu un impact de l'ordre de 0.7M€ sur la marge brute enregistrée sur l'exercice clos au 31/03/2020.

A l'exception de Cora, Casino et Leclerc, durant le confinement tous les clients avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons DROM COM étaient suspendues, alors que ces dernières représentent plus du tiers du chiffre d'affaires d'INNELEC MULTIMEDIA.

Bien que certains clients aient été fermés pendant le mois d'avril et la première quinzaine du mois de mai, la croissance de la GSA a permis de compenser la perte sur les autres clients. Avec cette montée en puissance des ventes de la GSA, le Groupe a fait revenir une partie des effectifs de l'entreprise, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Néanmoins, cette situation inédite a impliqué une couverture assurance-crédit de la totalité des clients.

Au 1<sup>er</sup> juin 2020, INNELEC MULTIMEDIA avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés. Compte-tenu de la baisse de l'activité, le Groupe a réduit ses coûts de fonctionnement pendant la période concernée :

- Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler,
- Baisse des coûts de transports et voyages,
- Arrêt des dépenses marketing et publicité,
- Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, INNELEC MULTIMEDIA anticipe néanmoins :

- Le maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020
- Le maintien du lancement des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant programmés sur l'exercice 2020-2021.
- La forte appétence des consommateurs pour les produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

Concernant les fournisseurs, les approvisionnements de quelques produits comme la Switch ou la PS4 restent limités d'autant que les allocations, bien que poursuivies, restent incertaines sur certains produits. Les transporteurs sont impactés de façon négative par le début du confinement en France. Les livraisons en direction des DROM-COM ont été arrêtées et la reprise s'effectue progressivement depuis le début du mois de mai 2020.

#### 4.5. Faits exceptionnels et litiges

Innelec Multimedia SA n'est engagée dans aucun autre litige significatif à la date du présent Document.

#### 4.6. Propriété intellectuelle

INNELEC MULTIMEDIA dispose de plusieurs marques déposées. Les dispositions pratiques liées à la protection des marques du Groupe sont gérées directement par INNELEC MULTIMEDIA, sous le contrôle de leur conseil juridique.

Ci-après le détail des marques déposées dont dispose le Groupe :

Nom de la marque	N°	Date de dépôt / renouvellement	Titulaire
ALLO ANTIVIRUS	N° 009419557	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ALLO TELECHARGEMENT	N° 009419656	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
BOOK AND CO	N° 003006256	février 2000 Renouvellement déposé le 6 février 2020	INNELEC MULTIMEDIA
DIF'GAMES	N° 043292834	mai 2004 Renouvellement déposé le 19 mai 2014	INNELEC MULTIMEDIA
DIFINTEL MICRO	N° 043292828	octobre 2004 Renouvellement déposé en mai 2014	INNELEC MULTIMEDIA
DISTRI PLUS	N° 093640049	mars 2009	INNELEC MULTIMEDIA
DRAKKAR	N° 013530548	décembre 2014	INNELEC MULTIMEDIA
ESPACE GEEK	N° 174409962	mai 2018	INNELEC MULTIMEDIA
ESPORTSWEAR	N° 18211814	mars 2020	INNELEC MULTIMEDIA
GEEK COLLECTION	N° 184475549	juillet 2019	INNELEC MULTIMEDIA
HELLO ANTIVIRUS	N° 009419615	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
HELLO TELECHARGEMENT	N° 009419623	octobre 2010	INNELEC MULTIMEDIA
INNO'SHOW	N° 063441470	septembre 2006 Renouvellement déposé le 19 juillet 2016	INNELEC MULTIMEDIA
JE CONSOLE	N° 97679301	mai 1997 Renouvellement déposé le 28 avril 2017	INNELEC MULTIMEDIA
JE TELECHARGE FACILE	N° 009829383	avril 2011	INNELEC MULTIMEDIA
JEUX VIDEO AND CO	N° 006018204	juin 2007/juin 2017	INNELEC MULTIMEDIA
JEUXVIDEO.FR	N° 3917622	avril 2012	INNELEC MULTIMEDIA
JOUEURS AVANT TOUT	N° 033263632	décembre 2003 Renouvellement déposé le 14 novembre 2013	INNELEC MULTIMEDIA
KIOSK	N° 3879149	décembre 2011	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX	N° 3449040	septembre 2006 Renouvellement déposé le 3 août 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX	N° 9153834	4 juin 2010 Renouvellement déposé le 7 février 2020	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX BATTLE ROYALE	N° 17925807	juillet 2018	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX FIJI	N° 4239453	janvier 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX HEROES	N° 16956071	juillet 2017	INNELEC MULTIMEDIA

KONIX ICELAND	N° 164289107	juillet 2016	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX MYTHICS	N° 17296591	octobre 2017	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX SIMPLE CARE	N° 012975694	juin 2014	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX PLAY IT! LIVE IT! MOVE IT!	N° 018133463	octobre 2019	INNELEC MULTIMEDIA
KONIX WILD TRACKS	N° 18003541	décembre 2018	INNELEC MULTIMEDIA
LA GRENOUILLE FRAISE	N° 134014946	juin 2013	JEUX VIDEO AND CO
LE BONHEUR EST DANS LE PRIX	N° 3683084	octobre 2010 Renouvellement déposé le 8 novembre 2019	INNELEC MULTIMEDIA
NO MAN'S LAND	N° 17879300	août 2018	INNELEC MULTIMEDIA
STRATAGAMES.COM	N° 3016965	mars 2000 Renouvellement déposé le 15 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ULTIMA	N° 1717910	avril 1990 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
ULTIMA GAMES	N° 1717911	avril 1990 Renouvellement déposé le 18 janvier 2010	INNELEC MULTIMEDIA
UNITED STATES OF GAMERS	N° 009419508	octobre 2010 Extension USA 3 janv 2020	INNELEC MULTIMEDIA
URBAN FLOW	N° 16096141	novembre 2016	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUA	N° 3468539	décembre 2006 renouvelée en novembre 2016	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL BUSINESS	N° 4367489	juin 2017	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL CHAIN STORE	N° 99824977	novembre 1999 Renouvellement déposé le 8 novembre 2019	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL KIOSK	N° 10934008	juin 2012	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL SHOP	N° 99824973	novembre 1999 Renouvellement déposé le 8 novembre 2019	INNELEC MULTIMEDIA
VIRTUAL@ARCHIVES	N° 003059667	octobre 2000 Renouvellement déposé le 6 août 2010	INNELEC MULTIMEDIA
XANDRIE	N° 009119041	mai 2010 Renouvellement déposé le 7 février 2020	INNELEC MULTIMEDIA

Il est rappelé que chaque dépôt de marque est valable pour une durée de 10 ans, ou 5 ans en cas de non utilisation effective par le déposant.

Toutes les marques ci-dessus sont en cours de validité et ont été renouvelées à l'échéance.

En date du 1<sup>er</sup> juin 2001, Monsieur Denis THEBAUD a concédé l'exploitation de la marque Village Multimédia à INNELEC MULTIMEDIA à titre gratuit. La Société INNELEC MULTIMEDIA doit néanmoins assurer les frais de dépôt et de protection pendant la durée de la concession consentie pour une période de 3 mois renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation en respectant un préavis d'un mois. Ce contrat est toujours en vigueur à la date du présent Document d'Information.

### **Risques liés à la valorisation des fonds de commerce et à la valeur des marques de la Société**

Les fonds de commerce des magasins détenus en propre figurent dans les comptes du Groupe pour leur valeur d'acquisition. Certains ont pu faire l'objet de réévaluation lors du regroupement de tous ces magasins en une seule entité juridique, opération approuvée par un commissaire aux apports nommé par le Tribunal de Commerce. Il est réalisé chaque année des tests de valeur de ces fonds de commerce effectués sous le contrôle des commissaires aux comptes du Groupe. Au 31 mars 2020, la valeur nette des fonds de commerce d'INNELEC MULTIMEDIA s'élève à 175 K€

De la même manière, la valorisation des marques qui figurent au bilan correspond à la valeur d'achat. La valeur de ces marques peut être affectée par le montant du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente de la marque avec INNELEC MULTIMEDIA. Chaque année, des tests de valorisation des marques du Groupe sont réalisés sous le contrôle de ses commissaires aux comptes. Au 31 mars 2020, la valeur brute des marques issue des comptes sociaux s'élève à 4 941 K€ (MARQUE JEUX VIDEO AND CO, ULTIMA, JE CONSOLE, VIRTUA, DIFINTEL).

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011 une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur de 3.3 M€. Suite à l'analyse effectuée par la société, la valeur d'acquisition a été inscrite en autres immobilisations incorporelles et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans.

La Société n'a pas mis en œuvre de mesure spécifique de gestion de ce risque.

La Société estime que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré qu'aucun actif significatif nécessaire à l'exploitation n'est détenu par une autre personne morale ou physique que le Groupe INNELEC MULTIMEDIA.

#### 4.7. Assurances et couverture des risques

La politique d'INNELEC MULTIMEDIA en matière d'assurances l'a conduite à se couvrir sur l'ensemble des risques significatifs auxquels elle est susceptible d'être exposée. Les assurances en cours couvrent les biens, la responsabilité civile des sociétés du Groupe, selon des conditions habituellement appliquées dans la profession.

##### Polices en vigueur au 31 mars 2020

Nature de la police d'assurance	Assureur Courtier	Objet	Montant de la couverture
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus avant livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	14 000 000,00 €
Responsabilité Civile	ALLIANZ	Dommages survenus après livraison de produits et/ou achèvement des travaux ; Protection pénale et Recours.	6 500 000,00 €
Responsabilité Dirigeant	AIG EUROPE	Responsabilité civile des dirigeants ; Remboursement de la société souscriptrice ; Défense civile et défense pénale des dirigeants.	10 000 000,00 €
Multirisques des Risques d'Entreprise	ALLIANZ	Incendie et Risques Annexes ; Pertes d'Exploitation après Incendie et Risques Annexes ; Vol ; Bris des Glaces ; Bris de machines et/ou du matériel informatique ; Catastrophes Naturelles ; Frais de reconstitution des informations ; Frais supplémentaires d'exploitation pour le matériel de traitement de l'information,	46 000 000,00 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Événements garantis d'office, Pertes indirectes)	16 000,00 €
Salons Expositions	ALLIANZ	Objets exposés (hors objets de valeur, objets précieux et tout matériel hi-fi), Événements garantis d'office, Pertes indirectes)	210 000,00 €
Crédit Clients	Euler Hermès	Garantie des risques liés aux pertes subies du fait de l'insolvabilité de clients ; Risques liés aux exportations de marchandises d'origine étrangère (notamment les logiciels et matériels pour micro-informatique)	8 319 690,00 €
Auto Collaborateurs R.C	ALLIANZ	Responsabilité civile, défense, recours, vol et incendie	25 000,00 €
Déplacements professionnels - Etranger	AIG	Risques aériens - terrestres - décès accidentel - invalidité - frais médicaux - assistances aux personnes	50 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	230 000,00 €
Véhicules	ALLIANZ	Responsabilité civile, dommages tous accidents, Vol, incendie & forces de la nature, catastrophes naturelles, bris de glaces, défense recours, corporelle conducteur, assistance, équipement du véhicule	250 000,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 980,00 €
Chariot élévateur	ALLIANZ	Responsabilité civile et défense pénale et recours, vol, incendie, tempêtes, catastrophes naturelles, bris de glace	24 000,00 €
Transport de marchandises	SIACI	Dommages et pertes garantis du matériel ainsi que les pertes de poids ou de quantités subies par les marchandises assurées	1 000 000,00 €

Fraude	EULER- HERMES	Police d'assurance souscrite depuis le 1/8/2016. Principalement fraude par tiers, fraude par préposé, cyber- fraude.	1 500 000,00 €
--------	------------------	--	----------------

Ces polices d'assurance concernent la société mère.

Il convient par ailleurs de préciser qu'INNELEC MULTIMEDIA dispose également pour 2 magasins Ultima. Jeux vidéo & Co dispose d'un contrat d'assurance multirisques professionnel.

Ces contrats ont été souscrits auprès d'Allianz et d'AXA et couvrent, entre autres, les pertes d'exploitation, la responsabilité civile professionnelle, les catastrophes naturelles, les incendies, etc.

Sur base de la balance des comptes au 31 mars 2020, les primes d'assurances versées représentent un total de 553 K€ pour Innelec Multimédia SA.

### **Vie des polices**

La Responsable comptabilité et finance est chargée de la gestion des dossiers au quotidien et d'informer le courtier en assurances de toute modification notable soumise à déclaration immédiate. Au terme de chaque année, les polices font désormais l'objet de mises à jour et de renégociations.

Le Groupe estime que la nature des risques couverts par ces assurances est conforme à la pratique retenue dans son secteur d'activité, et qu'aucun risque significatif n'est, à la connaissance de la Société, exclu de sa politique de couverture en la matière.

## **5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR**

### **5.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur**

La dénomination de la société est INNELEC MULTIMEDIA, en abrégé I.M.M.

### **5.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur**

La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 327 948 626.

Le Code LEI de la société est : 969500DXZLWVUPWMOL42

### **5.3. Date de constitution et durée de vie de la société**

INNELEC MULTIMEDIA a été constituée le 30 août 1983 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.

### **5.4. Siège Social, forme juridique, législation applicable et site internet**

Le siège social de la société est fixé au :

45, Rue Delizy  
Centre d'activités de l'Ourcq  
93 692 Pantin cedex

Téléphone : +33 1 48 10 55 55  
Télécopie : +33 1 48 91 29 12

INNELEC MULTIMEDIA est une société anonyme à conseil de surveillance de droit français.

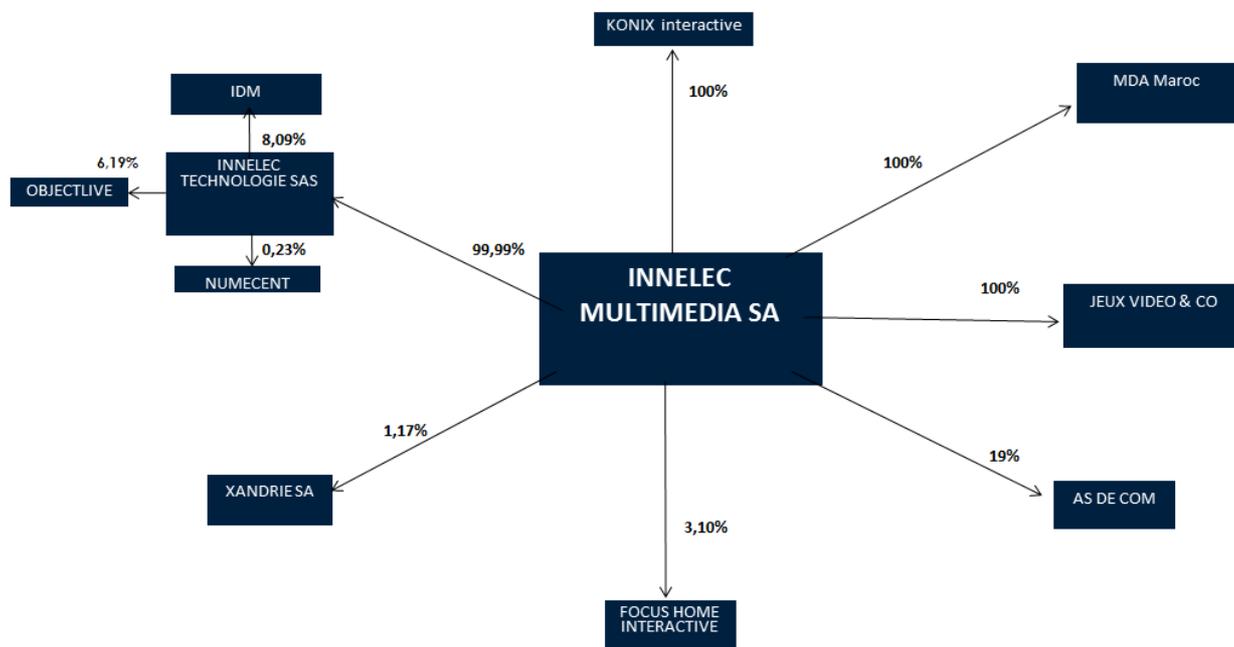
Site internet : <https://corporate.innelec.com/>

L'attention du lecteur est attirée sur le fait que, sauf s'il en est disposé autrement au sein du présent Document d'Information, les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du présent document.

## 6. ORGANIGRAMME

### 6.1. Structure juridique du Groupe

L'organigramme juridique simplifié du Groupe au 31/03/2020 se présente comme suit :



Les pourcentages présentés sont relatifs au capital.

Les acronymes SA, SAS et SARL correspondent respectivement à : Société Anonyme, Société par Actions Simplifiée et Société A Responsabilité Limitée.

Il faut aussi noter que les sociétés Xandrie, IDM, Numecent, As de Com et Focus Home Interactive sont présentées dans l'organigramme mais ne font pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

Depuis le 31 mars 2020, INNELEC MULTIMEDIA a cédé l'intégralité de sa participation dans Focus Home Interactive sur la base d'un prix de 40 euros par action, représentant un montant total de 6,58 millions d'euros et une plus-value d'environ 5 M€.

### 6.2. Filiales de l'émetteur

#### - INNELEC TECHNOLOGIES

Innelec Technologies regroupe trois participations minoritaires prises dans des affaires spécialisées dans les technologies nouvelles : IDM, Numecent Holding et Object Live Soft. Seules les deux premières sont actives. La société n'a procédé à aucun investissement au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Numecent Holding est une société de technologies valorisée dans les comptes d'Innelec Technologies pour 63 K€, soit 0,23% du capital.

IDM, Ingénierie Diffusion Multimédia, est à la fois un éditeur de logiciel et un prestataire de services dans une activité qui est centrée sur le « content management system » dans laquelle Innelec Technologies détient une participation de 8,09 % représentant une valeur brute de 325 K€ et une valeur nette comptable de 325 K€.

Au 31 décembre 2018, IDM a réalisé un chiffre d'affaires de 6,2 M€ (5,2 M€ au 31 décembre 2017) et un bénéfice net de 521 K€ (229 K€ au 31 décembre 2017).

Outre ses participations financières Numecent Holding et IDM, Innelec Technologies détient un compte courant débiteur de 269 K€ à l'égard d'Innelec Multimédia.

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2020, Innelec Technologies n'a reçu aucun revenu de ses participations et a engagé 7 K€ de charges. Après 4 K€ de produits financiers, 200K€ de charges financières (dépréciation des titres Numecent) et un produit d'IS, le résultat net est de -203 K€.

Les capitaux propres de la société représentent 857 K€ au 31 mars 2019.

#### **- JEUX VIDEO & CO**

Jeux Vidéo & Co regroupe 2 magasins Ultima détenus en propre. Le Groupe a décidé de vendre le magasin Virtua de Gardanne au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élève à 1,00 M€, contre 1,61 M€ au 31 mars 2019.

Le résultat d'exploitation est de -0,33 M€.

Le résultat net est de -0,34 M€. Au 31 mars 2019, le résultat net était de -0,26 M€. La valeur nette des fonds de commerce des 2 magasins est de 0,63 M€ au 31 mars 2020, comparé à 0,82 M€ au 31 mars 2019, pour 3 magasins, à la suite de la vente du fonds de commerce de Gardanne.

Au 31 mars 2019, les capitaux propres de JVNC représentent 0,37 M€, à comparer au capital social de 0,63 M€.

INNELEC tient compte des évolutions du marché décrites plus haut et des perspectives d'avenir de ses marques Ultima, Virtua, Difintel, et Je Console. A fin mars 2020, les titres Jeux Vidéo and Co détenus par INNELEC MULTIMEDIA représentent une valeur brute de 10,0 M€. Ces titres sont provisionnés pour 9,7M€. Ainsi, la valeur nette est de 0,3 M€.

Dans un contexte qui reste délicat pour les ventes au détail, Innelec Multimédia continue à soutenir sa filiale Jeux Vidéo and Co.

#### **- AS DE COM**

As de Com est une agence événementielle spécialisée sur le secteur des jeux vidéo et des logiciels utilitaires.

#### **- XANDRIE**

La participation d'Innelec Multimédia dans Xandrie est de 1,18 % au 31 mars 2020.

Xandrie-Qobuz connaît un fort développement de son chiffre d'affaires au 31 mars 2020 (+ de 45,3 %) soit 18 M€, a ouvert une filiale aux Etats-Unis et se trouve au cœur d'un secteur en pleine évolution. Le Groupe développe ses ventes sur ses marchés européens (France, Royaume Uni, Allemagne, Italie, Espagne, etc)

Ces évolutions montrent le rapprochement entre le secteur de la musique, le secteur des jeux vidéo et les accessoires audio que le Groupe vend. Ainsi, nous avons le projet de renforcer l'attractivité de nos produits audio (telles les enceintes licenciées All Black) en les couplant avec des playlist Qobuz.

Le résultat net cumulés ressort à - 6,9 M€ contre - 9,4 M€ au 31 mars 2019 soit une réduction de la perte de 26,9 %.

Au cours de cet exercice, Xandrie a continué à travailler d'une manière déterminée pour améliorer sans cesse la qualité technique de ses produits et leur parfaite adaptabilité sur les différents outils présents sur le marché.

Un accord a été signé avec la société Canada Inc. qui se compose de deux volets :

Tout d'abord, un volet technique et commercial avec la cession des éléments nécessaires à la création d'une plateforme indépendante, et l'appui technique apporté pour le lancement de sa propre plate-forme de musique. Ce lancement a eu lieu le 4 mai 2020 et a remporté un beau succès technique et commercial.

Et un volet financier puisque Canada Inc. est entré au capital de Xandrie. A cette occasion, votre société a souscrit à 44 382 actions représentant un investissement de 150 K€.

Pour financer son développement, Xandrie a décidé de lancer une augmentation de capital de 10 M€. Dans sa séance du 24 juillet 2020, votre Conseil a décidé de ne pas suivre cette augmentation de capital préférant dans le contexte actuel réserver ses ressources à ses propres activités.

#### **- FOCUS HOME INTERACTIVE**

La participation d'Innelec Multimédia dans le capital de Focus Home Interactive est de 3,1 % au 31 Mars 2020 (au 31 mars 2019, elle était de 3,05 %).

Focus Home Interactive est un éditeur de jeux vidéo sur Consoles et PC et s'est fortement développé dans les ventes digitales et à l'international.

Au 31 mars 2020 Focus Home Interactive a annoncé un chiffre d'affaires de 142,8 M€ en hausse de 13%.

Le 8 juillet 2020, la société a signé un contrat portant sur la cession à Neology Holding de la totalité des 164 635 actions détenues en portefeuille au prix de 40 € l'action. Cette cession représente un montant total de 6,58 M€ et une plus-value d'environ 5 €.

#### - MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE (M.D.A.)

M.D.A. a été créée en janvier 2014 et elle est immatriculée à Casablanca (Maroc). Cette société a pour vocation d'appuyer l'action commerciale d'Innelec Multimédia au Maghreb et sur le continent africain.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, M.D.A. a réalisé un chiffre d'affaires de 0 Dirhams (0 K€) comparé à 0 Dirhams (0 K€) lors de l'exercice précédent.

Le résultat après impôts de M.D.A. est de - 54 790 Dirhams (- 5K€), comparé à -119 492 Dirhams (- 11 K€) lors de l'exercice précédent.

#### - KONIX INTERACTIVE LTD

Cette société a été créée en juillet 2013. Elle est immatriculée à Hong-Kong. Elle a vocation à accompagner le développement international d'Innelec Multimédia. A la date du 31 mars 2019, cette société n'a pas démarré son activité.

#### DONNEES CHIFFREES SIGNIFICATIVES AU TITRE DE LA SOCIETE MERE ET DE SES FILIALES

Le tableau ci-dessous présente les informations issues des comptes sociaux au 31 mars 2020 pour les sociétés INNELEC MULTIMEDIA, INNELEC TECHNOLOGIES, JEUX VIDEO & CO, KONIX INTERACTIVE et MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE entités consolidées au 31 mars 2017. Il convient de noter que ce tableau présente des informations en normes françaises.

en K€	Société Mère		Filiales			
	INNELEC MULTIMEDIA	% d'intérêt détenu	INNELEC TECHNOLOGIES	JEUX VIDEO & CO	KONIX INTERACTIVE LIMITED *	MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE **
<b>BILAN</b>						
31/03/2020	Capital Social 31/03/2020	4 359	99,99%	100,00%	100,00%	100,00%
	Capitaux propres 31/03/2020	18 593	729,0	630		1,0
	Dettes financières 31/03/2020	14 265	655,0	28		-8,0
	Actif immobilisé 31/03/2020	12 680	0,1	466		0,0
	Disponibilités 31/03/2020	11 546	387,6	658		0
			7,9	122		6,3
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
31/03/2020	Chiffre d'affaires 31/03/2020	102 190	0	1 000		0,0
	Résultat d'exploitation 31/03/2020	(51,4)	-7,0	-330		-4,6
	Résultat Financier 31/03/2020	(392)	-196,0	-8,6		0,0
	Résultat exceptionnel 31/03/2020	23	0	-134		0
	Résultat net 31/03/2020	(554)	-203,0	-340		-4,6

\* Société sans activité à la date du présent Document d'Information

\*\* 1 Dirham marocain = 0,09005€ au 31/3/2020

Au 31 mars 2020, il est ainsi précisé que les revenus d'INNELEC MULTIMEDIA correspondent aux activités de distributeur du Groupe aux revendeurs (magasins spécialisés, grande distribution ou commerces de proximité et revendeurs), et que l'activité de JEUX VIDEO & CO correspond aux activités de distributeur du Groupe auprès de clients finaux au travers des magasins détenus en propre.

JEUX VIDEO & CO s'approvisionne auprès d'INNELEC MULTIMEDIA en termes de produits distribués dans les magasins détenus en propre.

Au niveau du bilan comptable, les principaux actifs de JEUX VIDEO & CO sont constitués par les actifs incorporels (marques et fonds de commerce détenus).

Il est par ailleurs précisé que certains dirigeants d'INNELEC MULTIMEDIA sont également dirigeants des filiales du Groupe et qu'il existe un certain nombre de conventions cadrant les relations entre les sociétés du Groupe et INNELEC MULTIMEDIA (se reporter au chapitre du présent Document d'Information relatif aux conventions réglementées).

La Société n'identifie pas de risque particulier qui résulterait de ses participations minoritaires, notamment au capital d'AS DE COM, au capital d'IDM, ni à celui de Numecent Holding.

## 7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2018, 31 mars 2019 et 31 mars 2020 (présentés selon les normes IFRS).

### 7.1. Examen de la situation financière et du résultat au cours des exercices annuels 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Chiffre d'affaires	102 293	108 153	100 402
Résultat opérationnel courant	227	1 722	1 000
Marge opérationnelle	0,2%	1,6%	1,0%
Résultat financier	(362)	40	(226)
Résultat net, part du Groupe	(707)	1 557	2 157*
Actifs non courants	12 843	13 427	16 002
Capitaux Propres, part du Groupe	17 824	19 851	20 895
Endettement financier net	3 446	(1 075)	468
Disponibilités**	11 686	10 984	9 233
Total du bilan	50 654	52 991	53 384

\* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive)

\*\* Disponibilités = trésorerie hors valeurs mobilières de placement (VMP)

#### 7.1.1. Chiffre d'affaires

CA, données consolidées, normes IFRS (en M€)	31 mars 2020		31 mars 2019		31 mars 2018	
	Répartition	%	Répartition	%	Répartition	%
T1 (avril à juin)	14,8	14,5%	14,2	13,1%	15,3	15,2%
T2 (juillet à septembre)	27,6	27,0%	25,0	23,1%	23,2	23,1%
T3 (octobre à décembre)	43,8	42,8%	46,9	43,3%	42,0	41,8%
T4 (janvier à mars)	16,1	15,7%	22,1	20,4%	19,9	19,8%
<b>Total</b>	<b>102,3</b>		<b>108,2</b>		<b>100,4</b>	

#### 2017-2018 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2017-2018 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 100,4 M€, en léger retrait par rapport au chiffre d'affaires de 102,0 M€ réalisé sur l'exercice 2016-2017. Ce repli du chiffre d'affaires est notamment lié à l'arrêt de l'activité E-cigarettes (cédée en septembre 2017) et de l'activité vente de CD/DVD audio (arrêtée en juillet 2017).

Cependant l'activité vente de consoles de jeux, jeux et accessoires, est en forte progression par rapport à l'exercice précédent. Cette catégorie de produits a généré un chiffre d'affaires de 87,5 M€, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente. Les revenus du développement des produits à licences ont connu une croissance de 95,5% par rapport à l'exercice précédent.

#### 2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2018-2019 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 108,2M, en progression de 7,9% par rapport au chiffre d'affaires de 100,4 M€ réalisé sur l'exercice 2017-2018. Cette croissance est notamment liée à l'augmentation des ventes de l'activité des consoles, jeux et accessoires qui est passé de 87,4 M€ à 95,1 M€, soit une progression de 8,8%.

#### 2019-2020 : Comptes en normes IFRS

Le chiffre d'affaires annuel consolidé 2019-2020 d'INNELEC MULTIMEDIA s'établit à 102,3M, en baisse de 5,6% par rapport au chiffre d'affaires de 108,2 M€ réalisé sur l'exercice 2017-2018. L'exercice a été marqué par un « trou d'air » conjoncturel

qui s'est manifesté à partir de fin novembre 2019 : le marché des Consoles, jeux vidéo et Accessoires a baissé de 17 % entre octobre 2019 et mars 2020 alors que le chiffre d'affaires du Groupe au cours des troisième et quatrième trimestre ne baissait que de 13 %, preuve de la résilience du modèle de la Société dans une période difficile.

### 7.1.2. Charges opérationnelles courantes et résultat d'exploitation

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Chiffre d'affaires	102 293	108 153	100 402
Résultat opérationnel courant	227	1 722	1 000
Marge opérationnelle	0,2%	1,6%	1,0%
Résultat financier	(362)	40	(226)
Résultat part du Groupe	(707)	1 557	2 157*

\* Le résultat net 2017-2018 comprend 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive)

#### 2017-2018 : Comptes en normes IFRS

Le résultat opérationnel courant de la société s'élève à 1 M€ au 31 mars 2018, en forte progression par rapport à l'année précédente. En effet, la réorganisation interne au sein de l'entreprise favorise cette hausse. Celle-ci concerne notamment la mise en place du plan d'économie de 2M€, ayant entraîné le licenciement de 57 salariés, et la fusion des services tels que le Support/SAV. De plus, la réduction des frais généraux de 1,5M€, comprenant notamment la fermeture d'un entrepôt, la sous location d'une partie des locaux, la renégociation des contrats, la baisse de la flotte automobile, et la digitalisation permettent l'augmentation du résultat opérationnel courant de la société sur l'exercice 2017-2018.

#### 2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le résultat opérationnel courant de la société s'élève à 1,7M€ au 31 mars 2019, en forte progression (+ 70%) par rapport à 2018. Elle légitime la réorganisation interne réalisée depuis 2017 et valide la politique de réduction des coûts mise en place par le Groupe lui ayant permis de maîtriser l'augmentation de ses charges d'exploitation à 6%.

#### 2019-2020 : Comptes en normes IFRS

Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 16 (qui traite tous les contrats de location comme des contrats de location-financement), selon la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement des états financiers antérieurs. Le Résultat Opérationnel Courant avant dotations aux amortissements et provisions s'établit à 1,54 M€. Il intègre un impact positif de près 650 K€ lié à la première application de la norme IFRS 16. La prise en compte de la norme IFRS 16 a non seulement eu un impact sur les charges externes les faisant diminuer de près de 10%, mais aussi sur la part des dotations aux amortissements qui a plus que doublé. Le résultat opérationnel courant de la société s'élève à 0,23M€ au 31 mars 2020, en forte baisse (- 87%) par rapport à 2019.

### 7.1.3. Résultat financier

#### 2017-2018 : Comptes en normes IFRS

En raison d'une augmentation des charges financières à hauteur de 55 K€, le résultat financier du groupe se détériore, passant de -164 K€ au 31 mars 2017 à -226 K€ au 31 mars 2018.

#### 2018-2019 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe progresse nettement et passe de -226 K€ en 2018 à 40 K€ en 2019. Cette amélioration s'explique par l'augmentation des produits financiers à 374 K€ en 2019 contre 159 K€ en 2018. La réduction des emprunts du Groupe a contribué à une baisse des charges financières de 50K€ entre 2018 et 2019.

#### 2019-2020 : Comptes en normes IFRS

Le résultat financier du groupe est de -362 K€ en 2020, en baisse par rapport à 2019 où ce dernier atteignait 40 K€. La baisse de 44% des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie conjuguée à des dotations aux provisions (nettes des reprises de provisions sans objets sur participations) de près de 200 K€ ont contribué à une augmentation des charges financières.

### 7.1.4. Résultat net

### **2017-2018 : Comptes en normes IFRS**

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 2,2 M€ en très forte augmentation par rapport à celui atteint au 31 mars 2017 (-6,25 M€). Il inclut 1,75 M€ d'éléments non récurrents (notamment des ventes de titres Focus Home Interactive).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 20,9 M€ au 31 mars 2018 par rapport à 12,6 M€ au 31 mars 2017. L'actif non courant net à 16,0 M€ est en réduction par rapport à l'année antérieure (17,0 M€), principalement du fait de la dépréciation des impôts différés actifs.

L'endettement net du Groupe est de -468 K€ M€ dont 1 M€ d'effets escomptés non échus. Il était de -1,34 M€ au 31 mars 2017, dont 0,95 M€ d'effets escomptés non échus.

Le niveau des disponibilités a augmenté de 1,3M€ à 9,2 M€, notamment du fait des opérations d'augmentations de capital réalisées en décembre 2017 et mars 2018.

### **2018-2019 : Compte en normes IFRS**

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à 1,6 millions contre 2,2 millions au 31 mars 2018 (comprenant un résultat exceptionnel de 1,4 M€ lié à la cession des titres Focus Home Interactive).

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 19,9 M€ au 31 mars 2019 par rapport à 20,9M€ un an auparavant.

L'endettement net du Groupe ressort à -1,1M€ dont 0,5 M€ d'effets escompté non échus. Il était de 0,5M€ au 31 mars 2018, dont 1M€ d'effets escompté non échus.

Le niveau des disponibilités augmente à 11M€. La trésorerie nette s'élève à 2,7 M€ contre 1,8 M€ au 31 mars 2018.

### **2019-2020 : Compte en normes IFRS**

Le résultat net consolidé part du groupe est de -707 K€ contre 1,6 millions au 31 mars 2019.

Les capitaux propres consolidés avant répartition des bénéfices représentent 17.8 M€ au 31 mars 2020 par rapport à 19.9 M€ au 31 mars 2019. L'actif non courant net à 12.8 M€ est en diminution par rapport à l'année antérieure où il était de 13.4 M€.

L'endettement net du Groupe est de 3,28 M€ n'incluant pas le crédit de TVA de 1,6 M€ au 31 mars 2020, encaissé au cours du premier trimestre 2020-2021. Il intègre un impact négatif de 1,2 M€ lié à la comptabilisation de la dette de location non-cash conformément à la norme IFRS 16. La trésorerie nette s'élève à 0.7M€ (en incluant le crédit de TVA remboursé en retard par le Pôle Ice en début du nouvel exercice elle atteint 2,3M€) contre 2,7 M€ en N-1.

## **7.2. Facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influencer sensiblement les opérations du Groupe**

La Société n'identifie pas à ce jour de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influencé dans le passé ou susceptible d'influencer dans l'avenir, sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations d'INNELEC MULTIMEDIA.

## **7.3. Informations complémentaires**

### **Engagements hors bilan**

#### **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2020, Innelec multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

En application des normes IFRS, les effets escomptés non échus, engagements figurant dans les comptes du Groupe lorsque ceux-ci étaient présentés en normes françaises, sont comptabilisés en créances clients à l'actif du bilan et en passif financier courant au passif du bilan.

#### **Contrats de locations (IFRS 16)**

La norme IFRS 16, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 – Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés au 31 mars 2020 sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- La constatation d'un droit d'utilisation de 1,8 m€
- La constatation d'une créance au titre de la sous-location de 0,8 m€
- La constatation d'une dette de location de 1,2 m€

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au 31 mars 2020 représente un impact sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier inférieur à 20 k€.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

## 8. TRESORERIE ET CAPITAUX

L'examen de la situation financière du Groupe se base sur les états financiers consolidés relatifs aux exercices clos au 31 mars 2017, 31 mars 2018 et 31 mars 2019 (présentés selon les normes IFRS).

### 8.1. Capitaux propres consolidés de l'émetteur

Les évolutions des postes composant les capitaux propres du Groupe INNELEC MULTIMEDIA sont détaillées ci-dessous.

Le tableau ci-dessus permet d'apprécier la recomposition des capitaux propres effectuée sur les exercices 2018 à 2020.

Données consolidées - Normes IFRS (en K€)	Capital	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Résultat	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Affectation en réserves			(6 253)		6 253			0
Distribution de dividendes								0
Résultat de l'exercice					2 157	2 157		2 157
Augmentation de capital	1 751	3 902				5 653		5 653
Réserves de conversion								0
Actions propres			15			15		15
Autres mouvements (4) (5)			483			483		483
<b>Au 31 mars 2018</b>	<b>4 326</b>	<b>9 120</b>	<b>5 291</b>	<b>1</b>	<b>2 157</b>	<b>20 895</b>	<b>0</b>	<b>20 895</b>
Affectation en réserves			2 157		(2 157)			0
Distribution de dividendes			(551)			(551)		(551)
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Réserves de conversion								0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (4) (5)			(2 095)			(2 095)		(2 095)
<b>Au 31 mars 2019</b>	<b>4 350</b>	<b>9 142</b>	<b>4 802</b>	<b>1</b>	<b>1 557</b>	<b>19 852</b>	<b>0</b>	<b>19 852</b>
Affectation en réserves			1 155		(1 157)			0
Distribution de dividendes			(554)			(554)		(554)
Résultat de l'exercice					(707)	(707)		(707)
Augmentation de capital	9	17				26		26
Autres mouvements (4) (5)			(791)			(791)		(791)
<b>Au 31 mars 2020</b>	<b>4 359</b>	<b>9 159</b>	<b>5 014</b>	<b>1</b>	<b>(707)</b>	<b>17 826</b>	<b>0</b>	<b>17 826</b>

Données consolidées, normes IFRS (en K€)	31 mars 2020	31 mars 2019	31 mars 2018
Actifs non courants	12 843	13 427	16 002
Capitaux Propres, part du Groupe	17 824	19 851	20 895
Endettement financier net	3 446	(1 075)	468
Disponibilités	11 686	10 984	9 233
Total du bilan	50 654	52 991	53 384
Gearing net	19,3%	-5,4%	2,2%

Bien qu'il y ait une hausse des disponibilités de 0,7 M€ entre 2019 et 2020, la structure financière d'INNELEC MULTIMEDIA montre une dégradation de 4,4% des actifs, avec une baisse de 10,2% des fonds propres.

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit hors effets escomptés non échus sont de 12 M€ (9,5 M€ au 31 mars 2019). La part à moins d'un an représente 11,4 M€ et la part de 1 à 5 ans 0,6 M€.

Au 31 mars 2020, la trésorerie nette atteignait est de 0,7 M€ (2,7 M€ fin mars 2019).

Le Groupe a recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 309 K€ au 31 mars 2020.

La trésorerie brute disponible du Groupe connaît une légère progression par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle ressort à 11,67 M€ sur l'exercice 2019-2020 contre environ 10,98 M€ en mars 2019.

Le gearing net, ratio correspondant à l'endettement financier net divisé par le montant des capitaux propres, a nettement augmenté du fait de la hausse de l'endettement financier. Il s'établit à 19,3 % au 31 mars 2020 contre -5,4 % au 31 mars 2019.

De manière générale, les postes créances clients et dettes fournisseurs peuvent varier de façon importante d'un exercice à un autre en fonction des dates de commandes et donc des échéances des créances clients et des dettes fournisseurs à payer, sans que ces évolutions soient issues d'une quelconque variation des conditions opérationnelles applicables aux activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

## 8.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Donnée consolidées - Normes IFRS (En K€)	31-mars-20	31-mars-19	31-mars-18	31-mars-17
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 442)	2 055	(7 048)	779
Marge brute d'autofinancement	681	2 328	1 506	(5 249)
Variation du besoin en fonds de roulement	(3 123)	(274)	(8 554)	6 028
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 571)	(26)	1 889	(361)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	2 049	(1 141)	4 611	(744)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(1 965)	887	(548)	(326)
Trésorerie nette à l'ouverture	2 670 ***	1 783 ***	2 333 **	2 659 *
Trésorerie nette à la clôture	706****	2 670 ****	1 783 ***	2 333 **

\* dont EENE s'élevant à 945 K€

\*\* dont EENE s'élevant à 1 017 K€

\*\*\* dont EENE s'élevant à 480 K€

\*\*\*\* dont EENE s'élevant 309 K€

### 2017-2018 : Comptes en normes IFRS

#### - Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Au 31 mars 2018, le flux de trésorerie lié au cycle d'exploitation de la société a diminué de manière significative, à -7,04 M€ contre 0,78 M un an auparavant. Cette évolution très significative résulte en grande partie de la restructuration réalisée sur

le début de l'exercice (Plan de Sauvegarde de l'Emploi et éléments non récurrents liés à cette réorganisation : coûts du PSE, fermeture d'un entrepôt et provisions concernant les stocks de lignes de produits arrêtées), de l'arrêt en juillet de l'activité vente de CD/DVD audio et de la cession en septembre 2017 de l'activité E-cigarettes.

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Le Groupe a une nouvelle fois réalisé peu d'investissements significatifs, l'activité et la croissance du CA ne le nécessitant pas. En revanche, les cessions d'immobilisations nettes d'impôt ont fortement augmenté (2,27 M€ au 31 mars 2018 contre 211 K€ un an avant) sous l'effet combiné de la cession de l'activité E-Cigarettes et des cessions de titres Focus Home Interactive.

- **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les flux de financement sont très positifs cette année contrairement à l'année précédente (4,6 M€ vs -0,7 M€). Les deux opérations d'augmentation de capital réalisées en décembre 2017 et mars 2018 contribuent fortement à cette hausse (5,65 M€).

La Société a encore remboursé une large tranche d'emprunt (1,31M€) et a souscrit de nouveaux emprunts pour seulement 0,25 M€. La Société a réduit sa trésorerie nette de 548 K€ par rapport à celle au 31/03/2017.

**2018-2019 : Comptes en normes IFRS**

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Au 31 mars 2019, le flux de trésorerie lié aux activités d'exploitations de la société a augmenté de manière significative à 2,05 M€ contre -7,04 M€ au 31 mars 2018. La marge brut d'autofinancement atteint 2,3 M€ en 2019 contre 1,5 M€ en 2018, soit une augmentation de 54%. Cette amélioration résulte d'une baisse significative de la variation du BFR, notamment du poste dettes fournisseurs qui passe de -2 397 K€ en 2018 à -105 K€ en 2019 et du poste autres créances qui passe de -3 205 K€ en 2018 à -368 K€ en 2019.

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les flux de financements sont négatifs au 31 mars 2019 et atteignent -26 K€ alors qu'ils étaient de 1,89 M€ sur l'année 2018.

- **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les flux de financement s'élèvent à -1,1 M€ sur l'exercice au 31 mars 2019 alors qu'ils étaient de 4,6 M€ sur l'exercice précédent. Cette baisse s'explique par les deux augmentations de capital réalisé par l'entreprise sur l'exercice 2017-2018 qui ont permis la levée de 5,6 M€. Par ailleurs, la Société a distribué au cours de l'exercice 2018-2019 un dividende au titre de l'exercice 2017-2018, à hauteur de 551 K €, cette dernière opération impactant encore le flux de financement.

**2019-2020 : Comptes en normes IFRS**

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation**

Au 31 mars 2020, le flux de trésorerie lié aux activités d'exploitations de la société a baissé de manière significative à -2,44 M€ contre 2,06 M€ au 31 mars 2019. La marge brut d'autofinancement atteint 0,68 M€ en 2020 contre 2,33 M€ en 2019, soit une baisse de 71%. Cette des flux de trésorerie lié aux activités d'exploitations résulte d'une augmentation sensible de la variation du BFR, notamment du poste dettes fournisseurs qui passe de -105 K€ en 2019 à -3 818 K€ en 2020 et du poste dettes fiscales et sociales de 1 192 K€ en 2019 à -1 052 K€ en 2020.

- **Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Les flux de financements sont négatifs au 31 mars 2020 et atteignent -1 571 K€ alors qu'ils étaient de -26 k€ sur l'année 2020. Cet impact est principalement lié à des augmentations d'immobilisations à hauteur de 1 874 K€ en 2020 (dont 1 080 d'impact de l'application de la norme IFRS 16) alors qu'elles ont atteint 349 K€ en 2019.

- **Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Les flux de financement s'élèvent à 2,05 M€ sur l'exercice au 31 mars 2020 alors qu'ils étaient de -1,1 M€ sur l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique par une hausse de souscription d'emprunts qui s'élève à 4,2M€ (dont 1.99 M€ d'impact de l'application de la norme IFRS 16) contre 452 K€ au 31 mars 2019.

### 8.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Le tableau des principaux emprunts contractés par la Société est présenté au paragraphe 3.1.1 du présent Document d'Information.

Les comptes consolidés au 31 mars 2020 présentent 10 871 K€ de crédits spots et 309 K€ d'effets escomptés non échus. Les crédits spots sont accordés à la Société sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire. L'escompte permet à la Société de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission.

Les montants des crédits spots et des escomptes sont accordés en fonction des périodes d'utilisation basées sur prévisions établies pendant les exercices en cours. Pour les crédits spots, on peut distinguer une période d'utilisation normale allant de mai à fin août et une période d'utilisation forte allant de septembre à fin avril. Quant aux escomptes, leur période d'utilisation normale s'étend d'avril à fin septembre alors que leur période d'utilisation forte s'étend d'octobre à fin mars.

Depuis le 31 mars 2020, la Société n'a contracté aucun nouvel emprunt.

Au 31 mars 2020, INNELEC MULTIMEDIA SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clause de covenants.

Au 30 septembre 2020, la Société affiche 11 500 K€ de crédits spots, 326 K€ d'effets escomptés non échus et 0 K€ de financements loi DAILLY (données non auditées).

#### **8.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux**

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

#### **8.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements**

En raison de sa trésorerie actuelle, la Société estime être en mesure d'autofinancer ses futurs investissements d'exploitation.

## 9. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Les principales réglementations applicables à la Société sont exposées ci-après :

I – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif législatif français pour les sociétés de distribution (GALLAND – DUTREIL – CHATEL – HAMON – MACRON).

De par son activité de grossiste, la société INNELEC MULTIMEDIA est soumise au dispositif juridique applicable aux relations commerciales.

Ce dispositif comprend les dispositions de :

- la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1996 (Loi Galland) qui visait à améliorer la transparence et la loyauté des transactions commerciales et à rééquilibrer les rapports entre fournisseurs et distributeurs ;
- la loi du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques qui avait pour objectif de moraliser les pratiques commerciales ;
- la loi du 2 août 2005 (loi Dutreil) qui a réformé la loi Galland avec pour objectif de réduire les marges arrière, a apporté une nouvelle définition du seuil de revente à perte ;
- la circulaire du 8 décembre 2005 relative à l'application de la loi Dutreil ;
- la loi du 3 janvier 2008 (loi Chatel) qui prolonge la réforme de la loi Galland engagée par la loi Dutreil, et ce afin d'accélérer le processus de baisse des prix dans la grande distribution.
- La loi du 17 mars 2014 (loi Hamon) dont l'objectif est d'encadrer les relations entre professionnels et consommateurs et également en matière de droit de la distribution, dans les relations entre fournisseurs et distributeurs.
- La loi du 6 août 2015 (Loi Macron) qui définit le statut de grossiste, renforce le dispositif de la Loi Hamon et le champ d'action de l'Autorité de la Concurrence.
- La loi du 9 décembre 2016 (Loi Sapin II) relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.
- L'ordonnance du 24 avril 2019 portant refonte du titre IV du livre IV du Code de commerce relatif à la transparence, aux pratiques restrictives de concurrence et aux autres pratiques prohibées.

La société INNELEC MULTIMEDIA est donc attentive au respect des dispositions légales définies par :

- l'article L 441-6 du Code de Commerce qui fait prévaloir les Conditions Générales de Vente comme socle de la négociation commerciale et qui précise les conditions d'une éventuelle différenciation tarifaire en cas de contrepartie justifiée ;
- l'article L 441-7 du Code de Commerce qui définit les services de coopération commerciale et les services distincts de cette coopération commerciale, qui peuvent justifier une contrepartie financière à la condition de faire l'objet de contrats soumis à un formalisme précis ;
- l'article L 442-2 du Code de Commerce qui fixe les nouvelles modalités de calcul du seuil de revente à perte depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, modalités une nouvelle fois modifiées dans le cadre de la loi Chatel de janvier 2008.

II – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard du dispositif D3E (éco-contribution)

Cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques. INNELEC MULTIMEDIA a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur en novembre 2006 dans l'Union européenne.

III – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive 94/62/CE (emballages et déchets d'emballage - Eco emballage)

Cette directive vise à pousser les industriels à recycler les emballages utilisés sur leurs produits, sous peine d'amende. Ainsi, les matériaux utilisés doivent être valorisables pour être recyclés ou incinérés. INNELEC fait apposer sur les produits de sa marque KONIX, le logo Triman qui incite les utilisateurs à trier les emballages dans les récupérateurs adéquats, et ainsi participer à leur recyclage.

IV – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive 88/378/CEE (sécurité des jouets)

Cette directive impose des tests de sécurité portant sur les propriétés chimiques et électriques (en particulier de résistance mécanique, d'inflammabilité) des produits à destination des enfants (moins de 14 ans). Cette directive a été complétée par la directive 2005/84/CE interdisant l'utilisation de phtalates dans la fabrication de jouets et articles pour enfants. Les fournisseurs des jouets distribués par INNELEC certifient que leurs produits répondent à ces normes.

V – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la Directive ROHS (restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Cette directive vise à réduire le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques pour limiter la production de déchets toxiques. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par INNELEC MULTIMEDIA répondent, certificats à l'appui, aux normes de la réglementation ROHS applicables dans l'Union européenne.

VI – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la rémunération pour copie Privée (RCP)

Le décret n° 2013-1141 du 10 décembre 2013 relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement soumis à la rémunération pour copie privée instaure une modification dans le fonctionnement de cette taxe<sup>1</sup>.

En effet, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, le montant de la RCP doit être indiqué sur les factures de manière séparée du prix de vente alors que cette taxe était antérieurement intégrée dans le prix de vente mentionnée sur la facture.

Cette taxe est gérée par l'organisme COPIE France (ex SORECOP).

VII – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la réglementation européenne sur l'importation

Le Groupe étant importateur, le respect des normes européennes relève de sa responsabilité. Avant de commercialiser un produit, INNELEC MULTIMEDIA récupère tous les certificats de conformité auprès de ses partenaires.

VIII – Situation de la société INNELEC MULTIMEDIA au regard de la réglementation relative aux données personnelles (RGPD)

En termes d'environnement réglementaire, la propriété des données personnelles qui sont utilisées par les objets connectés est également un enjeu important. Dès mai 2018, le règlement européen sur la protection des données personnelles est entré en vigueur. Ce règlement garantit la protection des données personnelles grâce à l'introduction d'un certain nombre d'obligations pour les entreprises. Ainsi, le traitement des données personnelles nécessitera le consentement des usagers qui bénéficieront par ailleurs d'un droit à l'oubli. La nomination d'un délégué à la protection des données sera également imposée à toutes les entreprises privées effectuant des traitements de données personnelles à grande échelle.

Dans le cas des produits Konix et Simple Care Konix, les données personnelles sont stockées sur l'appareil et l'utilisateur peut décider de ne pas les stocker. Pour les autres produits commercialisés par INNELEC MULTIMEDIA, le consommateur peut décider de ne pas stocker les données personnelles mais dans certains produits uniquement. Par ailleurs, INNELEC MULTIMEDIA a fait le choix de ne pas stocker les données de ses clients.

La société a fait appel en 2020 à Euralice qui a réalisé un audit, des formations et prodigué ses conseils. Cet intervenant s'est déclaré DPO (Data Protection Officer) pour Innelec auprès de la CNIL. Innelec a notamment modifié sur tous les sites internet les informations relatives à la protection des données.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, la RCP a été mise en place il y a quelques années pour compenser les droits d'auteurs des artistes liés à la multiplication des copies privées sur différents supports numériques

## 10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

### 10.1. Tendances ayant affectés les activités de l'émetteur depuis la fin du dernier exercice

#### 10.1.1. Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2020/2021 : 18,94 M€ en croissance de +27,8 %

Chiffre d'affaires, en M€ (Chiffres consolidés non audités en IFRS)	2020-2021	2019-2020	Var %
1 <sup>er</sup> trimestre (avril-juin)	18,94	14,82	+27,8%
<b>Total 3 mois (avril-juin)</b>	<b>18,94</b>	<b>14,82</b>	<b>+27,8%</b>

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques.

Au titre du premier trimestre de l'exercice 2020-2021 (du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2020), INNELEC enregistre un chiffre d'affaires de 18,94 M€, en progression de +27,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comme anticipé, cette croissance est portée par le lancement de jeux à succès et la forte demande des consommateurs en jeu vidéo liée aux mesures de confinements mises en œuvre dès le mois de mars 2020. Ainsi, l'activité Jeux vidéo ressort en forte croissance de 100% sur le premier trimestre 2020-2021 par rapport à 2019-2020.

L'activité Accessoires gaming affiche une hausse de son chiffre d'affaires de 27%, avec une très forte progression des produits de la marque Konix®. L'activité Produits à licences est en recul de 50% sur le trimestre, marquée par les effets de la crise sanitaire qui a considérablement réduit la consommation de biens non essentiels au cours de cette période exceptionnelle des mois d'avril et mai 2020. Au regard de la dynamique de marché attendue (arrivée des nouvelles générations de consoles, lancement de jeux majeurs, etc) et du succès de sa stratégie de développement vers l'activité LICENSING (accessoires gaming et produits dérivés), INNELEC réaffirme toute sa confiance dans sa capacité à renouer de façon durable avec la croissance.

L'activité du mois de juin 2020 sur cette ligne de produits permet d'envisager une dynamique de croissance dès le second semestre de l'exercice 2020-2021.

#### 10.1.2. Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2020/2021 : 43,8 M€ en croissance de 3,3 %

Chiffre d'affaires, en M€ (Chiffres consolidés non audités en IFRS)	2020-2021	2019-2020	Var %
1 <sup>er</sup> trimestre (avril-juin)	18,9	14,8	+27,8%
2 <sup>ème</sup> trimestre (juillet-septembre)	24,9	27,6	-9,8%
<b>Total 1<sup>er</sup> semestre (avril-septembre)</b>	<b>43,8</b>	<b>42,4</b>	<b>+3,3%</b>

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques.

Au premier semestre 2020-2021 (du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2020), INNELEC affiche un chiffre d'affaires de 43,8 M€, en progression de 3,3% par rapport au premier semestre 2019-2020.

Après un premier trimestre porté par le lancement de jeux à succès et la forte demande des consommateurs en jeu vidéo liée notamment aux mesures de confinements, le second trimestre a connu un recul de 9,8%, essentiellement dû au décalage du lancement du jeu vidéo FIFA 2021 en octobre 2020 alors que l'an dernier, ce lancement avait eu lieu en septembre 2019.

INNELECa aussi bénéficié des effets positifs de sa stratégie avec d'une part, la poursuite d'une excellente dynamique dans les Accessoires Gaming en hausse de 9,8% sur les 6 premiers mois de l'exercice, à 7,3M€ et d'autre part, des produits de la marque Konix® en forte croissance de 36,8 % sur la période.

La bonne orientation des activités du Groupe, portées notamment par le dynamisme de l'ensemble de l'activité Gaming et le développement des gammes de la marque Konix, devrait être fortement renforcée par les sorties sur le mois de novembre de nouvelles consoles de jeux PS5 et Xbox Series X et Series S.

Suite aux annonces du gouvernement liées au confinement et surtout aux restrictions de ventes de produits non essentiels, INNELEC manque de visibilité sur le mois de novembre et décembre. Les grands distributeurs se sont rapidement réorganisés avec le Drive ou le click& collect et ont ainsi pu confirmer dans leur grande majorité leurs commandes de fin d'année. L'incertitude reste en ce qui concerne le niveau des réapprovisionnements qui sera lié aux sorties de caisse des enseignes partenaires sur ces prochains mois.

## 10.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

INNELEC MULTIMEDIA a lancé sur l'exercice 2016-2017 son activité sur les produits dérivés et le Licensing. Cette activité, complémentaire de l'univers multimédia, a connu un réel succès au démarrage et est en permanente augmentation (avec un chiffre d'affaires de 8,4 M€ sur l'exercice 2019-2020) et sera renforcée dans les années à venir.

Afin de mieux cerner ses marchés, l'entreprise s'est structurée sur trois unités opérationnelles stratégiques :

- Le Gaming : intégrant la vente des consoles, de jeux vidéo et d'accessoires. Ce segment devrait connaître une croissance en 2019 compte tenu des annonces de nouvelles consoles de jeux, tant chez Nintendo que Microsoft, tout en continuant le développement de celles de Sony.
- Consumer Electronic et Licences : intégrant la mobilité, les produits dérivés et licences.
- Konix : regroupant toutes les gammes de sa marque en propre : Gaming, mobilité et produits dérivés .

La tendance du marché gaming sur l'exercice 2020-2021 devrait profiter du rebond de l'industrie du jeu vidéo avec l'arrivée de nouvelles générations de consoles et de jeux majeurs, liée aux sorties annoncées de la PS5 chez Sony et de la nouvelle Xbox chez Microsoft courant 2020. Innelec compte bénéficier de la croissance des ventes de sa marque d'accessoire Konix, notamment après les accords de licence signés (All Blacks à l'occasion de la coupe du monde de Rugby et licence FFF).

Afin de préparer cette reprise et pour faire face à toutes éventualités, le Groupe a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 12 M€. INNELEC dispose ainsi d'une situation de trésorerie solide et renforcée pour aborder l'exercice 2020-2021

Depuis la fin de l'exercice clos le 31 mars 2019, le Groupe a finalisé la transformation de son organisation pour devenir l'intégrateur de référence des offres « Geek » pour les réseaux de distribution. Il bénéficiera de la montée en puissance de ses activités « core business » notamment des produits à licences.

A l'export, le Groupe met en oeuvre une stratégie de développement de sa marque Konix® sur la zone EMEA (Europe, Middle East, Africa). Par ailleurs, INNELEC élargit la distribution de son catalogue de produits en particulier sur le continent Africain qui présente des perspectives très favorables.

Compte tenu de la dynamique de marché attendue, la poursuite du développement de ses activités Produits dérivés sur le second semestre, l'enrichissement continu de l'offre Accessoires gaming et le développement international de Konix®, INNELEC confirme toute sa confiance dans sa capacité à renouer de façon durable avec la croissance. L'activité du Groupe sur l'exercice 2020-2021 est attendue en progression.

La Société n'a pas connaissance d'autre tendance ou événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle son chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2020-2021.

# 11. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

## 11.1. Informations générales

La société INNELEC MULTIMEDIA a eu la forme de Société Anonyme à conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020 qui a décidé de modifier le mode d'administration et de direction de la société INNELEC MULTIMEDIA, par adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

### 11.1.1. Profils des dirigeants et membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

- **Profils des membres du conseil de surveillance :**

**Denis THEBAUD : Président du Conseil de surveillance**

Diplômé de l'Ecole Supérieure de Nantes, Monsieur Denis THEBAUD a travaillé, de 1970 à 1983, au sein de la société Sprague Electric – un grand fabricant de composants électroniques. Il y a assumé différentes responsabilités, notamment les fonctions Directeur des Achats, Directeur de l'Exportation, et Directeur de la Distribution.

En 1983, Monsieur Denis THEBAUD quitte Sprague Electric pour créer la société INNELEC MULTIMEDIA dont il est actuellement Président du Conseil de Surveillance.

**Marie Christine MORTEAU, épouse FAURE : Membre du Conseil de Surveillance,**

Responsable commerciale et produits, titulaire d'un DUT Techniques de Commercialisation et d'un DESS/Master en Management et Gestion des Entreprises, Madame Marie-Christine FAURE a commencé sa carrière en 1975 au sein de Pascual Hermanos, une société d'import-export.

Elle est ensuite recrutée par Sprague, filiale du Groupe Vishay – fabricant des composants électroniques, pour y occuper d'abord le poste de Responsable de services clients entre 1978 et 1983, puis le poste Responsable de distribution France entre 1983 et 1993.

A partir de 1994 et jusqu'en 2003, Marie-Christine FAURE est Responsable Administration commerciale auprès de la société Kami, filiale du groupe Kenzo/LVMH spécialisé dans la distribution de prêt-à-porter de luxe. Elle est devenue ensuite la Responsable du département Vêtement d'image au sein de cette même société pendant deux ans, de 2004 à 2006. En 2008, Mme FAURE a créé une société spécialisée dans les soins à domicile pour les personnes âgées.

**Jean Pierre BOURDON : Vice-Président du Conseil de Surveillance,**

Titulaire d'une maîtrise de droit privé et d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris (section économique et financière), Jean Pierre BOURDON a débuté sa carrière en 1973 au sein du Crédit du Nord. Il y a occupé différents postes, avec notamment entre 1987 et 1990 la fonction de sous-directeur aux affaires financières en charge des opérations de fusions-acquisitions et d'investissements en capital-risque et capital développement.

Entre 1990 et 1997, il est en charge des fusions-acquisitions et des investissements en capital dans les PME, PMI au sein du groupe L'Lione. A ce titre, il a été conseiller du Président de la Banque de Baecque Beau et Président de la holding du groupe Rétif, spécialisé dans la vente d'équipements de magasins.

Il a également occupé les fonctions de Président de la Société Focus Home Interactive de 2 000 à 2015.

Depuis 1998, il crée et dirige la société Eclegui Consultants, structure spécialisée dans le conseil en matière d'opérations financières, introductions en Bourse, fusions – acquisitions et gestion d'entreprises.

**Christian TELLIER : Membre du Conseil de Surveillance,**

Titulaire d'une Maîtrise en droits des affaires et d'un DEA de droits des transports, Christian TELLIER a travaillé, pendant deux ans, de 1974 à 1975, dans le domaine de l'assurance-crédit au sein de la société COFACE. Il est ensuite recruté par Banque Populaire pour le poste de Directeur International qu'il a occupé de 1975 à 1986, avant d'être le représentant du groupe des Banques Populaires à Londres en 1986 et en charge de la création de Pramex Londres, dont il sera Directeur International à partir de 1993. Monsieur TELLIER a été également conseiller pour le commerce extérieur de la France pendant la période 1993-1996 avant d'être nommé Chef de la zone UK, Amérique du Nord et Asie de la Caisse Centrale des Banques Populaires en 1996.

Entre 2000 et 2007, avant l'arrêt de ses activités professionnelles, Monsieur TELLIER a travaillé dans les services Titres et Gestion d'actifs au sein de Natixis Services Financiers. Il a également été Directeur de la clientèle des Banques Populaires Régionales pour l'activité de conservation de titres.

**Jean – Charles THEBAUD : Membre du Conseil de Surveillance,**

Titulaire d'un master 2 de l'IEP de Rennes et de l'université Paris Dauphine spécialité "Télécoms et Médias", Jean-Charles Thebaud s'oriente rapidement vers la presse écrite - Livres Hebdo (B2B), Libération - autour des enjeux d'amélioration du produit (sites et applications mobiles), de recrutement d'abonnés numériques et de diversification de leurs revenus. Il a également été responsable marketing pour la branche des clients VIP d'Orange.

**Albert BENATAR : Membre du Conseil de Surveillance,**

Albert Benatar possède une grande expérience dans la communication et le marketing, aux USA comme en Europe. Elle s'est construite au fil de sa carrière, notamment dans le groupe McCann-Erickson, où il était en charge de grands clients internationaux et gérait une unité de communication au sein de la filiale européenne McCann Worldwide. Il est par ailleurs, Président du Conseil d'administration d'une Agence de communication digitale à Paris " Netside".

**Gérard YOUNA : Membre du Conseil de Surveillance,**

Ingénieur en informatique, Monsieur Youna a été Président pour l'Europe de la société de distribution informatique de la société Teckdata.

**Martine DEPAS : Membre du Conseil de Surveillance,**

Après sa formation à l'institut d'Etudes Politiques de Paris, Martine Depas a mené toute sa carrière, après une première expérience dans une banque américaine, dans le domaine des opérations financières (rapprochement d'entreprises, fusions acquisitions, investissements financiers dans les sociétés, etc.). Elle est actuellement Présidente de la Société Inkerman Finance et Conseil.

**Marie-Caroline Thebaud : Membre du Conseil de Surveillance,**

Etudiante en sciences économiques. Mademoiselle Thébaud connaît depuis longtemps l'univers du Jeux Vidéo auquel elle a été formée par son père. Etudiante en sciences économiques, elle apportera au Conseil un regard neuf sur la marche des affaires.

- **Profils des dirigeants opérationnels à la date du présent Document d'Information :**

**Nicolas BERTHOU – Président du Directoire**

Diplômé de l'École Supérieure de Gestion (ESG) et d'un cursus de formation management et finances chez Xerox (Master 90), Monsieur Nicolas BERTHOU a rejoint INNELEC MULTIMEDIA le 1<sup>er</sup> novembre 2010 en qualité de Directeur Général Délégué.

Monsieur Nicolas BERTHOU a commencé sa carrière chez Xerox (1985 – 1995) où il a occupé différents postes de vente et de management commercial et marketing. En 1995 il rejoint Les Papeteries de France (groupe International Paper) comme directeur commercial. Son parcours le mène ensuite dans l'univers des engins de travaux publics (Case et JCB) où il assume la direction Sales et Marketing EAME puis la Direction Générale.

En 2005, il prend la direction du groupe Papyrus France, dont il assure la restructuration et est élu Président de la Fédération Française des Distributeurs de Papier et d'Emballage en 2008.

Depuis son arrivée chez INNELEC MULTIMEDIA il était rattaché à Denis THEBAUD, PDG et désormais Président du Conseil de Surveillance. Il supervise depuis juin 2011 l'ensemble des services d'INNELEC MULTIMEDIA et est en charge de la direction opérationnelle du groupe.

Depuis le 30/09/2020 il occupe les fonctions de Président du directoire

Nicolas BERTHOU n'exerce aucun autre mandat social.

**Sébastien RAMS –Général Manager Konix – Membre du directoire**

Titulaire d'une formation économique et commerciale, Monsieur Sébastien RAMS a débuté sa carrière professionnelle en 1996 en tant que Responsable de rayon Multimedia. En 1998, il devient commercial pour la société Acclaim. En 2000, il est promu Responsable des achats d'un site marchand. Il a exercé au sein de la société DEG Multimedia entre 2002 et 2011 en tant que Directeur des Ventes sédentaires. Du fait du rachat du fonds de commerce de DEG Multimedia par INNELEC MULTIMEDIA en 2011, il prend en 2011 la fonction de Directeur des Ventes des équipes sédentaires (multi canaux) et des grands comptes au sein d'INNELEC MULTIMEDIA. En 2013, il devient Directeur des Ventes Grands Comptes, Jeux Vidéo &

Co et commerce indépendant. A partir de 2015, il est Directeur des Ventes Export. En 2017, il devient Directeur des Ventes d'Innelec Multimedia. Au total, Monsieur Sébastien RAMS dispose de 12 années d'expérience professionnelle dans les magasins indépendants et de 20 ans sur les marchés du multimédia. Sébastien Rams occupait le poste de directeur commercial depuis le 1er Septembre 2017. Il a été nommé Général manager de Konix le 15/03/2020. Il est membre du directoire depuis le 30/09/2020.

#### **Juan Vidueira – Directeur des Achats – Membre du directoire**

Titulaire d'une formation d'école de commerce Négocia (Master II). Il est rentré chez Innelec en 2003 et a occupé différents postes aux achats, notamment sur la partie gaming. En 2017 il a pris la responsabilité des achats sur la partie gaming et occupe depuis avril 2018 le poste de directeur des achats de l'ensemble des gammes de produits de l'entreprise. Il fait partie du comité de direction depuis Septembre 2017. Fort de son expérience dans les jeux vidéo et de son expertise d'acheteur, il vient renforcer le comité de direction, en tandem avec Renaud Brach, directeur commercial. Il est membre du directoire depuis le 30/09/2020.

#### **Renaud Brach – Directeur Commercial**

Titulaire d'une formation d'école de commerce Audencia (Master II). Il est rentré chez Innelec en 2018 et avait préalablement occupé différents postes commerciaux, IC chez SFR puis Key Account Manager chez Sony Playstation. En 2018 il a pris la responsabilité de la direction des Grands Comptes d'Innelec. Depuis le 15 Mars 2020 il est le Directeur Commercial de la société et a intégré à ce titre le Comité de Direction.

#### **Sandrine Busoc – Directrice des système d'information**

Madame Sandrine Busoc a rejoint la société INNELEC MULTIMEDIA en juin 2018. Diplômée d'un DESS en système d'information et forte d'une expérience de plus de 20 ans en informatique, elle a pour mission d'accompagner le plan de transformation de l'entreprise en dotant celle-ci des outils et process adaptés à son activité et à sa taille. Elle occupait précédemment le poste de directrice des applications au sein d'une entreprise de distribution. Elle est membre du Comité de Direction.

#### **Jérémie JANIN – Directeur Support des Ventes**

Titulaire d'un diplôme de l'Institut Supérieur de la Communication de Paris, Monsieur Jérémie JANIN a occupé plusieurs postes de responsabilité dans les sociétés automobiles, audiovisuelles et informatiques pendant la période de 1989 à 1994. Il rejoint

INNELEC MULTIMEDIA en mars 1994 pour être promu ensuite au poste de Responsable des ventes en novembre 1998. Monsieur Jérémie JANIN a occupé également la fonction de Directeur de Division Ventes Export & Vente à distance à partir d'octobre 2004 et a ensuite été nommé Directeur de Développement en juin 2005, en charge de piloter divers projets de développement et de superviser le service de marketing.

En 2013, Monsieur Jérémie JANIN devient Business Unit Manager pour les gammes « pro, DVD et audio ». En 2015, il crée la Direction Support des Ventes. En septembre 2020 il est nommé Secrétaire Général. Il est membre du Comité de Direction

#### **Jean Marc Leclercq – Directeur Supply Chain**

Monsieur Jean Marc Leclercq a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en Juillet 2020. Il avait précédemment occupé des fonctions multisites en logistique et de prestation de service, notamment dans son dernier poste chez Schindler. Diplômé d'un Mastère en soutien logistique intégré à Supelec et d'un DEA logistique au CNAM, il vient renforcer le comité de direction de l'entreprise. Ses missions consistent à développer la « supply chain » de l'entreprise, en s'appuyant sur la dimension internationale acquise au cours de son parcours professionnel. Il est membre du Comité de Direction

Au cours des trois dernières années, les deux tiers du comité de direction d'Innelec ont été renouvelé dans l'objectif de renforcer le potentiel de développement de l'entreprise et d'accompagner le plan de retournement mis en place.

#### **Philippe TOMAS – Diecteur de l'audit et du contrôle de gestion**

Ayant une formation comptable, Monsieur Philippe TOMAS a été recruté par INNELEC MULTIMEDIA en novembre 1989.

Après différentes responsabilités dans le département comptable, Philippe TOMAS a été en charge de la logistique et de l'informatique et travaille sur différents projets concernant les opérations du Groupe en général. Il est également aujourd'hui responsable du contrôle interne pour l'ensemble des activités d'INNELEC MULTIMEDIA.

Depuis 2020, il est rattaché à Nicolas Berthou pour la partie contrôle de gestion et pour la partie opérationnelle et process.

## **11.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance**

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre conflit possible entre les intérêts privés des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale de la Société et l'intérêt social, en dehors des points figurant au chapitre du présent Document d'Information relatif aux conventions réglementées.

## 12. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

### 12.1. Direction de la Société

#### Exercice de la Direction de la Société

La Société est représentée à l'égard des tiers par Monsieur Nicolas BERTHOU, Président du Directoire depuis le 30 septembre 2020. Monsieur Nicolas BERTHOU, préalablement à la transformation de la société en Société à Directoire et Conseil de Surveillance, était Directeur Général Délégué depuis le 13 octobre 2010. Denis THEBAUD qui était précédemment Président Directeur Général de la Société et ce depuis le Conseil d'Administration du 25 septembre 2002, prend la Présidence du Conseil de Surveillance.

Les autres membres du directoire sont Monsieur Juan Vidueira, occupant également les fonctions de directeur des Achats de la société et de Monsieur Sébastien Rams, Général Manager de Konix.

#### Mandat des membre du conseil de surveillance et du directoire

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil de Surveillance de la Société à la date du présent Document d'Information ainsi que les principales informations relatives aux mandataires sociaux.

Mandataires sociaux	Fonction	Date de première nomination	Date de fin de mandat
Denis THEBAUD	Président du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Marie-Christine MORTEAU, épouse FAURE	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Jean-Pierre BOURDON	Vice-Président du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Christian TELLIER	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Jean-Charles THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Albert BENATAR	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Gérard YOUNA	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Martine DEPAS	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024
Marie-Caroline THEBAUD	Membre du Conseil de Surveillance	29/09/2020	AGAO statuant sur les comptes au 31/03/2024

### 12.2. Comités d'audit et de rémunération

Depuis la transformation de la Société en Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, c'est le Conseil de Surveillance qui assure, dans ses fonctions de surveillance, le rôle de Comité d'Audit.

La Société ne dispose pas de comité de rémunération.

### 12.3. Gouvernement d'entreprise

INNELEC MULTIMEDIA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF (Association Française des Entreprises Privées/Mouvement des Entreprises de France) en vigueur en France.

Le tableau ci-dessous présente les recommandations AFEP-MEDEF non appliquées par la Société au 31 mars 2020 :

Recommandations	Commentaires
<b>Recommandation 1.2</b> Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.	Innelec considère que compte tenu de l'historique de la société, de son actionnariat et de sa taille, la dissociation des fonctions n'est pas pertinente.
<b>Recommandation 7.1</b> Représentant des salariés et salariés actionnaires au conseil Actionnaires minoritaires et petits actionnaires représentés par administrateur indépendant.	Compte tenu de la taille de la Société, il n'existe aucun représentant des salariés et salariés actionnaires.
<b>Recommandation 9</b> Evaluation du Conseil d'Administration.	Compte tenu de l'historique de la Société, de son actionnariat et de sa taille, la mise en place de telles procédures est trop lourde.  D'autre part, la réunion des administrateurs externes hors de la présence de ceux qui connaissent le mieux l'entreprise n'apporterait pas grand-chose à la qualité des travaux du Conseil et à l'information des actionnaires. Ce dispositif peut, peut-être, se défendre dans des grosses entreprises, il n'est pas adapté dans une PME, même cotée.
<b>Recommandation 12</b> Formation des administrateurs.	Les administrateurs sont tous des personnes expérimentées dans différents domaines ainsi qu'il est rappelé chaque année dans le rapport du Conseil sur le Gouvernement d'entreprise. Il est certain que si un administrateur faisait une demande en ce sens, il lui serait répondu favorablement.
<b>Recommandation 12.3</b> Les administrateurs représentant les salariés ou représentant les actionnaires salariés bénéficient d'une formation adaptée.	Pas d'administrateurs salariés ou actionnaires salariés.
<b>Recommandation 13.1</b> La durée des fonctions des administrateurs ne doit pas excéder 4 ans. <b>Recommandation 13.2</b> Eviter renouvellement en bloc.	Compte tenu de la taille de l'entreprise, l'application de cette mesure serait trop lourde pour la Société. De plus, les jetons de présence versés sont faibles, compte tenu de la fréquence relativement élevée des réunions organisées.
<b>Recommandation 14</b> Comité d'audit, de nominations, de rémunération. <b>Recommandation 19</b> Déontologie de l'Administrateur.	Compte tenu de l'historique de la Société et de sa taille, la mise en place de tels comités est trop lourde. Seul un comité d'audit a été mis en place.
<b>Recommandation 20</b> Rémunération des administrateurs.  Le mode de répartition de cette rémunération est arrêté par le conseil.  Il tient compte selon les modalités qu'il définit de la participation effective des administrateurs au conseil.	Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale. Le montant est égal pour tous les administrateurs ainsi que voté par l'AG.
<b>Recommandation 24</b> Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux <b>Recommandation 24.1</b> Détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du Conseil d'Administration : exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence ; lisibilité des règles, mesures.	Aux vues de la taille de la Société, des montants concernés (4 500 actions de 1,53 € de nominal pour les actions gratuites) et de l'ancienneté de Monsieur BERTHOU, présent dans la société depuis novembre 2010, la Société n'a pas appliqué la recommandation relative aux conditions de performance pour les options de souscriptions d'actions et les actions gratuites. La société n'a appliqué la condition de conservation qu'aux seules actions gratuites pour une durée de 12 mois.

## 12.4. Contrôle interne

### 12.4.1. Procédures de Contrôle interne au 31 mars 2020

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

La société se réfère à la définition du contrôle interne selon l'IFACI

- Le contrôle interne selon l'IFACI :

Le contrôle interne est un processus mis en oeuvre par les dirigeants et le personnel d'une organisation, à quelque niveau que ce soit, destiné à leur donner en permanence une assurance raisonnable que :

- 1/ les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à l'organisation d'atteindre ses objectifs de base, de performance, de rentabilité, de protection du patrimoine ;
- 2/ les informations financières sont fiables ;
- 3/ les lois, les règlements et les directives de l'organisation sont respectés.

- Limites du système de contrôle interne

Nous attirons cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

- Modalités de préparation du présent rapport

Il convient de préciser que ce rapport présente de manière descriptive -et non pas évaluative- le système de contrôle interne de la société. Ce rapport a été préparé sur la base des dispositifs mis en place dans la société de façon progressive au fil des années pour assurer le contrôle interne. Ces dispositifs privilégient l'aspect opérationnel directement lié à une activité de distribution comme la nôtre gérant essentiellement des flux financiers et de marchandises.

- Rôles du Président, du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

Le président assure aussi la direction générale, il définit les orientations stratégiques, inspire et valide le budget chiffré, il participe au recrutement des différents membres de l'équipe dirigeante. Il est assisté dans cette mission par le Directeur Général Délégué qui fixe les objectifs des membres de l'équipe dirigeante, les aide à les atteindre et en contrôle l'exécution.

Il préside les réunions du conseil d'administration et coordonne ses travaux et assure la liaison entre le conseil et les actionnaires.

Le conseil d'administration représente les actionnaires. Il a à la fois un rôle consultatif, de gestion, et de contrôle.

- Développement du groupe.

Dans son rôle de gestion, il est régulièrement informé de la situation financière de l'entreprise et de la politique de gestion et suivi des risques mise en place par la Direction Générale. Par ailleurs le conseil fixe par écrit la rémunération du président et ses règles de variable.

Dans son rôle de contrôle, il s'appuie sur les avis des commissaires aux comptes et différents travaux d'audit extérieur. Enfin, le Comité d'Audit remplit les missions de contrôle qui lui sont assignés par la Loi.

- Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

#### **Organisation de la fonction comptable et financière**

Le responsable comptable et financier reporte directement au Directeur Général Délégué. L'intervention des professionnels extérieurs est décrite ci-dessous.

À noter également la création d'un poste de responsable de la comptabilité clients chargé particulièrement du contrôle et de la surveillance des encours clients en relation avec nos assurances crédit.

#### **Système d'information, reporting, contrôle budgétaire**

- Pour Innelec Multimédia :

L'élaboration des comptes résulte d'un ensemble d'opérations structurées à partir de notre système informatique intégré à base de l'ERP Tolas, il couvre tous les grands processus : achats, gestions des stocks, facturation, encaissement, paiement.

Il est complété par d'autres progiciels dont un

spécifiquement pour la paie et un pour la gestion des immobilisations et un pour la gestion informatisée des commandes dans notre entrepôt et un pour les vendeurs itinérants.

Exercice 2008/2009 : Remplacement du logiciel de trésorerie par un logiciel adapté à nos volumes de flux financiers. Ces opérations font l'objet de contrôles à différents niveaux dans le respect des procédures d'autorisation et de délégation en vigueur, notamment en ce qui concerne la validation des différents mouvements de stock et la validation des primes. Les procédures comptables sont elles-mêmes reprises dans un guide de procédure.

- Pour les filiales :

Le Directeur Général Délégué a repris la responsabilité de la filiale JEUXVIDEO&CO. Il assure un suivi de gestion et un reporting régulier auprès du Président du groupe avec ses propres outils.

#### **Élaboration des comptes consolidés.**

Les comptes consolidés sont établis par un seul cabinet comptable extérieur chargé de toutes les sociétés contrôlées par le groupe, ceci pour augmenter la cohérence des traitements.

Les écritures de consolidation sont effectuées par le cabinet comptable extérieur et saisies sur l'outil informatique du cabinet, elles sont ensuite vérifiées par nos commissaires aux comptes. Des réunions de synthèse sont organisées deux fois par an en présence du directeur administratif et financier, du responsable comptable et financier, du cabinet comptable extérieur, des commissaires aux comptes, du Directeur Général Délégué et du Président du groupe.

#### **Suivi des engagements hors bilan et des litiges.**

Les engagements hors bilan sont évalués annuellement par le responsable comptable et financier.

Les litiges clients sont suivis par le responsable logistique et par le Directeur commercial sous la supervision du Directeur Général Délégué. Un programme informatique interne recense tous les litiges dès leur création et permet un suivi mutualisé par tous les intervenants internes.

Les litiges fournisseurs sont suivis par les responsables des unités opérationnelles sous la supervision du Directeur Général Délégué. Le Président en fait également un suivi plusieurs fois par an et notamment chaque trimestre. Un programme informatique interne identique à celui utilisé pour les litiges clients est utilisé.

Les litiges clients et fournisseurs sont examinés tous les mois et donnent lieu à la diffusion de listes de suivi et de demandes d'actions de la part des responsables ou du Directeur Général Délégué. Trimestriellement un examen approfondi a lieu avant la comptabilisation des provisions.

Les autres litiges notamment prud'homaux sont listés trimestriellement par notre avocat et une provision est définie par le Directeur Général Délégué en fonction du degré de risque.

#### **Contrôle des informations financières et comptables publiées.**

Ce contrôle est effectué de façon ultime par nos Commissaires aux Comptes.

La communication financière est réalisée trimestriellement pour le chiffre d'affaires, semestriellement pour les états financiers, avec arrêté des comptes par le conseil d'administration. Les documents financiers publiés (rapport semestriel, rapport annuel) sont préparés par la Direction, avec l'assistance de l'Expert-Comptable, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes. Des réunions d'informations sont organisées 2 fois par an avec les analystes financiers à l'occasion de la sortie des comptes semestriels et annuels.

Des communiqués de presse sont publiés à cette occasion et lors d'évènements importants.

- Conclusion sur le contrôle interne au 31/03/2020. Plan d'actions pour l'exercice 2019/2020

#### **Procédure**

Eu égard à la taille de notre société, nous sommes d'ores et déjà dotés d'une structure organisationnelle et de nombreuses procédures et états de contrôle.

Durant l'exercice 2013/2014, la méthode de mise à jour des prix unitaires moyens pondérés pour les stocks a été améliorée, la procédure d'ouverture du courrier a été mise à jour.

Durant l'exercice 2014 / 2015, l'effort a porté sur toutes les procédures écrites de nos systèmes informatiques, au total des dizaines de procédures ont été écrites ou mises à jour concernant des domaines très variés tels que (liste non exhaustive) :

les outils de publication, les fichiers logs, l'intranet, l'extranet, les serveurs de média, les traitements automatiques, l'infrastructure, les procédures d'exploitation, le réseau, divers applicatifs.

Durant l'exercice 2015 / 2016, la procédure des notes de frais a été revue.

Durant l'exercice 2017/2018, la procédure paiements fournisseurs par virements avec circuit de signatures électroniques a été mise en place.

Par ailleurs, nous vous rappelons les missions du contrôle de gestion et audit interne telles que décrites ci-dessous :

Leur but est d'apporter les outils permettant de piloter le groupe le plus finement possible afin de l'accompagner dans sa croissance et déterminer les facteurs de risques.

Prévoir : Établissement des budgets d'après les objectifs définis par la direction générale et les éléments remis par les responsables de services, à partir de plusieurs scénarios pour mesurer les impacts sur le compte de résultat, sur les postes du bilan (Trésorerie) et sur les investissements.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Refonte du tableau de bord trésorerie pour une meilleure visibilité et une meilleure anticipation des besoins
- Analyse de notre processus de gestion des baisses de prix
- Application de la loi Hamon

Mesurer : Mettre en place des indicateurs de suivi des objectifs (Tableaux de bord) et vérifier l'atteinte des objectifs et faire ressortir les écarts :

- Sur la marge en analysant les éléments principaux : Ristournes, Ventes, Achat...
- Et/ou sur les dépenses en suivant les plus gros postes : Masse salariale, Transport, Assurance, .....
- Et/ou sur les recettes en analysant en dehors des ventes de marchandises les autres gros postes : Prestations service (participations éditeurs), Port refacturé aux clients,....
- Et/ou sur la performance (qualité, volumétrie) en analysant notre performance : Préparation et Expédition des commandes (ORD – ce sont les commandes en préparation non expédiées le jour même), Volume de réception, Volume pièces comptables enregistrées, Taux de produits défectueux par éditeur, Volume de baisse de prix ,.....
- Et/ou Les postes de Bilan (Ratios encaissement, Stock, trésorerie....).

Pour l'exercice 2012/2013, il a été mis en place des KPI pour le comité de direction et différents outils pour mieux appréhender les marges et leur évolution à chaque situation. Il a été également mis en place un outil de suivi pour améliorer notre temps de réaction sur le solutionnement des litiges clients.

Durant l'exercice 2013/2014, de nouveaux tableaux de bord ont été établis pour mieux suivre notre marge, l'état des liquidations, le suivi des marges négatives, le suivi des commandes dont les prix et tarifs ont été modifiés.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- refonte du tableau de bord destiné au Conseil d'Administration (par BU : CA enseignes, CA lignes de produits, stocks)
- Contrôle contrats clients (respect des délais légaux, respect validation Direction, ...)

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Mise en place d'un outil de suivi et d'archive des contrats clients sous forme dématérialisés

Durant l'exercice 2016/2017 :

Amélioration de divers outils de suivi de notre CA, de nos marges et des stocks

Durant l'exercice 2017/2018 :

Détermination du CA et plus particulièrement de la marge par enseigne, lignes de produits et fournisseurs avec intégration des RFA clients, des coopérations commerciales, des services en vue de l'établissement du tableau de bord mensuel.

Durant l'exercice 2018-2019 :

Refonte des tableaux de suivis de notre CA en fonction des activités stratégiques de l'entreprise pour en suivre quotidiennement l'évolution.

Durant l'exercice 2019-2020 :

- Schéma comptabilisation et suivi des royalties pour les licences ainsi que la mise en place de contrôles d'inventaires.
- Modification du processus de déclaration du chiffre d'affaires à notre assurance crédit.
- Modification de la balance agée pour un meilleur suivi des litiges.

Ceci nous permet de traiter en amont les litiges dès que les clients n'ont pas payé toutes ou parties des sommes dues.

Accompagner : Aider les responsables de service et la direction générale en proposant des pistes d'améliorations (Rejoint l'audit interne), sécurisation des processus (fiabilité), recherche de gain productivité (taches inutiles ou qui peuvent être faites autrement), diminution des coûts.

Pour l'exercice 2012/2013, les travaux ont porté sur le projet Xandrie, le projet Transformer, le suivi et la gestion des opérations commerciales.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- modification du processus d'échange d'informations avec Euler-Hermes : envoi sécurisé dématérialisé (en lieu et place de fax), plus de risque de pertes d'informations et donc fiabilisation des encours clients.

Durant l'exercice 2015 / 2016 :

- Modifications de nos modes de facturation afin d'intégrer, dans nos outils d'analyse de C.A. et de marge, les montants des financements éditeurs obtenus et reversés sous forme d'avoirs à nos clients :

- o Pour les ristournes sur contrats de mandats

- o Pour les compensations des stocks clients lors de baisses de prix

- Mise en place d'un nouvel outil pour la gestion des retours de marchandises clients.

Cet outil permet de réaliser les contrôles en une étape, au lieu de 2 auparavant, ce qui améliore la fiabilité et la traçabilité de ces opérations.

Auditer :

- Analyser les processus à tous les niveaux

- Rechercher des facteurs d'amélioration et de progression

- Analyser les processus afin de déterminer les facteurs de risques et proposer des solutions pour les réduire, voire les supprimer.

- Contrôler le respect des procédures.

Pour l'exercice 2012/2013 les travaux ont porté sur l'audit de la conformité de nos facturations aux règles fiscales, la vérification des contrats et conventions réglementées, la conformité du paramétrage de la gestion de TVA dans nos ERP. Ces audits n'ont révélé que des points mineurs d'amélioration à effectuer.

Pour l'exercice 2013/2014, il a été procédé à un audit sur la validation des contrats clients. De même, divers contrôles ont eu lieu pour vérifier la conformité des factures et la bonne application des nouveaux taux de TVA début 2014.

Durant l'exercice 2014 / 2015 :

- Audit des achats en devises : processus prix achats, prix de ventes, impact marge

- Audit processus facturation des avoirs clients sur opérations commerciales, mise en place nouveau processus de facturation sur références produits (intégration dans le CA et la marge)

- Audit sur la facturation Chronopost (prestataire important d'Innelec Multimedia)

- Concernant Jeux Vidéo and Co : contrôle et mise à jour des habilitations sur les contrats comptes bancaires

Durant l'exercice 2015 / 2016

- Audit des contrats fournisseurs

- Analyse risque de la fraude et de la cybercriminalité

- Contrôle

- le conformité des factures : Loi HAMON, RCP....

- Contrôle prix et marge sur un nouveau canal de distribution (Marketplace)

- Contrôle des déclarations de C.A. auprès de notre assurance crédit

Durant l'exercice 2017/2018

Renforcement du Contrôle et du suivi des stocks sensibles (A risque de dépréciation),

Les sorties de stock des échantillons « SEG » sont sous contrôle de la comptabilité (vérification visa des personnes autorisées).

Durant l'exercice 2018-2019 :

- Renforcement des procédures de contrôles sur les opérations commerciales (achats et ventes) en s'appuyant sur la généralisation du suivi informatique des « opérations commerciales », par la Direction Générale.

Durant l'exercice 2019-2020 :

- Renforcement du contrôle des opérations commerciales et du suivi des RFA clients par le Responsable de l'audit et du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne décrit dans le présent rapport s'inspire du cadre de référence publié par l'AMF.

## 12.4.2. Systèmes d'information

### Plan de continuité informatique

- Nous avons installé comme prévu durant l'exercice 2007/2008 une duplication complète et en temps réel de nos systèmes (gros système et internet) dans deux salles informatiques séparées éloignées de plus de deux cents mètres et situées dans deux bâtiments différents. Cette mesure de précaution est rendue nécessaire par l'importance grandissante de l'informatique à tous les niveaux de fonctionnement de la société. Un test de fonctionnement a été réalisé en 2008 avec succès.  
Un autre test a été réalisé le Samedi 23 Juillet 2011 et a permis de constater une anomalie (panne d'un des contrôleurs SAN) sur le système de secours. Ce dernier a été réparé et les procédures de contrôle mensuelles ont été modifiées afin d'intégrer aussi la vérification de l'intégralité des machines de secours. Un test de plan de reprise d'activité a été réalisé le samedi 04 Août 2012 et s'est déroulé sans encombre.
- En 2014, la refonte totale de la salle informatique de secours nous a permis de vérifier de nouveau le bon fonctionnement et la pérennité complète de la solution. Nous en avons profité pour réactualiser les plans et schémas de câblage réseau ainsi que du matériel installé.
- En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne du système d'exploitation. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le Plan de Reprise de l'Activité (PRA) a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.
- En 2018 : lancement du projet de remplacement de notre ERP et WMS pour respecter un délai de mise en oeuvre raisonnable et de respecter un phasing permettant une analyse approfondie des besoins et des process.

### Plan de protection de l'information

- Nous avons signé en Juin 2007 avec un acteur de référence dans le domaine des infrastructures de système d'information un contrat d'assistance pour la définition d'un plan de protection de l'information. Sur l'exercice 2009/2010, nous avons fait intervenir ce spécialiste sur la sécurité des portables.

L'objectif est d'assurer une meilleure protection de l'information. Cette étude préalable avait pour objectif :

- d'effectuer un état des lieux et de conduire l'analyse des risques associés
- de formuler des recommandations permettant de définir la cible à atteindre en matière de sécurisation de l'information
- d'élaborer un plan d'actions définissant la trajectoire ainsi que les paliers permettant d'atteindre cette cible.

À la suite de ce rapport, il a été constitué un comité de pilotage composé du Directeur Général Délégué et des responsables de nos principaux prestataires informatiques. Ce comité se réunit tous les mois et s'assure que les recommandations pour assurer une meilleure protection de l'information soient effectivement mises en place en fonction des priorités définies.

Un certain nombre de préconisations ont été mises en place concernant la sécurisation des PC portables des commerciaux itinérants dont :

- l'utilisation systématique des lecteurs d'identification biométriques,
- la mise en place d'un nouvel antivirus administrable.
- La modification de la gestion des Emails en mode sécurisé grâce à l'utilisation systématique de fichiers encryptés sur les machines nomades (OST= Offline Storage Table).
- Les PC de travail prêtés aux prestataires extérieurs fonctionnent en mode connectés (TSE). Les données sont donc stockées sur les serveurs internes de la société IMM.

L'année 2013 a vu se réaliser la suite du plan prévu précédemment. Les grands points marquants ont été la modernisation de la ferme ESX sur laquelle repose notre système de virtualisation. Ceci a été réalisé grâce à la mise en place de quatre

serveurs neufs assistés de deux serveurs de secours. De plus, les anciennes baies disques ont été remplacées par des baies San modernes, évolutives et de grande capacité.

En 2014 nous avons poursuivi nos efforts de modernisation en remplaçant tous les postes opérateurs fonctionnant sous Windows XP par des machines up to date fonctionnant sous Windows 7. Nous en avons profité pour faire recycler tout le matériel obsolète inutilisé par une société spécialisée permettant par là même un apurement des immobilisations.

L'effort de normalisation et d'amélioration des procédures a été maintenu grâce à l'utilisation d'outils informatiques de type wiki. D'autre part, l'utilisation d'un workflow d'entreprise nous permet désormais d'assurer un suivi et une traçabilité de toutes les demandes utilisateurs ainsi que de toutes les modifications apportées au SI.

Une enquête de satisfaction a été menée auprès de l'ensemble des membres de la société. Les résultats de cette enquête ont été analysés et nous guideront dans les actions à mener pour optimiser les outils de travail mis à disposition.

En 2015 a été mené le chantier de migration de tous les serveurs virtuels fonctionnant en Windows server 2003 R2 vers Windows Server 2012 R2. Ainsi que l'unification des OS utilisés.

Au niveau des outils de supervision et d'optimisation, le choix a été porté sur trois axes principaux portant sur l'acquisition :

- D'un logiciel permettant de piloter l'infrastructure réseau et de remonter les alertes en temps réel,
- D'un logiciel d'archivage automatique des emails permettant de libérer l'espace au niveau d'Exchange,
- D'un logiciel de sécurisation des emails émis vers les téléphones portables des collaborateurs.

Les efforts organisationnels se sont maintenus en termes de mise à jour et de respect des procédures écrites, de formation du personnel intervenant et des procédures de sécurité. 2014 et 2015 ont été marquées par la poursuite de ces efforts, le maintien du niveau opérationnel et sa mesure grâce à la mise en place de tableaux de bord ainsi que la suite de la modernisation des outils (système backup, réseau et parc machines utilisateurs). En 2016, l'accent a été mis sur la sécurité. Nous avons acquis et installé une nouvelle suite logicielle dédiée au contrôle des serveurs de fichiers. L'objectif étant de mettre en place des alertes et blocages automatiques sur des attaques de type cryptolocker, entre autre. Nous avons aussi travaillé sur la mise à jour permanente de toutes les machines du réseau, que ce soit les serveurs, les différentes appliances ou les postes utilisateurs.

En 2016 a eu lieu le remplacement, après tests et validations, des machines abritant notre ERP par des machines plus modernes et plus puissantes. Nous en avons profité pour migrer vers une version beaucoup plus moderne des l'OS. Les baies disques ont été remplacées par des baies SAN plus performantes et moins chères à maintenir. Le PRA a été amélioré par la même occasion. Désormais, les systèmes opérant dans les deux salles distantes sont synchrones temps réel (clusterisation) ce qui rend les procédures de bascule totalement automatiques et instantanés. Ces migrations nous permettent de pérenniser le fonctionnement de notre ERP pour un minimum de 5 à 10 ans.

### Exploitation Internet

Pour faire face à la complexité grandissante de l'exploitation Internet, nous avons fait appel fin 2010 à une société d'ingénierie spécialisée pour assurer l'exploitation, la maintenance et l'évolution de nos outils systèmes et réseau informatique.

Cette intervention est faite grâce à une équipe dédiée sur site et l'intervention de techniciens qualifiés de façon ponctuelle sur les sujets plus complexes.

La mission de cette société sera complétée par des contrôles préventifs dans le cadre d'un contrat de continuité en cas de blocage, panne ou autre dysfonctionnement du réseau informatique.

La mise en place de cette structure a permis de remettre à niveau les grands axes de fonctionnement du SI, (hors ERP = Entreprise Ressource Planning).

L'année 2012 a été marquée par la vérification du bon fonctionnement et la mise à niveau en dernière version des outils de virtualisation. Un audit a été réalisé et les préconisations en découlant ont été appliquées.

Les outils de sauvegarde ont été audités, mis à jour, testés et validés. La messagerie Exchange a été migrée en dernière mise-à-jour.

L'installation d'un logiciel de gestion de parc a amélioré notablement la réactivité de l'exploitation sur le terrain. L'ensemble du parc imprimante a été remplacé par des imprimantes départementales gérées par un logiciel dédié (projet Printcut).

Ces efforts de modernisation se sont poursuivis sur l'exercice 2013/2014. L'ensemble du réseau a été audité par notre prestataire afin d'y ajouter toutes les évolutions allant dans le sens de la sécurité des données et l'optimisation des postes de travail de nos collaborateurs (trices).

En 2014, nous avons fait réaliser un audit général sécurité qui nous a permis de mettre en exergue un certain nombre de points nécessitant des actions correctrices. Après correction, un second audit portant principalement sur les accès extérieurs via le firewall nous montra que la situation était redevenue normale et que l'ensemble des remarques était levé. Afin de maintenir dans le temps ce niveau de sécurité optimal, nous avons décidé de procéder de façon périodique et systématique à ces audits.

En 2016 ces audits sécurité systématiques ont été planifiés et réalisés comme prévu. Il en a découlé un certain nombre d'actions correctives itératives ainsi que la mise ne place ou l'amélioration de procédures nouvelles ou déjà existantes. Parallèlement un travail important a été réalisé sur la modernisation des sites web. Un audit approfondi a été réalisé qui a permis de créer de nouveaux sites web (site institutionnel, site Konix). L'utilisation d'outils standards va nous faciliter la gestion et la maintenance de ces sites.

En 2017 nous avons effectué la refonte totale de notre site marchand que nous avons baptisé dans sa nouvelle version : « Virtual Business ».

Plus orientée commerce, notre nouveau site intranet Virtual Business permet désormais grâce à son architecture en responsive design, d'être consulté de n'importe quel terminal : PC, tablette, mais aussi smartphone.

Au cours de l'année, nous avons également implémenté et/ou mis à jour plusieurs fonctionnalités importantes :

- Amélioration du moteur de recherche
- Optimisation des temps de réponse
- Sécurisation du module de connexion au site
- Indication des reliquats des clients sur chacun des produits du catalogue
- Alerte disponibilité des produits en cours de réapprovisionnement
- Envoi automatique des référencements de la semaine
- Fil d'actualité - ainsi que sur le site Corporate

En 2018, nous avons apportés des modifications opérationnelles à notre site marchand «Virtual Business ». Ces modifications intègrent notamment l'amélioration des process de retours et de baisses de prix pour nos clients et une optimisation des opérations commerciales pour accroître l'attractivité du site.

Nous avons également lancé les projets de refonte des sites jeuxVidéo and C° ainsi que Konix qui devraient être opérationnels au cours de l'été 2019.

## 13. JUSTIFICATIF DU FLOTTANT AU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2021

### 13.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Au 30 novembre 2020 :		Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Famille THEBAUD	1 814 050	63,28%	3 597 412	76,51%	3 597 412	77,64%	
Nicolas BERTHOU	13 760	0,48%	20 020	0,43%	20 020	0,43%	
Flottant	970 038	33,84%	1 015 752	21,60%	1 015 752	21,92%	
Auto détention	68 811	2,40%	68 811	1,46%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>2 866 659</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 701 995</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 633 184</b>	<b>100,0%</b>	

Toutes les actions composant le capital de la Société sont libres de tout nantissement.

Aucune transaction significative n'est intervenue aux cours des 2 dernières années à l'exception des augmentations de capital réalisées en octobre 2018 et octobre 2019.

Le public représente 33,84% du total des 2 866 659 actions de la société au 1<sup>er</sup> février 2021, soit 33,84% d'une capitalisation boursière totale de 16 M€ au 1<sup>er</sup> février 2021. Ce montant est à comparer au seuil minimum requis de 2,5 M€ sur Euronext Growth.

**Pour rappel, situation de l'actionnariat au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019 :**

Au 31 mars 2020 :		Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Famille THEBAUD	1 814 050	63,41%	3 597 412	76,62%	3 597 412	77,82%	
Nicolas BERTHOU	15 179	0,53%	21 279	0,45%	21 279	0,46%	
Flottant	959 675	33,55%	1 004 262	21,39%	1 004 262	21,72%	
Auto détention	71 880	2,51%	71 880	1,53%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>2 860 784</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 694 833</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 622 953</b>	<b>100,0%</b>	

Au 31 mars 2019 :		Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG	
Actionnaires	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	
Famille THEBAUD	1 814 050	63,80%	2 850 836	72,76%	2 850 836	74,13%	
Nicolas BERTHOU	26 245	0,92%	26 245	0,67%	26 245	0,68%	
Flottant	930 633	32,73%	968 627	24,72%	968 627	25,19%	
Auto détention	72 380	2,55%	72 380	1,85%	0	0,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>2 843 308</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 918 088</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 845 708</b>	<b>100,0%</b>	

### **13.2. Droits de vote des principaux actionnaires**

Un droit de vote double est instauré lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'INNELEC MULTIMEDIA en date du 13 mai 1998 pour toute personne justifiant d'une inscription nominative de ses actions pendant une durée minimum de deux ans.

Aucun mécanisme de contrôle particulier n'a été mis en place en vue de limiter le risque que le contrôle de la Société ne soit exercé de manière abusive.

### **13.3. Contrôle de la Société**

A la date de dépôt du présent Document d'Information, la Société est principalement détenue par le Groupe de la famille THEBAUD (Denis THEBAUD étant Président du Conseil de Surveillance de la Société). L'ensemble des actionnaires Famille THEBAUD détenait 63,28% du capital et 76,51% des droits de vote de la société INNELEC MULTIMEDIA au 30/11/2020.

### **13.4. Pacte d'actionnaires et actions de concert**

Néant.

## 14. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

### 14.1. Opérations avec des apparentées conclues par la Société

Les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes présenté ci-dessous.

### 14.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés relatif à l'exercice clos le 31 mars 2020

À l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

##### Conventions autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclus au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

#### CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

---

##### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R225-30 du code du commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### 1. Contrat de bail de sous-location d'une partie des locaux à la société Xandrie-Qobuz

Administrateurs concernés :

-Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA XANDRIE.

-Monsieur Jean-Pierre Bourdon, Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean Charles Thébaud, Mademoiselle Marie Caroline Thébaud, administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de la SA XANDRIE-QOBUZ.

#### Nature et motifs

Un bail de sous location de locaux sis au 45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex a été signé entre Innelec Multimédia et XANDRIE le 3 juin 2017, approuvé par le Conseil d'administration le 12 juin 2017, puis soumis aux votes de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2017 et approuvé par celle-ci. Innelec Multimédia disposait de bureaux disponibles à la suite de sa réorganisation. La société XANDRIE recherchait des bureaux supplémentaires de manière à pouvoir regrouper toutes ses activités dans un même lieu. Les deux sociétés se sont rapprochées et ont convenu ce bail le 3 juin 2017. Ce qui permettait à Innelec Multimédia de sous-louer des surfaces inoccupées et de recevoir des revenus de cette sous-location.

Par ailleurs, dans le cadre de son développement, la société Xandrie souhaitait occuper des surfaces complémentaires dont disposait Innelec Multimédia. Un avenant à ce contrat de sous-location a donc été signé le 26 janvier 2018. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'Administration, puis soumis au vote de l'Assemblée Générale du 19 septembre 2018 qui l'a approuvé.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, La société Xandrie a restitué une partie des locaux sous-loués afin de s'ajuster à sa nouvelle organisation et à ces nouveaux besoins de surface, un avenant à ce contrat de sous-location a été signé le 29 mars 2019

#### Modalités

A effet du 1<sup>er</sup> avril 2019 :

- La surface sous louée est passée de 1 096,50 m<sup>2</sup>, à 918m<sup>2</sup> (modification de l'article 1<sup>er</sup> du contrat de location).
- Le loyer passant ainsi de 98 000 euros à 86 000 euros (modification de l'article 3 du contrat de location)
- Le chiffre indicatif de la taxe foncière et de la taxe annuelle sur les bureaux est de 21 000 euros (modification de l'article 13 du contrat de location),
- La quote-part des charges de toutes natures prises en charge par XANDRIE passe de 18,95 % à 15,87 % (modification de l'article 14 §2 du contrat de location).

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2020, le montant total des loyers et charges connexes refacturés à XANDRIE s'est élevé à 148 000€.

Cette opération a été approuvée par le Conseil d'Administration du 12 juin 2019.

## **2. Convention de compte-courant avec la société XANDRIE**

#### Administrateurs concernés :

-Monsieur Denis Thébaud, Président-Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de la SA XANDRIE.

- Monsieur Christian Tellier, Madame Marie-Christine Fauré, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles Thébaud, Mademoiselle Marie-Caroline Thébaud, tous administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de la SA XANDRIE.

#### Nature et motifs :

Ouverture d'un compte courant de 1M€ dans les livres de la société Xandrie-Qobuz, dont Innelec Multimédia est actionnaire à hauteur de 1,17%, afin de financer le développement de cette société. Ce compte-courant bénéficie de la garantie de remboursement par la société NABUBOTO, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

#### Modalités :

Le Conseil d'Administration du 28 février 2019 a autorisé le Président à procéder à l'ouverture de ce compte courant. Le taux d'intérêt est de 2,50% l'an. Ce compte-courant a été remboursé le 5 septembre 2019.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, le montant total des produits d'intérêts au titre de ce prêt, s'est élevé à 10 788 euros

### **3. Conventions de prêt avec Xandrie**

#### Administrateurs concernés :

-Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Président Directeur Général de XANDRIE  
-Monsieur Christian TELLIER, Madame Marie-Christine FAURE, Monsieur Albert Benatar, Monsieur Jean-Charles THEBAUD et Mademoiselle Marie-Caroline THEBAUD, tous administrateurs d'INNELEC MULTIMEDIA et de la SA XANDRIE.

#### Nature et motifs :

Au cours du premier trimestre civil 2014, la BPI a accordé à INNELEC MULTIMEDIA un prêt de 1 475 000 euros pour le financement des activités de XANDRIE. C'est dans ce contexte que le 20 juin 2014, INNELEC MULTIMEDIA SA a accordé un prêt de 1 475 000 euros à la société XANDRIE. Le taux d'intérêt est de 3% et la durée sur 7 ans. Les modalités de remboursement incluent 8 trimestres de différé d'amortissement du capital suivis de 20 versements trimestriels à terme échu, comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts, le premier étant fixé le 30 septembre 2016 et le dernier le 30 juin 2021.

Au 31 mars 2020, l'encours était de 442,5 K€, après 4 remboursements au titre de l'exercice clos pour un montant total de 221 250 € et une facturation d'intérêts financiers pour 13 K€.

### **4. Prêt d'actions XANDRIE par la société NABUBOTO**

#### Administrateurs concernés

-Monsieur Denis Thébaud, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et gérant de la société civile NABUBOTO.  
-Monsieur Jean –Pierre Bourdon, administrateur d'INNELEC MULTIMEDIA et associé de la société civile NABUBOTO

#### Nature et modalité

Le 10 juillet 2019, la société NABUBOTO a prêté à votre société 900 000 actions de la société XANDRIE dans le cadre des articles 1892 et 1893 du code civil. L'article 1893 prévoit que ce prêt entraîne un transfert de propriété des titres entre le prêteur et le bénéficiaire du prêt. Ce prêt est consenti à titre gratuit et est d'un an renouvelable par période de même durée, sauf dénonciation pour quelque motif que ce soit, par l'un des parties en respectant un préavis de deux mois. Ce prêt est remboursable à tout moment.

#### Motif justifiant le prêt

Cette opération découle de l'ouverture d'un compte courant d'Innelec Multimédia chez Xandrie évoqué ci-dessus. Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration du 9 juillet 2019.

Cette opération a pris fin le 9 septembre 2019.

### **5. Convention avec la SCI INNOBAT**

Administrateurs concernés :

Monsieur Denis THEBAUD, Président Directeur Général d'INNELEC MULTIMEDIA et Gérant de la SCI INNOBAT.

Nature, motifs et modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019, la société immobilière INNOBAT, propriétaire des locaux de la société, a facturé, à votre société les montants suivants :

- 523 365 euros hors taxes au titre des loyers,
- 145 339 euros hors taxes au titre des charges locatives,
- 139 989 euros hors taxes au titre des taxes foncières et taxes sur les bureaux.

## **6. Assurance garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises**

Personne concernée :

Monsieur Nicolas Berthou, Directeur Général Délégué d'INNELEC MULTIMEDIA SA

Nature et modalités :

Une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) a été souscrite par INNELEC MULTIMEDIA au profit de Monsieur Nicolas Berthou. En cas de départ, ce dernier recevrait un versement de 65% d'un an de salaire. La prime d'assurance annuelle est de 3 410 €.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 11 juillet 2017.

Courbevoie et Paris La Défense, le 30 juillet 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

Guillaume DEVAUX

Julien RAZUNGLES

## 15. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

### 15.1. Informations financières historiques

#### 15.1.1. Comptes annuels consolidés, annexes et rapport relatifs à l'exercice clos au 31 mars 2020

##### A. Bilan consolidé

<b>Actif</b>			
En K€	notes	mars-20	mars-19
Goodwill	3.1	980	1 007
Immobilisations incorporelles	3.2	5 417	5 478
Immobilisations corporelles (1)	3.3	1 185	703
Actifs financiers non courants	3.4	4 845	5 887
Actifs d'impôts différés	3.5	416	351
<b>Actifs non courants</b>		<b>12 843</b>	<b>13 427</b>
Stocks	3.6	8 875	6 786
Clients (2)	3.7	8 238	11 641
Autres créances	3.8	9 012	10 153
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.9	11 686	10 984
<b>Actifs courants</b>		<b>37 811</b>	<b>39 565</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>50 654</b>	<b>52 991</b>

**Passif**

En K€	notes	mars-20	mars-19
Capital	3.10	4 359	4 350
Réserves liées au capital	3.10	14 534	13 462
Réserves consolidées	3.10	-8	856
Résultat consolidé groupe	3.10	-707	1 557
Actions propres	3.10	-354	-374
<b>Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>17 824</b>	<b>19 851</b>
Dont Intérêts Minoritaires	3.11	0	0
Provisions à long terme	3.12	844	741
Passifs financiers non courants (4)	3.13	1 131	840
Autres dettes non courantes	3.4	0	0
Passif d'impôts différés	3.5	222	247
<b>Passifs non courants</b>		<b>2 196</b>	<b>1 828</b>
Provisions à court terme	3.12	0	0
Dettes fournisseurs	3.14	11 121	14 939
Passifs financiers courants (3)	3.13	14 003	9 070
Autres dettes courantes	3.14	5 510	7 303
<b>Passifs courants</b>		<b>30 634</b>	<b>31 312</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>50 654</b>	<b>52 991</b>

## Impacts IFRS 16 en K€

- (1) Dont VNC des immobilisations retraitées : 430
- (2) Dont créance liée à la sous-location Qobuz : 795
- (3) Dont emprunts échéance < 1 an : 738
- (4) Dont emprunts échéance > 1 an : 505

## B. Compte de résultat consolidé

En K€	notes	mars-20	mars-19
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.15	102 293	108 153
Autres produits de l'activité	3.16	592	434
<b>Produit des activités ordinaires</b>		<b>102 885</b>	<b>108 587</b>
Prix de revient des ventes		-86 865	-91 529
<b>Marge brute</b>		<b>16 020</b>	<b>17 057</b>
Charges externes	3.17	-6 897	-7 300
Impôts et taxes		-815	-695
Frais de personnel	3.18	-6 757	-6 522
Dotations et reprises aux amortissements	3.20	-1 194	-657
Dotations et reprises de provisions	3.20	-130	-161
<b>Résultat opérationnel courant (1)</b>		<b>227</b>	<b>1 722</b>
% du CA HT		0,22%	1,59%
Autres produits et charges opérationnels	3.19	-629	0
Résultat sur cession de participations consolidées			
Résultat sur cession de participations non consolidées		0	-2
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>-629</b>	<b>-2</b>
Produits financiers	3.21	200	374
Charges financières (2)	3.21	-562	-334
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-764</b>	<b>1 760</b>
% du CA HT		-0,75%	1,63%
Impôt sur les bénéfices	3.22	56	-203
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>-707</b>	<b>1 557</b>
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-707</b>	<b>1 557</b>
% du CA HT		-0,69%	1,44%
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0
<b>Dont, part du Groupe</b>		<b>-707</b>	<b>1 557</b>
<b>Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
(1) Dont impact ifrs 16 en K€ (produit) : 2			
(2) Dont impact ifrs 16 en K€ (charge) : 19			
Par action en euros	notes	mars-20	mars-19
Résultat de base, part du Groupe	3.25	-0.25	0,56
Résultat dilué, part du groupe	3.25	-0.25	0,56

C. Etat du résultat global

Pour les exercices clos aux 31 mars 2020 et 2019

<b>En K€</b>	<b>31/03/2020</b>	<b>31/03/2019</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-707	1 557
Ecart de conversion		
Ecart actuariels		4
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-848	-2 185
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie		
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres		
<hr/>		
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt		
<hr/>		
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts</b>	<b>-1 556</b>	<b>-625</b>
dont, part du Groupe	-1 556	-625
dont, part des minoritaires		

## D. Flux de trésorerie

## Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)

	31/03/2020	31/03/2019
Résultat net des sociétés intégrées	-707	1 557
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	1 512	733
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-27	-16
+ Variation des impôts différés	-56	54
+ Vnc des actifs cédés	40	2
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	-80	0
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	681	2 328
Dividendes recus des sociétés mise en équivalence		
Stock	-2 088	-801
Clients	3 402	387
Autres créances	1 170	-368
Dettes fournisseurs	-3 818	-105
Dettes fiscales et sociales	-1 052	1 192
Autres dettes	-736	-578
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-3 123	-274
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-2 442</b>	<b>2 055</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-1 874	-349
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	80	0
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	0	0
- Variation des créances financières	223	322
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-1 571</b>	<b>-26</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-554	-551
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	26	46
+ Souscription d'emprunts	4 199	452
- Remboursements d'emprunts	-1 643	-1 105
+ Cession acquisition nette actions propres	21	17
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 049</b>	<b>-1 141</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-1 964</b>	<b>887</b>
Trésorerie d'ouverture nette (2)	2 670	1 783
Trésorerie de clôture nette (2)	706	2 670
(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant		
(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2020 ci-dessous		
	31/03/2020	31/03/2019
Disponibilités	11 686	10 984
Concours bancaires	-10 671	-7 835
Effets escomptés non échus	-309	-480
<b>Trésorerie nette</b>	<b>706</b>	<b>2 670</b>

## E. Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres ( en K€ )	capital social	Réserve s liées au capital (1)	Réserve s et résultats consolidés	Réserve s de conversion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minori-taires	Capitaux Propres
<b>Capitaux propres au 31 mars 2018</b>	<b>4 326</b>	<b>9 120</b>	<b>5 291</b>		<b>1 2 157</b>	<b>20 895</b>	<b>0</b>	<b>20 895</b>
Affectation en réserves			2 157		-2 157	0		0
Distribution de dividendes			-551			-551		-551
Résultat de l'exercice					1 557	1 557		1 557
Augmentation de capital	24	22				46		46
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-2 095			-2 095		-2 095
<b>Capitaux propres au 31 mars 2019</b>	<b>4 350</b>	<b>9 142</b>	<b>4 802</b>		<b>1 1 557</b>	<b>19 852</b>	<b>0</b>	<b>19 852</b>
Affectation en réserves			1 557		-1 557	0		0
Distribution de dividendes			-554			-554		-554
Résultat de l'exercice					-707	-707		-707
Augmentation de capital	9	17				26		26
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-791			-791		-791
<b>Capitaux propres au 31 mars 2020</b>	<b>4 359</b>	<b>9 159</b>	<b>5 013</b>		<b>1 -707</b>	<b>17 825</b>	<b>0</b>	<b>17 825</b>

- (1) Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales  
(2) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

## Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec Multimédia SA et de ses filiales (Le Groupe) sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne, sur la base des normes et interprétations applicables au 31 mars 2020.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2020.

Au 31 mars 2020, le groupe applique les nouvelles normes d'application obligatoire (en particulier IFRS 9 et IFRS 16)

### **1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

La consolidation au 31 mars 2020 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 mars 2020 est la suivante :

<b>Entreprises</b>	<b>Sièges</b>	<b>N° Siret</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Méthode*</b>
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43480187400018	100%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cédex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1104-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

\* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participation dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

En mai 2013, la société Innelec Multimedia a créé la société Konix Interactive Limited dont elle détient le contrôle.

Le 20 janvier 2014, la société Innelec Multimedia a créé la société Multimédia Distribution Afrique dont elle détient le contrôle.

Au 31/10/2017, la société Innelec Services a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la société mère Innelec Multimedia. Le mali technique de 1 851 K€ constaté en marques dans les comptes sociaux de la société mère a été annulé en consolidation afin de neutraliser cette opération de restructuration interne au groupe.

## **2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 Principes et modalités de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont arrêté leurs comptes annuels au 31 mars 2020.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu (Cf. note 2.4.5 Covid 19)

### **2.2 Recours à des estimations et au jugement**

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes, portent en particulier sur :

- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- La valorisation des actifs incorporels à long terme et goodwill (Cf. note 2.3.3 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles)
- Le montant des engagements de retraites (Cf. note 2.3.11 Provisions pour risques et charges)
- Les impôts différés (Cf. note 2.3.16 Impôts sur les bénéfices)
- Les avoirs à obtenir des fournisseurs au titre des rabais, remises, ristournes et autres coopérations commerciales (Cf. note 2.3.7 Avoirs à recevoir des fournisseurs)

Le Groupe a identifié pour chaque nature de chiffre d'affaires une obligation de performance principale. Par ailleurs, l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes au 31 mars 2020.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est prise en compte lors de la prise de contrôle des marchandises par les clients du Groupe, c'est à dire à l'expédition ou à leur mise à disposition de l'entrepôt.

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1er avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

- une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,
- un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,
- de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

## **2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **2.3.1 Goodwill et immobilisations incorporelles**

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable ;
- Le contrôle d'une ressource ;
- L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### **Immobilisations incorporelles identifiables**

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques, goodwills, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les goodwills et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

Les actifs et passifs acquis ont été évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (autres produits et charges opérationnels), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et mode d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

## Goodwill

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisés avant le 1er avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

### 2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 10
Agencements, aménagements installations	5 à 10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

### 2.3.3 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du Goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de la valeur.

- **Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)**

L'organisation liée à la gestion de nos marques et goodwills est construite au niveau du réseau Jeux Vidéo And Co (JVCO), tant pour les équipes que les moyens et les investissements.

Le groupe a défini une unité génératrice de trésorerie au niveau du réseau JVCO, qui regroupe l'ensemble de ses marques et goodwills. Le groupe a déterminé qu'il n'y a qu'une seule UGT et que les actifs propres au réseau JVCO sont testés en tenant compte des flux spécifiques attachés au réseau JVCO.

C'est le niveau le plus bas, car les entrées de trésorerie générées sont multiples et ne peuvent être rattachées à une marque ou un fonds de commerce en particulier.

- **Indices de perte de valeur**

Outre les sources d'informations externes suivies par le groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

⇒ Actifs d'exploitation des magasins JVCO : ratio valeur nette comptable des immobilisations par rapport à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel variant selon les magasins.

- **Détermination de la valeur recouvrable**

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de commerce de détail, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

La valeur d'utilité, déterminée essentiellement pour les marques, est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir des flux de trésorerie actualisés, en tenant compte d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation est donné ci-après.

Le plan d'affaires utilisé ne comprend pas d'augmentation de capacité ni de restructurations futures.

Le taux d'actualisation retenu est de 8.02%. Il s'agit du meilleur taux estimé par la société en fonction des risques inhérents au secteur d'activité. Il s'agit de données au 31 mars 2020. S'agissant du test de dépréciation de la valeur des actifs JVCO, il est effectué à chaque clôture annuelle.

- **Perte de valeur**

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des actifs relatifs à JVCO excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les « autres produits et charges opérationnels ».

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Lors de la reprise de perte de valeur, la valeur comptable ne peut excéder celle qui aurait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### **2.3.4 Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an. Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de l'exercice, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises

concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres selon l'option retenue.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le prêt consenti à une entreprise associée étant adossé à un emprunt et soumis aux mêmes modalités de remboursement, n'est pas concerné par la norme IFRS 9.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité. Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

### **2.3.5 Stocks et en cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen unitaire pondéré (CMUP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de l'exercice, mais au fil du temps.

### **2.3.6 Créances Courantes**

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en compte les Effets Escomptés non Echus.

Les créances clients dont la date d'échéance du règlement de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 31 mars 2020 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

### **2.3.7 Avoir à recevoir des fournisseurs**

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales (les « RRR ») ainsi que des coopérations commerciales. Ces RRR sont basés sur les volumes d'achats effectués auprès de ces fournisseurs ou d'autres conditions contractuelles. Les accords avec les fournisseurs sont généralement signés par année civile.

Les remises, rabais et ristournes reçus de la part de ces fournisseurs sont évalués mensuellement sur la base:

- des contrats signés avec les fournisseurs
- des volumes d'achats effectués sur l'année civile
- des prévisions de volumes d'achat pour l'estimation des RRR pour la période du 1er janvier au 31 mars.

Cette évaluation est notamment basée sur le montant des achats annuels, des quantités d'articles achetées et d'autres conditions contractuelles. Certaines ristournes à obtenir des fournisseurs sont également basées sur le chiffre d'affaires réalisé par les fournisseurs avec Innelec Multimedia au 31 décembre et font l'objet d'une évaluation pour la période du 1er janvier au 31 mars. Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

### **2.3.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur juste valeur, déterminée principalement par référence aux cotations du marché.

### **2.3.9 Conversion des opérations en devises**

#### Transactions en devises étrangères :

En application de la norme IAS 21, les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

#### Conversion des comptes des filiales étrangères :

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions. Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

### **2.3.10 Actions propres**

Les achats d'actions propres sont enregistrés en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et les pertes sont inscrits dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôts.

### **2.3.11 Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources. Les provisions pour risques font l'objet d'une évaluation en fonction du risque estimé.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel. Les hypothèses actuarielles retenues au 31 mars 2020 sont les suivantes :

- Le taux d'actualisation retenu est de 1,90 %
- La table de mortalité appliquée est la table TH-TF 2002, avec décalage d'âge
- Le taux de turn-over appliqué varie entre 0 et 20 % en fonction de l'ancienneté et de la catégorie socioprofessionnelle.
- Le taux annuel de revalorisation des salaires, inflation comprise, a été fixé à 2,5% pour les non cadres et 3% pour les cadres.
- La convention collective applicable est la convention collective du Commerce de gros.
- Le montant de l'engagement est calculé selon l'hypothèse d'un départ volontaire à la retraite de l'ensemble du personnel.
- -Il s'agit par conséquent d'une indemnité de fin de carrière soumise à charges sociales.
- L'âge de début de carrière estimé est de 23 ans pour les cadres et de 20 ans pour les non cadres.

Ces hypothèses ont conduit à constater des engagements pour un montant de 844 K€. La provision à l'ouverture de l'exercice s'élevant à un montant de 726 K€, une dotation aux provisions a été comptabilisée en résultat pour un montant de 118 K€.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision augmente de 23 K€. Si le taux d'actualisation augmente de 0,25 point par rapport à celui utilisé, la provision diminue de 22 K€.

La société est engagée dans plusieurs litiges avec des tiers. Assistée de ses conseils, elle a estimé, au cas par cas et au mieux de ses connaissances, les risques encourus et a constaté des provisions pour tenir compte de ces risques.

### **2.3.12 Passifs financiers**

#### **- Passifs financiers non courants**

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

#### **- Passifs financiers courants**

Les passifs financiers courants tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spots.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

### **2.3.13 Produits des activités ordinaires**

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

### **2.3.14 Marge Brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales<sup>1</sup>, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

### **2.3.15 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

L'application de la norme IAS 23 (coût des emprunts) n'a pas eu d'impact sur les comptes d'Innelec Multimedia au 31/03/2020.

### **2.3.16 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **2.3.17 Contrats de location**

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1er avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

### **2.3.18 Paiements en actions**

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier i) de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ou ii) de plans d'actions gratuites.

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 31 mars 2020. L'impact net d'impôt différé représente une charge de 36 K€. Ces plans sont explicités en note 3.10.

### **2.3.19 Résultat net par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définie dans IAS 33 « Résultat par action ».

### **2.3.20 Information sectorielle**

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques, produits dérivés, produits sous la marque Konix, produits connectés et divers autres produits de loisirs). Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 3.15.

### **2.3.21 Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients**

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur au 1er avril 2018 pour le Groupe. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Comme présenté dans la note 3.15, 98% de notre chiffre d'affaires provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA. Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

## **2.4 Evènements significatifs de l'exercice**

L'exercice 2019-2020 aura représenté un trou d'air conjoncturel, après une année 2018-2019 en croissance tant en chiffre d'affaires qu'en termes de rentabilité. Les marchés ont fortement chuté à partir du mois de novembre 2019. L'activité était en croissance jusqu'à la fin novembre 2019 et en ligne avec les objectifs. Cependant les mouvements sociaux de décembre, le décalage de jeux attendus par les consommateurs, l'annonce prématurée du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft et enfin la crise du Covid 19 à la mi-mars ont eu un impact fort sur les ventes et la rentabilité sur les 4 derniers mois de l'exercice.

La mise en place du plan stratégique, en se concentrant sur l'univers du gaming a permis d'atténuer cette baisse en gagnant des parts de marché sur les consoles et jeux vidéo tout en accélérant la croissance des produits dérivés et de la marque Konix, tous deux générateurs de fortes marges.

## **2.4.1 L'offre produit :**

### **2.4.1.1 Développement de la marque KONIX**

Sur l'offre produit Innelec a développé les ventes sur sa marque propre Konix et les licences qui lui sont attachées :

- . Lancement de la Gamme FFF (Fédération Française de Football) avec une gamme de casques et une extension prévue en 2020-2021 sur une large gamme pour préparer l'Euro en 2021 et la coupe du monde en 2022.
- . Confirmation de la licence Drakkar de KONIX qui confirme en 2019 sa place de première marque d'accessoires PC, en volume, vendue en France (source GSD)
- . Performance de la Licence Mythics sur l'univers des accessoires pour consoles, avec notamment le casque PS400 et ses dérivés vendus à plus de 137 000 exemplaires sur l'exercice.
- . Élargissement de l'offre KONIX avec le lancement du projet de la gamme Drakkar Prime, dont les ventes ont commencé sur le début de l'exercice 2019-2020.
- . Les différentes actions marketing ont permis d'accroître la notoriété de la marque KONIX avec le lancement en juin 2019 de 14 équipes d'Esport regroupant au total 250 joueurs, dont l'équipe « Rebird » qui regroupe des joueurs handicapés et l'équipe « Game Her » visant à développer l'Esport au féminin.
- . Extension à l'international de la marque avec le recrutement d'un commercial dédié sur l'Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal) et dont l'objectif sera de faire des ventes directes aux grandes enseignes de la distribution sur ces territoires. Sur l'exercice 2020-2021 et les suivants, notre objectif est de couvrir l'ensemble de l'Europe avec des ventes directes ainsi que des distributeurs pour les autres clients que les grandes enseignes.

### **2.4.1.1 Développement de la distribution des produits dérivés**

L'entreprise a élargi considérablement ses gammes de produits pour proposer une offre complète à ses clients, avec plus de 5 000 références actives sur une vingtaine de fournisseurs. Ceci nous a permis de réaliser une très bonne performance sur l'exercice 2019-2020, avec une croissance de + 67%.

L'offre va continuer à s'étendre avec la signature de 4 nouveaux accords de distribution :

- . Contrat de distribution exclusif avec Panini sur les DROM COM.
- . Contrat de distribution exclusif avec Mumskull sur la France et DROM COM. . Contrat de distribution exclusif avec Jazware de la gamme Roblox sur la GSA.
- . Contrat de distribution exclusif avec Stor de leurs gammes sur la GSA

L'entreprise dispose désormais d'une gamme large complète de produits pouvant répondre aux attentes de ces clients sur l'ensemble des besoins en termes de consoles, jeux, accessoires et produits dérivés en devenant ainsi le premier intégrateur global de « l'offre Geek »

## **2.4.2 Le développement des canaux de distribution**

Fort de ses choix en matière d'offre, l'entreprise a décidé de cibler des canaux spécifiques de distribution pour accroître sa part de marché. En 2019-2020, sur la France métropolitaine, les principaux segments de distribution de l'offre d'Innelec furent :

- . Les enseignes de la GSA
- . Les grands comptes centralisés
- . Les enseignes du e-Commerce, qui sont en croissance.

La part prépondérante de la GSA dans la distribution d'Innelec aura un impact positif sur les ventes du premier trimestre 2020-2021. Ces enseignes étant les seules à rester ouvertes pendant le confinement ont profitées à plein de la demande des consommateurs.

## **2.4.3 L'offre de service :**

Sur l'exercice 2019-2020 l'entreprise a mis en place les deux concepts pour animer les magasins et les rayons des détaillants et de leur permettre d'animer l'ensemble de son offre.

#### **2.4.3.1 Les espaces Geek :**

Dédiée aux magasins traditionnels membres du réseau jeux vidéo and Co, cette offre de service permet un agencement complet ou partiel (corners) du magasin en animant les espaces de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette solution s'accompagne au-delà de l'agencement de la fourniture de bannières, de totems, d'affiches, de box et de sacs pour assurer une image globale au point de vente.

#### **2.4.3.2 La Geek Collection :**

Dédiée à la grande distribution, cette offre de service permet un agencement complet du rayon en animant l'espace de vente pour optimiser la présentation des produits et l'expérience client.

Cette offre s'accompagne également de la mise en place de box dédiés et d'offres spécifiques, ainsi que de relais en catalogues en fonction de la demande des enseignes.

L'ensemble de ces actions a permis à l'entreprise de réaliser son objectif d'une croissance rentable.

#### **2.4.3.3 Vente du magasin Virtua de Gardanne :**

Le groupe a pris la décision de se séparer de ce magasin dont la vente est intervenue en octobre 2019. Cette vente a donné lieu à la cession du fonds de commerce avec une perte valeur de 107 K€ intégrée dans les comptes de l'exercice 2019-2020.

#### **2.4.5 La crise du Covid-19 et ses impacts :**

Pour le Groupe la crise a été enregistrée sur la fin de l'exercice précédent, dont les impacts sont inclus dans les comptes 2019-2020.

##### Situation à fin mars 2020 :

Durant le confinement, une équipe a été mise en place pour assurer le suivi du business avec les seuls clients ouverts : Les enseignes de la GSA. Le Groupe a eu recours au chômage partiel entre le 17 Mars et la fin mai 2020. Cela a concerné au plus fort de la crise, les 2/3 des équipes ne pouvant plus se rendre, ni communiquer avec leurs clients fermés.

L'impact sur le mois de mars a été particulièrement significatif car le Groupe a perdu 4M€ de chiffre d'affaires en comparaison au mois de mars 2019. Cette perte de revenu a eu un impact de l'ordre de 0.7M€ sur la marge brute enregistrée sur l'exercice clos au 31/03/2020.

Durant cette période, le Groupe a mis en place les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des salariés et limiter au maximum les risques de propagation de la pandémie. Il est à noter que seulement deux collaborateurs sédentaires et donc non présents au siège de l'entreprise ont été contaminés.

##### Situation après le 31 mars 2020 et impact sur le T1 2020-2021 :

Durant le confinement, tous les clients à l'exception de Cora, Casino et Leclerc avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons sur les DROM COM étaient suspendues. Ces territoires représentent à eux seuls plus du tiers du chiffre d'affaires d'Innelec.

Le Chiffre d'affaires de ces trois enseignes sur la période a progressé de plus de 3.5M€.

Les autres clients étaient fermés sur le mois d'avril et jusqu'à la mi-mai et le Groupe n'a pas pu également livrer ses clients des DROM COM. Cependant la croissance de la GSA a permis de compenser plus que largement la perte sur les autres clients.

Au fur et à mesure de la montée en puissance des ventes de la GSA, le Groupe a fait revenir une partie des effectifs de l'entreprise, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Au 1er juin 2020, Innelec Multimédia avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés concernés.

Compte-tenu de la baisse notoire de l'activité le Groupe a réduit ses coûts de fonctionnement pendant la période concernée :

- . Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler.
- . Baisse des coûts de transports et voyages.
- . Arrêt des dépenses marketing et publicité.
- . Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

#### Impact sur la Trésorerie :

Le cash disponible au 30 juin 2020 était supérieur à 22 M€, ce qui constitue un niveau historiquement haut.

Le Groupe a encaissé le cash chez ses clients et réduit les stocks grâce à la forte demande du trimestre et à la réouverture en juin 2020 des clients fermés qui avaient besoin de faire des réassorts de leur propres stocks. Il faut aussi noter que l'ensemble du portefeuille client étant assuré par Euler Hermès, le risque d'impayé est limité.

Pour permettre une situation favorable en termes de trésorerie, le Groupe a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

Le Groupe se trouve dans une situation favorable pour aborder la période de Septembre à Décembre 2020, qui concentre la majeure partie du chiffre d'affaires et qui sera riche en sorties de jeux et de nouvelles consoles annoncées par Sony et Microsoft.

#### Incidence de la pandémie à moyen terme :

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, il est possible de confirmer les points suivants :

- . Maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020
- . Maintien des lancements des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant toujours programmés sur l'exercice 2020-2021.
- . Forte appétence des consommateurs pour les produits d'Innelec Multimédia, qui restent des moyens d'évasion peu onéreux en une période de restriction des voyages et des contacts extérieurs. Le confinement et la période qui s'en suit a largement profité aux produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

### **3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS.**

Notes aux états financiers consolidés.

Les données sont présentées en milliers d'euros (€).

#### **Note 3.1 Goodwill**

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Valeur Brute	1 664	1 704	-40
Dépréciation	684	697	-13
<b>Valeur nette</b>	<b>980</b>	<b>1 007</b>	<b>-27</b>

Sociétés	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Dépréciation	net	net
Virtua Concept	801	547	254	254
Autres goodwill (1)	863	137	726	753
<b>Total</b>	<b>1 664</b>	<b>684</b>	<b>980</b>	<b>1 007</b>

(1) Détail des autres goodwill	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Dépréciation	net	net
SAINT MALO / CHALON (2)	689	138	551	578
ULTIMA	108		108	108
DIFINTEL	21		21	21
CV DISTRIBUTION	46		46	46
TOTAL	863	138	726	753

(2) Le fonds de commerce GARDANNE a été cédé sur l'exercice. Sa valeur brute dans les comptes consolidés était de 39 K€

### Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2019	augmentations	diminutions	En cours de cession	31/03/2020
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, licences (1)	8 558	86			8 644
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184		0		3 184
Autres immobilisations incorporelles en cours	164	138			303
<b>Sous total valeurs brutes</b>	<b>11 906</b>	<b>224</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 131</b>
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	5 193	127			5 321
Amort. des autres immobilisations incorporelles	1 234	159			1 393
<b>Sous total amortissements</b>	<b>6 427</b>	<b>286</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 713</b>
	0				0
<b>Valeur nette</b>	<b>5 479</b>	<b>-62</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 417</b>

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ ainsi que de logiciels.

(2) correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

La valeur d'utilité des marques est appréhendée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie. Si la marge incluse dans les flux de trésorerie varie de -1%, la valeur d'utilité diminue de 93k €.

Concernant le taux d'actualisation, si le taux d'actualisation diminue de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité augmente de 1 219k €. Si le taux d'actualisation augmente de 1 point par rapport à celui utilisé, la valeur d'utilité diminue de 895k €.

Innelec Multimedia a acquis en avril 2011, une partie de la clientèle de la société DEG pour une valeur définitive totale de 3,33 M€ dont 0,15 M€ de droits d'enregistrement. La valeur d'acquisition a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement sur 20 ans. La valeur nette à la clôture est de 1.8 M€.

### Note 3.3 Immobilisations corporelles

	31/03/2019	augmentations	dont IFRS 16	diminutions	31/03/2020
<b>Valeurs brutes</b>					
Installations techniques et outillage industriel	2 964	47		2	3 009
Autres immobilisations corporelles	6 580	1 253	1 080	96	7 737
Autres immobilisations corporelles en cours	0	90			90
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>9 544</b>	<b>1 391</b>	<b>1 080</b>	<b>98</b>	<b>10 837</b>
<b>Amortissements</b>					
Installations techniques et outillage industriel	2 797	87		2	2 882
Autres immobilisations corporelles	6 045	821	649	95	6 772
Autres immobilisations corporelles en cours	0				0
<b>Total des amortissements</b>	<b>8 842</b>	<b>908</b>	<b>649</b>	<b>97</b>	<b>9 653</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>703</b>	<b>482</b>	<b>431</b>	<b>1</b>	<b>1 183</b>

### Note 3.4 Actifs Financiers non Courants

	31/03/2019	Juste valeur	acquisitions	cessions	31/03/2020
<b>Valeurs Brutes</b>					
Titres des sociétés non consolidées (1)	4800	-619			4181
Créances rattachées	686			221	465
Autres titres immobilisés	0				0
Autres immobilisations financières	414		4	9	409
<b>Total Valeur brute des actifs financiers</b>	<b>5 900</b>	<b>-619</b>	<b>4</b>	<b>230</b>	<b>5 055</b>
<b>Provisions dépréciations immobilisations financières</b>					
	31/03/2019		dotations	reprises prov.	31/03/2020
Dépréciations des titres non consolidés	-12		-200		-212
Dépréciations des autres immobilisations financières	0				0
<b>Actifs financiers nets non courants</b>	<b>5 888</b>	<b>-619</b>	<b>-196</b>	<b>230</b>	<b>4 843</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	% intérêt	Brut	Prov	Net
<b>Chez Innelec Multimedia</b>				
Difintel Espagne	NS	10	10	0
Focus (2)	3,10%	2 961	0	2 961
Xandrie (1)	1,17%	708	0	708
As de Com	19,00%	2	0	2
<b>Chez Innelec Technologies</b>				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,23%	263	200	63
<b>Total</b>		<b>4 181</b>	<b>212</b>	<b>3 969</b>

(1) IFRS 9 : Dont variation de juste valeur de 374 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

(2) Dont variation de juste valeur de 1 349 K€ comptabilisée en contrepartie des capitaux propres

### Note 3.5 Actifs et Passifs d'impôts différés

### *Actifs d'impôts différés*

	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Différences temporales	232	37	269
Déficits fiscaux reportables	1	0	1
Retraitement clientèle DEG	73	-2	71
Retraitement IFRIC 21	24	14	38
Retraitement IFRS 2	13	14	28
Divers	8	4	12
	<b>350</b>	<b>67</b>	<b>417</b>

Provisions dépréciations des actifs d'Impôts différés	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Dépréciation des actifs d'Impôts différés	-1	1	0

Actifs d'impôts différés nets	350	68	417
-------------------------------	-----	----	-----

### *Passifs d'impôts différés*

	31/03/2019	Variation	31/03/2020
Retraitements de consolidation	160	0	160
Retraitement IFRIC 21	0	5	5
Retraitement Juste valeur FOCUS	78	-33	45
Retraitement IFRS 9 XANDRIE	10	3	13
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>248</b>	<b>-25</b>	<b>222</b>

Les actifs et passifs d'impôts différés n'ont pas été compensés dans les comptes consolidés au 31 mars 2020. Concernant le calcul des impôts différés passifs relatifs à la juste valeur des titres Focus, nous nous sommes placés dans le cadre du régime des plus-values à long terme. Les dividendes sont imposés au taux de droit commun compte tenu de la sortie du régime mère fille, suite à une cession intervenue sur l'exercice précédent amenant un pourcentage de détention inférieur à 5%.

#### **Note 3.6 Stocks**

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnement	38		38	33
Marchandises (1)	9 251	414	8 837	6 753
<b>Total</b>	<b>9 289</b>	<b>414</b>	<b>8 875</b>	<b>6 786</b>

- (1) A la clôture, le Groupe procède à la reprise de toutes les provisions comptabilisées à la clôture précédente et calcule une nouvelle provision.

#### **Note 3.7 Clients et comptes rattachés**

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net

Clients et comptes rattachés (1)	8 566	328	8 238	11 641
<b>Total</b>	<b>8 566</b>	<b>328</b>	<b>8 238</b>	<b>11 641</b>
(1) dont EENE et Dailly	309		309	480

### Note 3.8 Autres créances et comptes de régularisation

	31/03/2020		31/03/2019	
	Brut	Prov.	Net	Net
Fournisseurs débiteurs	4 831		4 831	7 654
Créances sociales et fiscales	3 699		3 699	1 230
Autres créances diverses	62		62	1 059
Charges Constatées d'avance	420		420	210
<b>Total</b>	<b>9 012</b>	<b>0</b>	<b>9 012</b>	<b>10 153</b>
dont				
A moins d'un an	9 012		9 012	10 153
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

### Note 3.9 Trésorerie et endettement financier

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Disponibilités	11 686	10 984	701
<b>Trésorerie brute</b>	<b>11 686</b>	<b>10 984</b>	<b>701</b>
Effets escomptés non échus	-309	-480	171
Crédits spots	-10 671	-7 835	-2 836
<b>Trésorerie nette</b>	<b>706</b>	<b>2 669</b>	<b>-1 964</b>
Dette financière (hors crédits spots)	-4 152	-1 596	-2 556
<b>Endettement financier net</b>	<b>-3 446</b>	<b>1 073</b>	<b>-4 520</b>

### Note 3.10 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 2 849 034 actions ordinaires au nominal de 1.53 € entièrement libérées.

### Composition du capital social

Titres	Valeur Nominal	Nombre au début de de la période	Actions créés dans la période	Actions remboursées dans la période	Nombre en fin de période
Actions	1.53	2 843 308	5 726	0	2 849 034
<b>TOTAL</b>		<b>2 843 308</b>	<b>5 726</b>	<b>0</b>	<b>2 849 034</b>

## Titres auto-détenus

Rubrique	Nombre de titres en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre de titres en fin d'exercice
Actions propres	72380		473	71 907
<b>Total</b>	<b>72 380</b>		<b>473</b>	<b>71 907</b>

Innelec Multimédia détient 71 907 actions propres pour une valeur nette de 353 790 €, présentées en diminution des capitaux propres.

### Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'Administration du 12 Décembre 2018 a constaté l'acquisition définitive de 11 750 actions gratuites par les salariés ou membres de la direction concernés à compter du 12 Décembre 2019.

Trois autres plans ont été décidés :

- en Septembre 2019 avec l'attribution de 5 875 actions gratuites
- en Décembre 2019 avec l'attribution de 12 500 actions gratuites
- en Janvier 2020 avec l'attribution de 14 000 actions gratuites.

Les caractéristiques des plans sont les suivants :

- La valorisation des actions est de 5.10 € pour les 11 750 actions attribuées correspondant au cours de bourse à la date d'attribution soit au 16 décembre 2018. La valorisation des actions en cours d'acquisition correspond au cours de bourse à la date d'attribution soit de 5.82 € pour la provision liée aux 5 875 actions attribuées le 18 septembre 2019, 5.38 € pour la provision liée aux 12 500 actions attribuées le 11 décembre 2019 et 4.80 € pour la provision liée aux 14 000 actions attribuées le 29 janvier 2020.
- Conditions d'acquisition des actions : un an de période d'acquisition suivie d'une période de conservation d'un an.

### Options de souscription d'actions :

Les Assemblées Générales Extraordinaires du 22 septembre 2010 et du 13 septembre 2012 ont autorisé le conseil d'administration à attribuer des bons de souscription d'actions aux dirigeants et / ou aux membres du personnel de la société Innelec Multimédia.

Date du conseil d'administration	Nombre de bons	Prix de souscription en Euros	Date de départ de la période	Date de fin de période	solde des bons exerçables au 31/03/17	nombre de bons exercés au 31/03/2018	nombre de bons annulés	solde des bons exerçables au 31/03/2018	solde des bons exerçables au 31/03/2019
07/02/2012	2 000	8,63	21/06/2016	20/06/2018	2 000	0	0	2 000	0
27/03/2012	3 000	5,95	27/03/2017	26/03/2019	3 000	3 000	0	0	0

### Résultat par action

31/03/2020      31/03/2019

Capital social	4 359 023	4 350 262
Nombre d'actions, déduction faites des actions propres	2 777 127	2 770 928
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements (1)	-0,25	0,56
<b>Dividende par action</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le résultat de base par action et le résultat par action dilué sont quasiment identiques, car le groupe Innelec Multimedia n'a pas émis d'instruments dilutifs significatifs.

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues.

### Calcul du nombre moyen pondéré d'actions (hors actions propres)

	31/03/2020	31/03/2019
Nombre d'actions en circulation	2 849 034	2 843 308
Moyenne pondérée des levées d'options		0
Moyenne pondérée des actions propres	-71 907	-72 380
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture</b>	<b>2 777 127</b>	<b>2 770 928</b>

### Calcul du résultat par action de base

	31/03/2020	31/03/2019
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	2 777 127	2 770 928
Résultat net-part du groupe (en K€)	-707	1 557
<b>Par action (€)</b>	<b>-0,25</b>	<b>0,56</b>

### Calcul du résultat par action dilué

	31/03/2020	31/03/2019
nombre moyen pondéré d'actions en circulation, y compris instruments dilutifs	2 809 502	2 782 678
Résultat net-part du groupe ( en K€ )	-707	1 557
<b>Par action (€)</b>	<b>-0,25</b>	<b>0,56</b>

### Note 3.11 Intérêts Minoritaires

Les réserves et résultat relatifs aux intérêts minoritaires qui sont hors groupe sont non significatifs et sont affectés aux réserves groupe.

### Note 3.12 Provisions pour risques et charges

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/19 et 03/20
Provisions pour risques divers		15	-15
Provisions pour charges ( retraite ) (1)	844	726	118
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>844</b>	<b>741</b>	<b>103</b>
Courant	0	0	0
Non courant	844	741	103
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>844</b>	<b>741</b>	<b>103</b>

(1) Engagements au titre des indemnités de départ à la retraite, c.f. note 2.3.11

### Note 3.13 Passifs financiers

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Emprunts bancaires (2) (3)	1 131	840	291
<b>Emprunts ( part à plus d'un an )</b>	<b>1 131</b>	<b>840</b>	<b>291</b>
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>1 131</b>	<b>840</b>	<b>291</b>
Emprunts bancaires (1) (2) (3)	3 021	756	2 265
<b>Emprunts ( part à moins d'un an )</b>	<b>3 021</b>	<b>756</b>	<b>2 265</b>
Crédits spots	10 671	7 834	2 837
Effets escomptés non échus	309	480	-171
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>14 001</b>	<b>9 070</b>	<b>4 931</b>
<b>Total Passif Financier</b>	<b>15 132</b>	<b>9 910</b>	<b>5 223</b>

(1) dont intérêts courus: 27 K€

(2) voir note 3.20

(3) dont montant souscrit 4 199 K€ et montant remboursé 1 643 K€

### Note 3.14 Autres dettes courantes

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Dettes sur immobilisations	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 121	14 939	-3 818
Dettes fiscales et sociales	1 753	2 810	-1 057
Autres dettes (dont avances et acomptes reçus)	3 757	4 493	-737
<b>Total Autres dettes</b>	<b>16 631</b>	<b>22 242</b>	<b>-5 611</b>
Dont			
A moins d'un an	16 631	22 242	
A plus d'un an			

### Note 3.15 Ventilation du Chiffre d'affaires

#### Par produits

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère Innelec Multimédia, ventilé comme suit :

	EN K€	31/03/2020		31/03/2019		VARIATION 03/20 et 03/19	
		CA	%	CA	%	C A	%
<b>UNIVERS</b>							
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	86 741	84,87%	95 130	87,96%	-8 389	-8,82%
Univers Produits dérivés		8 409	8,23%	5 035	4,66%	3 374	67,01%

Univers Professionnel	Logiciels professionnels	898	0,88%	1 304	1,21%	-406	-31,13%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	2 758	2,70%	3 299	3,05%	-541	-16,40%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	1 007	0,99%	1 326	1,23%	-319	-24,06%
Divers		2 376	2,32%	2 059	1,90%	-2 047	-99,42%
<b>TOTAL ACTIVITES ACTUELLES</b>		<b>99 824</b>	<b>100,00%</b>	<b>108 153</b>	<b>100,00%</b>	<b>-8 329</b>	<b>-7,70%</b>
<b>TOTAL ACTIVITES ABANDONNEE OU CEDEES</b>		<b>3</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>3</b>	<b>NS</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>102 203</b>	<b>100,00%</b>	<b>108 153</b>	<b>100,00%</b>	<b>-8 326</b>	<b>-7,70%</b>

### Par canal de distribution

CANAL DE DISTRIBUTION	31-mars-20		31-mars-19		Variation C.A.	Variation %
	en K	C.A.	%	C.A.		
Autres canaux de distribution	11 572	11,32%	10 371	9,59%	1 201	11,58%
Commerces de proximité et revendeurs traditionnels	9 503	9,30%	11 604	10,73%	-2 101	-18,11%
E-Commerce et vente à distance	5 053	4,94%	4 530	4,19%	523	11,55%
Grande distribution et grands magasins	56 218	55,01%	58 004	53,63%	-1 786	-3,08%
Multispécialistes	17 480	17,10%	21 585	19,96%	-4 105	-19,02%
Divers*	2 376	2,32%	2 059	1,90%	317	15,40%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 202</b>	<b>100%</b>	<b>108 153</b>	<b>100%</b>	<b>-5 951</b>	<b>-5,50%</b>

(\*) Au 31.03.20, la ligne Divers comprend principalement 1 088 K€ de production vendue de services dont 813 K€ de frais de ports refacturés aux clients. Au 31.03.19, la ligne Divers comprend principalement 1 410 K€ de production vendue de services dont 1 042 K€ de frais de ports refacturés aux clients.

### Par zone géographique

Zone géographique	Exercice 2017/2018		Exercice 2018/2019		Exercice 2019/2020	
	M€	%	M€	%	M€	%
France	87,04	86,69%	92,81	85,82%	86,77	84,91%
Europe	7,43	7,40%	9,77	9,03%	10,60	10,37%
Afrique	3,13	3,12%	3,12	2,89%	2,19	2,14%
Autres zones	0,60	0,59%	0,39	0,36%	0,25	0,25%
Divers(*)	2,22	2,21%	2,06	1,90%	2,38	2,32%
<b>TOTAL</b>	<b>100,40</b>	<b>100,00%</b>	<b>108,15</b>	<b>100,00%</b>	<b>102,19</b>	<b>100,00%</b>

### Note 3.16 Autres produits

	31/03/2020	31/03/2019	Variation 03/20 et 03/19
	CA	CA	CA

Autres produits de gestion	0	0	0
Cession d'actifs	0	0	0
Production Immobilisée	-41	164	-205
Autres produits (1)	633	269	364
<b>Total</b>	<b>592</b>	<b>434</b>	<b>159</b>

(1) dont 549 K€ de clients créditeurs non reconnus par les contreparties

### Note 3.17 Autres achats et charges externes

	31/03/2020	31/03/2019	var
Location immobilière	163	817	-654
Location mobilière	120	488	-368
Charges locatives	141	191	-50
Sous-traitance	456	0	456
Dépenses entretien et maintenance	314	363	-49
Assurances	553	517	36
Intérimaires et personnels extérieurs	801	461	340
Transports	1 963	1 831	132
Autres charges externes	3 013	2 631	382
<b>Total</b>	<b>7 525</b>	<b>7 300</b>	<b>225</b>
<i>Dont honoraires</i>	662	774	-111
<i>Dont déplacements, missions</i>	474	436	37
<i>Dont publicités</i>	300	304	-4
<i>Dont frais bancaires</i>	166	196	-30
<i>Dont fournitures</i>	247	239	8
<i>sous-total</i>	1 849	1 949	-100

### Note 3.18 Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent principalement comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019	var
Rémunérations du personnel chargées	6 598	6 474	124
Intéressement et participation	109	0	109
Avantages au personnel	0	0	0
IFRS 2 - Attribution gratuite d'actions	50	48	2
<b>Total</b>	<b>6 757</b>	<b>6 522</b>	<b>235</b>

### Note 3.19 Autres produits et charges opérationnels

Les charges opérationnelles non courantes ne sont pas liées à la crise sanitaire du COVID 19.

### Note 3.20 Amortissements et provisions

	31/03/2020	31/03/2019	var

<b>Dotations aux amortissements, nettes de reprises</b>	<b>1 182</b>	<b>657</b>	<b>525</b>
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur immobilisations			0
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur actif circulant	39	86	-47
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sur risques et charges	103	75	28
<b>Total dotations aux provisions</b>	<b>142</b>	<b>161</b>	<b>-19</b>
<b>Total</b>	<b>1 324</b>	<b>818</b>	<b>506</b>

### Note 3.21 Coût de l'endettement financier

	31/03/2020	31/03/2019	variation 03/20 et 03/19
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	200	358	-158
<b>Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>200</b>	<b>358</b>	<b>-158</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement	-342	-298	-45
Résultat de change sur opération de financement	-19	-37	17
Dotations aux provisions, nettes des reprises de provisions sans objets sur participations	-200	16	-216
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-562</b>	<b>-318</b>	<b>-243</b>
<b>Total du coût de l'endettement financier net</b>	<b>-362</b>	<b>39</b>	<b>-401</b>

### Echéancier des passifs

	31/03/2020	A moins d'un an	De un à cinq ans	Au-delà de cinq ans
<b>Passifs</b>				
Emprunts	4 152	3 021	895	236
Effets escomptés non échus	309	309		
Dettes fournisseurs	11 121	11 121		
Autres dettes	5 732	5 732		
Crédits spots	10 671	10 671		

### Note 3.22 Impôt sur les bénéfices

	31/03/2020	31/03/2019	var
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-764</b>	<b>1 760</b>	<b>-2 524</b>
Charge d'impôt théorique	-214	493	-707
<b>Total charge d'impôt théorique</b>	<b>-214</b>	<b>493</b>	<b>-707</b>
Effet des différentiels de taux d'imposition	0	128	-128

Effet des différences permanentes	157	57	100
Effets des actifs d'impôts non reconnus	0	0	0
Provision pour dépréciation des IDA	0	-475	475
Autres (régularisation IDP)			
<b>Impôt consolidé (1)</b>	<b>-56</b>	<b>203</b>	<b>-260</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>7,39%</b>	<b>11,56%</b>	

(1): Les montants négatifs correspondent à un produit d'impôt

### Note 3.23 Evènements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'État d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31 mars 2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur l'évolution de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire courte terme garanti par l'Etat. Un projet de cession de la totalité des titres FOCUS HOME INTERACTIVE détenus par INNELEC MULTIMEDIA a été annoncé par communiqué de presse le 10 Juillet 2020. Le prix de cession serait de 40 euros par action, pour un total de 6,58 M€.

### Note 3.24 Effectifs

L'effectif du groupe se ventile comme suit :

	31/03/2020	31/03/2019
Cadres	34	29
Agents de maîtrise	24	23
Employés	38	35
<b>total</b>	<b>96</b>	<b>87</b>

### Note 3.25 Rémunération des dirigeants et autres mandataires sociaux

La rémunération totale (y compris les jetons de présence) versée au cours de l'exercice aux mandataires sociaux du groupe Innelec Multimedia s'élève à 458 K€.

	Rém. Fixe	Rém. Variable	Jetons de présence	Av. nature Véhicule	Total K€	Nb d'actions gratuites
Denis THEBAUD	151	55	6	0	212	0
Nicolas BERTHOU	211	31	0	4	246	4 500
Total	362	86	6	4	458	4 500

Il n'est prévu aucun avantage particulier en faveur des mandataires sociaux. Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au-delà des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration du 18 Septembre 2019 a constaté l'attribution définitive de 5 875 actions gratuites auprès des dirigeants et à différents collaborateurs de la société dont 1 500 actions ont été attribuées à M. Berthou. Un second plan a été décidé en Décembre 2019 avec l'attribution de 12 500 actions gratuites dont 3 000 actions ont été attribuées à M. Berthou. Par ailleurs, la société Innelec Multimedia a souscrit à une assurance Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'entreprises (GSC) au profit de Monsieur Nicolas Berthou lui garantissant le versement de 65% d'un an de salaire en cas de départ à l'initiative de la Société (sauf pour faute grave).

Par ailleurs, la société Innelec Multimédia, dans un tel cas, versera 6 mois de salaire complémentaire à Monsieur Berthou. A l'exception de la prime de départ présentée ci-dessus, il n'existe aucune prime de départ prévue au bénéfice d'autres mandataires sociaux ou administrateurs.

### **Note 3.26 Locations simples**

Le groupe finance une partie de son matériel roulant et ses locaux sous la forme de locations simples.

### **Note 3.27 Parties liées**

Le groupe a un engagement triennal pour la location immobilière de ses locaux avec la société Innobat détenue par M. Thébaud. Le bail commercial, dont le loyer annuel est de 523 K€, a commencé à courir le 1er avril 2012 pour expirer au 31 mars 2021.

Une convention de compte courant a été signée entre la société Innelec Multimedia et la société Xandrie-Qobuz au terme de laquelle la société Innelec Multimedia a ouvert un compte courant de 1M€. Cet apport pourra être transformé ultérieurement en augmentation de capital. Il est rémunéré à hauteur de 2.5% et bénéficie de la garantie de la société Nabuboto, actionnaire majoritaire de Xandrie-Qobuz.

### **Note 3.28 Engagements Hors bilan :**

- **Clauses de covenants**

Au 31 mars 2020, Innelec Multimedia SA et ses filiales n'ont pas d'emprunt faisant l'objet de clauses de covenants.

- **Contrats de locations (IFRS 16)**

La norme IFRS 16, homologuée par le Règlement (UE) 2017/1986 du 31 octobre 2017 et publiée au JOUE du 9 novembre 2017, remplace la norme IAS 17 - Contrats de location, ainsi que les interprétations correspondantes (IFRIC 4 - Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 - Avantages dans les contrats de location simple et SIC 27 - Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les principaux impacts sur les comptes consolidés au 31 mars 2020 sont donc les suivants, au titre des contrats, concernés par la nouvelle norme, dans lesquels le Groupe est preneur et actuellement qualifiés de contrats de location simple :

- La constatation d'un droit d'utilisation de 1,8 m€
- La constatation d'une créance au titre de la sous-location de 0,8 m€
- La constatation d'une dette de location de 1,2 m€

L'impact de l'application de la norme IFRS 16 sur le compte de résultat au 31 mars 2020 représente un impact sur le résultat d'exploitation et sur le résultat financier inférieur à 20 k€.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaire à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée. La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

### **Note 3.29 Principaux risques :**

- **Risque de taux**

Les instruments financiers du Groupe étant à taux fixe, ils ne sont pas soumis au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change**

La majorité des transactions étant effectuées en euros, le risque de change est peu significatif.

- **Risque de contrepartie**

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur l'aspect lié aux créances clients. La politique de Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables ne nous apparaît pas comme significative.

Les autres actifs, comprenant notamment des créances fiscales et des droits à remboursement, ne sont ni échus ni dépréciés. Le Groupe estime par ailleurs ne pas être exposé à un risque de contrepartie sur ces actifs.

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Groupe Innelec est géré avec pour objectif prioritaire d'assurer la continuité de ses financements et d'optimiser le coût financier de la dette.

La Direction Générale centralise l'ensemble des besoins de financement du Groupe et les négociations avec les établissements financiers de façon à renforcer la maîtrise des conditions de financement.

Le Groupe dispose de lignes de crédits spots dont le montant s'élève à 10 693 K€ au 31 mars 2020 à échéance 1 mois. Les contrats relatifs à ces lignes de crédit ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers du Groupe ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Les crédits spots sont accordés sous forme d'une avance de fonds contre l'émission d'un billet financier et en contrepartie du versement d'une commission bancaire.

Le Groupe a également recours à l'escompte qui lui permet de bénéficier d'une avance de trésorerie immédiate après la cession de ses effets de commerce contre le règlement d'une commission. Les effets escomptés non échus s'élèvent à 309 K€ au 31 mars 2020.

Depuis le 31 mars 2020, le Groupe n'a contracté aucun nouvel emprunt.

La ventilation des dettes financières du Groupe par échéance est la suivante :

K €	Non déterminé	Moins d'un mois		Entre 1 et 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 à 5 ans		plus de 5 ans		TOTAL
		Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	Nom.	Int.	
Emprunts auprès des établissements de crédit		119,38	4,16	130,28	3,84	374,67	7,60	490,96	4,05			1134,94
Dépôts et cautionnement ( cptes 165-1651)	50,00				0,00			73,75	10,97			134,72
Crédits spots+ Dailly+contrat crédit tva		10692,69										10692,69
Intérêts courus ( cpte 5186)		35,47										35,47
Autres dettes												0,00
<b>Total dettes financières</b>	<b>50,00</b>	<b>10847,54</b>	<b>4,16</b>	<b>130,28</b>	<b>3,84</b>	<b>374,67</b>	<b>7,60</b>	<b>564,71</b>	<b>15,02</b>			<b>11997,82</b>
Total dettes financières au coût amorti		119,38		130,28		374,67		490,96				1115,29
Effets escomptés non échus		208,59		69,05								277,64
<b>total passifs financiers</b>		<b>327,96</b>	<b>0,00</b>	<b>199,33</b>	<b>0,00</b>	<b>374,67</b>	<b>0,00</b>	<b>490,96</b>	<b>0,00</b>			<b>1392,93</b>

### Note 3.30 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires comptabilisés en charge au titre de l'audit des comptes du Groupe Innelec Multimedia s'élèvent à 187 K€ au total.

AU 31-03-2020	INNELEC MULTIMEDIA	JEUX VIDEO & CO	Autres filiales Itech	TOTAL
<b>DELOITTE</b>				
Honoraires liés à la certification des comptes	129	10	4	143
Honoraires liés à d'autres services				
<b>MAZARS</b>				
Honoraires liés à la certification des comptes	44	0	0	44
Honoraires liés à d'autres services				
<b>Total</b>	<b>173</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>187</b>

## 15.1.2. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée Générale de la société INNELEC MULTIMEDIA,

### 1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INNELEC MULTIMEDIA relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### 2. Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés* » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### 3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2.3.17 « *Contrats de location* » et « 3.28 *Engagements Hors bilan* » section « *Contrats de locations (IFRS 16)* » de l'annexe qui exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux contrats de location.

### 4. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Evaluation et comptabilisation des remises, rabais, ristournes et autres coopérations commerciales fournisseurs

Note 2.3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation », section 2.3.7 « Avoirs à recevoir des fournisseurs ».

Risque identifié	Travaux d'audit réalisés
<p>Innelec Multimédia est un distributeur spécialisé, notamment de consoles, jeux et accessoires pour consoles, logiciels de loisirs et professionnels. De par son activité, le groupe a conclu un nombre important de contrats d'achats avec des fournisseurs, dont beaucoup prévoient des rabais, remises et ristournes commerciaux et des coopérations commerciales, essentiellement basés sur les volumes achetés par le groupe. Ces contrats sont majoritairement signés pour des périodes couvrant l'année civile.</p> <p>Les rabais, remises et ristournes et coopérations commerciales reçus ou à recevoir sont comptabilisés en réduction du coût des achats. Pour les contrats concernés, ils sont estimés mensuellement sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Des conditions prévues aux contrats et des volumes d'achats effectués pour la période du 1er avril au 31 décembre 2019, et</li><li>▪ Des conditions, négociées ou encore en cours de négociation à la date d'arrêt des comptes, pour l'année 2020 et des prévisions d'achats pour la période du 1er janvier au 31 mars.</li></ul> <p>Compte tenu du nombre important de contrats, du volume des achats bénéficiant de rabais, remises et ristournes ou de coopérations commerciales, du montant des rabais, remises et ristournes comptabilisés sur l'exercice, du décalage existant entre la période de référence mentionnée au contrat et l'exercice comptable, la correcte évaluation et comptabilisation de ces rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales constituent un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne et des contrôles clés mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales et testé leur efficacité sur un échantillon de contrats.</p> <p>Nos procédures d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Rapprocher, pour une sélection de contrats, les termes commerciaux utilisés dans le calcul des rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales avec les conditions figurant dans les contrats d'achats et accords avec les fournisseurs ;</li><li>▪ Analyser, pour une sélection de contrats, la cohérence des volumes d'achats annuels retenus pour l'estimation des remises, rabais et ristournes de la période du 1er janvier au 31 mars 2020 avec les volumes d'achats de l'exercice précédent ;</li><li>▪ Comparer les évaluations faites lors de la clôture de l'exercice avec les éventuels rabais, remises, ristournes et coopérations commerciales reçus par la société après le 31 mars 2020 et, le cas échéant, avec les contrats signés après cette date, afin d'apprécier la fiabilité du processus d'évaluation ;</li><li>▪ Réaliser des analyses de variation sur les évolutions des ristournes, notamment par rapport à l'évolution des achats correspondants.</li></ul>

### 5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 24 juillet 2020. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

### 6. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société INNELEC MULTIMEDIA dans les statuts constitutifs de la société du 1<sup>er</sup> août 1983 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'Assemblée Générale du 13 mai 1998 pour le cabinet Mazars.

Au 31 mars 2020, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 37<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la 22<sup>ème</sup> année, dont 22 années chacun depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **7. Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **8. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 30 juillet 2020

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

**DELOITTE & ASSOCIES**

Guillaume DEVAUX

Julien RAZUNGLES

## 15.2. Date des dernières informations financières

30 septembre 2020.

## 15.3. Politique de distribution des dividendes

Il est rappelé qu'au cours des 3 derniers exercices, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :

Distribution de dividendes	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Nombre d'actions	2 860 784	2 843 308	2 827 635
Montant global net	- €	554 186 €	551 147 €
Dividende net par action*	- €	0,20 €	0,20 €

\* Sur la base du capital social en fin de chaque exercice

L'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020 s'est prononcée sur une résolution décidant de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2019-2020.

Pour les exercices futurs, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer le développement de la Société, étant entendu qu'une partie des résultats dégagés par INNELEC MULTIMEDIA a vocation à être redistribuée aux actionnaires du Groupe.

#### **15.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage**

#### **15.5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale**

Pour permettre une situation favorable en termes de trésorerie, le Groupe a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE vise uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse important des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

L'objectif reste de rembourser ce PGE à la date anniversaire, soit un an après son obtention et de ne pas l'amortir sur plusieurs années.

En dehors des éléments cités ci-avant, la Société n'a pas connu de changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis la date d'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2020.

## **16. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

### **16.1. Capital Social**

#### **16.1.1. Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits attachés aux actions (article 9 des statuts)**

##### 1 - Principe

Le capital social est augmenté, soit par émission d'actions ordinaires ou d'actions de préférence, soit par majoration du montant nominal des titres de capital existants.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apports en nature, soit en conséquence d'une fusion ou d'une scission.

Elles peuvent aussi être libérées consécutivement à l'exercice d'un droit attaché à des valeurs mobilières donnant accès au capital, dans les conditions prévues aux articles L 225-149 et L 225-177 du Code de Commerce.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission.

##### 2 - Compétence

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider sur le rapport du Directoire ou le cas échéant du Conseil d'Administration d'une augmentation de capital.

L'Assemblée Générale peut déléguer cette compétence au Directoire ou le cas échéant au Conseil d'Administration dans les conditions fixées à l'article L 225-129-2 du Code de Commerce.

Si l'augmentation de capital est réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

L'augmentation de capital par majoration du montant nominal des actions n'est décidée qu'avec le consentement unanime des actionnaires, à moins qu'elle soit réalisée par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission.

##### 3 - Délais

L'augmentation de capital doit, sous réserve des dispositions prévues aux articles L 225-129-2 et L 225-138 du Code de Commerce, être réalisée dans le délai de cinq ans à compter de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire ou de la délégation de compétence.

#### **16.1.2. Capital social (article 8 des statuts)**

Le capital social est fixé à la somme de 4 385 988,27 € divisé en 2 866 659 actions de même catégorie d'une valeur nominale de 1,53 €.

#### **16.1.3. Acquisition par la société de ses propres actions (article 10 des statuts)**

Est interdite la souscription par la société de ses propres actions, soit directement, soit par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société. Les fondateurs ou, dans le cas d'une augmentation de capital, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire, selon le cas, sont tenus, dans les conditions prévues à l'article L 225-251 et au 1er alinéa de l'article L 225-256, de libérer les actions souscrites par la société en violation du 1er alinéa. Lorsque les actions ont été souscrites par une personne agissant en son propre nom mais pour le compte de la société, cette personne

est tenue de libérer les actions solidairement avec les fondateurs ou, selon le cas, les membres du Conseil d'Administration ou du Directoire. Cette personne est en outre réputée avoir souscrit ces actions pour son propre compte.

L'achat par une société de ses propres actions est autorisé dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L 225-207 à L 225-217. Les achats d'actions par une personne agissant pour le compte de la société sont interdits sauf s'il s'agit d'un prestataire de services d'investissement ou d'un membre d'un marché réglementé intervenant dans les conditions du I de l'article 43 de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 de modernisation des activités financières.

L'assemblée générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler.

L'assemblée générale d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé peut autoriser le Conseil d'Administration ou le Directoire, selon le cas, à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la société. L'assemblée générale définit les finalités et les modalités de l'opération, ainsi que son plafond. Cette autorisation ne peut être donnée pour une durée supérieure à 18 mois. Le comité d'entreprise est informé de la résolution adoptée par l'Assemblée Générale. Un rapport spécial informe chaque année l'assemblée générale de la réalisation des opérations d'achat d'actions qu'elle a autorisées et précise en particulier, pour chacune des finalités, le nombre et le prix des actions ainsi acquises, le volume des actions utilisées pour ces finalités, ainsi que les éventuelles réallocations à d'autres finalités dont elles ont fait l'objet. Le Conseil d'Administration peut déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération. Le Directoire peut déléguer à son Président ou avec son accord à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour la réaliser. Les personnes désignées rendent compte au Conseil d'Administration ou au Directoire de l'utilisation faite de ce pouvoir dans les conditions prévues par ces derniers. L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué par tous moyens. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10 % du capital de la société par périodes de 24 mois. La société informe chaque mois l'Autorité des marchés financiers des achats, cessions, transferts et annulations ainsi réalisés. L'Autorité des marchés financiers porte cette information à la connaissance du public. Les sociétés qui font participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise par l'attribution de leurs propres actions, celles qui attribuent leurs actions dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 ainsi que celles qui entendent consentir des options d'achat d'actions à des salariés peuvent utiliser à cette fin tout ou partie des actions acquises dans les conditions prévues ci-dessus. Elles peuvent également leur proposer d'acquérir leurs propres actions dans les conditions prévues par les articles L 443-1 et suivants du Code de Travail. Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital. Ces dispositions sont applicables aux programmes de rachat soumis à l'approbation des assemblées générales se tenant à compter du 1er janvier 2006. En cas d'annulation des actions achetées, la réduction de capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Conseil d'Administration ou au Directoire, selon le cas, tous pouvoirs pour la réaliser. Un rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur l'opération envisagée est communiqué aux actionnaires de la société dans un délai fixé par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions du présent article sont applicables aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé aux fins mentionnées aux articles L 443-1 et suivants du Code du Travail. Dans ce cas, les dispositions du 4ème alinéa du présent article relatives à l'information de l'Autorité des marchés financiers et l'article L 225-212 ne sont pas applicables.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a, sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, autorisé la société à opérer sur ses propres actions en vue de régulariser le marché, conformément aux dispositions des articles L 225-206 et suivants du Code de Commerce et dans la limite légale.

#### 16.1.4. Capital autorisé non émis

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 septembre 2019 et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent Document d'Information. Ces résolutions annulent et remplacent à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure de même nature.

N° de la résolution	Délégations données au Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale Mixte du 29/09/2020	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
16	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 5 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
17	Emission d'actions ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 3 000 000 € Titres de créances : 15 000 000 €	26 mois
19	Emission d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés	100 000 options de souscription ou d'achat de valeurs mobilières donnant accès au capital social	24 mois
20	Attribution d'actions gratuites en faveur des mandataires sociaux et aux membres du personnel, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	Actions : 200 000 (y compris les 44 125 actions gratuites attribuées au 31 mars 2020) Montant : 306 000 €	38 mois

#### 16.1.5. Capital de la société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A l'exception d'un plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le Conseil d'Administration, il n'existe aucun autre instrument donnant accès au capital faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel en circulation.

#### 16.1.6. Evolution du capital social depuis la constitution de la société

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
30-août-83	Constitution de la Société	2 500	100 FRF	-	250 000 FRF	2 500
30-juin-87	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	500 FRF	-	1 250 000 FRF	2 500
30-juin-88	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	900 FRF	-	2 250 000 FRF	2 500
30-juin-89	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	1 700 FRF	-	4 250 000 FRF	2 500
	Division du nominal des actions	40 000	100 FRF	-	4 250 000 FRF	42 500
27-juil.-90	Augmentation de capital par incorporation de réserves et augmentation du nominal des actions	-	160 FRF	-	6 800 000 FRF	42 500
	Emission d'actions nouvelles	5 260	160 FRF	3 818 760 FRF	7 641 600 FRF	47 760

<b>15-mai-92</b>	Augmentation de capital par incorporation de la prime d'émission et de réserves et augmentation du nominal des actions	-	260 FRF	-	12 417 600 FRF	47 760
<b>13-mai-98</b>	Division du nominal des actions	1 194 000	10 FRF	-	12 417 600 FRF	1 241 760
<b>23-juin-98</b>	Emission d'actions nouvelles	310 440	10 FRF	31 975 320 FRF	15 522 000 FRF	1 552 200
<b>28-nov.-01</b>	Fixation de la valeur nominale des actions en euros, augmentation de capital par prélèvement sur les réserves	-	1,53 €	-	2 374 866 €	1 552 200
<b>27-sept.-06</b>	Augmentation de capital par exercice d'options de souscription d'actions	7 520	1,53 €	99 990,40 €	2 386 372 €	1 559 720
<b>24-sept.-08</b>	Exercice de BSA	1 302	1,53 €	-	2 388 364 €	1 561 022
<b>23-sept.-09</b>	Exercice de BSA	68	1,53 €	-	2 388 468 €	1 561 090
<b>22-oct.-09</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	29 287	1,53 €	293 455,00 €	2 433 277 €	1 590 377
<b>22-oct.-10</b>	Exercice de BSA	300	1,53 €	-	2 433 736 €	1 590 677
<b>26-oct.-10</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	21 915	1,53 €	-	2 467 266 €	1 612 592
<b>26-oct.-11</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	23 150	1,53 €	-	2 502 685 €	1 635 742
<b>16-oct.-12</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	12 937	1,53 €	-	2 522 479 €	1 648 679
<b>18-oct.-13</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	8 022	1,53 €	-	2 534 753 €	1 656 701
<b>22-oct.-14</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	4 435	1,53 €	-	2 541 538 €	1 661 136
<b>22-oct.-15</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	11 966	1,53 €	-	2 559 846 €	1 673 102
<b>21-oct.-16</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	10 015	1,53 €	-	2 575 169,01 €	1 683 117
<b>7-déc.-17</b>	Augmentation de capital avec maintien du DPS	673 246	1,53 €	2,97 €	3 605 235,39 €	2 356 363
<b>23-mars-18</b>	Augmentation de capital avec maintien du DPS	471 272	1,53 €	4,42 €	4 326 281,55 €	2 827 635
<b>15-oct.-18</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	9 673	1,53 €	4,42 €	4 341 081,24 €	2 837 308
<b>12-déc.-18</b>	Création d'actions gratuites attribuée définitivement	6 000	1,53 €	-	4 350 261,24 €	2 843 308
<b>15-oct.-19</b>	Augmentation de capital par paiement du dividende en actions	5 726	1,53 €	-	4 359 022,02 €	2 849 034
<b>12-déc.-19</b>	Création d'actions gratuites attribuée définitivement	11 750	1,53 €	-	4 376 999,52 €	2 860 784
<b>17-sept-20</b>	Création d'actions gratuites attribuée définitivement	5 875	1,53 €	-	4 385 988,27 €	2 866 659

## **16.2. Acte constitutif et statuts**

Les statuts constitutifs et à jour de la société immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 554 181 sont librement accessibles auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny.

### **16.2.1. Objet social (article 2 des statuts)**

La société a pour objet directement ou indirectement :

- la commercialisation en France et à l'étranger de tous composants, cassettes, disques, CD-Rom, DVD Vidéo, DVD Rom, figurines, cartes à jouer, livres, CD de musique, E-cigarettes et tous les produits s'y rapportant, et plus généralement tous produits non-réglémentés, tous appareils, matériels, et tous produits électroniques ou électriques se rapportant à l'informatique, l'automation, la régulation, la mesure ou le contrôle, la conception, l'étude et la fabrication desdits produits.
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, magasins se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiques.
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

### **16.2.2. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes (articles 15, 16, 17 et 33 des statuts)**

#### **Article 16. Droits et obligations attachés aux actions**

Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et l'article 41 des présents statuts, aux Assemblées Générales et au vote des résolutions.

Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires sont responsables du passif social dans la limite du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe et la cession comprend tous les dividendes échus et non payés et à échoir, ainsi, éventuellement, que la part dans les fonds de réserves.

Les héritiers, ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens de la société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Franchissement de seuils :

Tout actionnaire agissant seul ou de concert, sans préjudice des seuils du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social visés à l'article L 233-7 du Code de Commerce, venant à détenir directement ou indirectement 1 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou de multiple de ce pourcentage inférieur ou égal à 4 %, est tenu d'informer, par lettre recommandée avec avis de réception, la société dans un délai de 5 jours à compter du franchissement de seuil ; il en informera également l'Autorité des Marchés Financiers dans le délai de 5 jours du franchissement de seuil.

L'information prévue à l'alinéa précédent pour tout franchissement de seuil d'un multiple de 1 % du capital ou des droits de vote est également faite lorsque la participation au capital ou aux droits de vote devient inférieure au seuil mentionné ci-dessus.

Le non respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à la privation des droits de vote dans les conditions prévues par l'article 233-14 du Code de Commerce sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

#### **Article 15. Cession et transmission des actions**

##### 1 - Forme

La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires de leur inscription sur les fiches des "comptes d'actionnaires", prévues par le décret du 2 Mai 1983.

La cession des actions s'opère à l'égard des tiers et de la société par virement de compte à compte conformément aux dispositions légales.

Tout mouvement appelé à débiter un compte de titres est réalisé sur instruction signée du titulaire ou de son représentant.

Pour tous mouvements affectant les comptes de titres, les responsables de la tenue des comptes doivent s'assurer de la capacité du donneur d'ordre ainsi que de la régularité desdits mouvements si les actions ne sont pas entièrement libérées.

La cession doit être acceptée par le cessionnaire. La transmission des actions à titre gratuit en suite de décès, s'opère également par un virement de compte à compte sur justification de la mutation dans les conditions légales.

##### 2 - Délai de négociabilité

Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci.

La négociation de promesse d'actions est interdite, à moins qu'il ne s'agisse d'actions à créer dont l'admission sur un marché réglementé a été demandée, ou à l'occasion d'une augmentation du capital d'une société dont les actions anciennes sont déjà admises aux négociations sur un marché réglementé. En ce cas, la négociation n'est valable que si elle est effectuée sous la condition suspensive de la réalisation de l'augmentation de capital. A défaut d'indication expresse, cette condition est présumée.

#### **Article 17. Indivisibilité des actions**

A l'égard de la société, les titres sont indivisibles sous réserve des dispositions suivantes.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un deux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage. A cet effet, le créancier gagiste dépose les actions qu'il détient en gage, à la demande de son débiteur et en supporte les frais.

Le droit de l'actionnaire d'obtenir communication des documents sociaux appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-proprétaire et à l'usufruitier d'actions.

#### **Article 31. Quorum - Vote - Nombre de voix**

[...]

2 - Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à un vote, toutefois l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mai 1998 a décidé,

sous la condition suspensive de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, l'attribution d'un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative de deux années interrompues minimum au nom du même actionnaire, à compter de l'admission des actions sur le Second Marché de la Bourse de PARIS. Ce droit de vote double est conféré également dès leur émission, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.  
[...]

### **16.2.3. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société**

Néant.

### **16.2.4. Nantissements, garantie et sûreté des actifs**

Néant.

## 17. COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES DU GROUPE

**INNELEC MULTIMEDIA-IMM**  
**Société Anonyme au capital de 4 385 989 Euros**  
**Siège social : Centre d'Activités de l'Ourcq**  
**45, rue Delizy 93692-Pantin Cedex**  
**327 948 626 R.C.S. Bobigny**  
**SIRET 327 948 626 00020 – APE 516G**

22 décembre 2020

## **Rapport du Directoire sur les comptes au 30 septembre 2020**

### **Résultat du premier semestre de l'exercice 2020-2021 (du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 30 septembre 2021) :**

Sont intégrées dans les comptes consolidés présentés ci-dessous les société Innelec Technologies et jeux Vidéo and C°, auxquelles il faut ajouter Konix Ltd et MDA.

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2020 ressort à 44,4 M€ soit une progression de 4,8 % par rapport au 30 septembre 2019. Cela constitue une solide performance dans le contexte actuel.

Cette progression s'appuie sur une forte croissance de 27,8 % au cours du 1<sup>er</sup> trimestre (avril à juin 2020) malgré le confinement et la fermeture des magasins hors GSA. En revanche, notre second semestre est en recul de 7,6 % par rapport au T2 de l'exercice précédent en raison du décalage du jeu FIFA sur le T3 (cela représentait 6,3 M€ de chiffre d'affaires au second trimestre de notre exercice 2019-2020).

La répartition de notre chiffre d'affaires est la suivante :

- Jeux vidéo et consoles : 56 % (58 % au 30 septembre 2019)
- Accessoires Gaming (dont Konix) : 25 % (22 % au 30 septembre 2019)
- Produits dérivés : 8 % (9 % au 30 septembre 2019)
- Autres produits dont cartes prépayées : 11 % (11 % au 30 septembre 2019).

Ces évolutions sont marquées par la progression des accessoires gaming dont Konix de 17,5 %, la forte croissance de Konix : +36,1 %, l'évolution des produits dérivés : -12,3 % en lien avec le confinement, et par la quasi-stabilité des jeux vidéo et consoles (-0,9 %) à la suite du décalage de FIFA au troisième trimestre.

Il convient d'insister particulièrement sur la croissance de 17,5% des accessoires Gaming dont Konix (+ 36,1 %) ce qui permet à notre société de devenir le leader français des accessoiristes tiers (source Panel GSD ventes comparées 2018-19/2019-20 du 1<sup>er</sup> avril à fin novembre 2020) avec une progression de 62 % en valeur pour 302 000 pièces vendues.

La répartition du chiffre d'affaires par circuit de distribution est la suivante :

- Grande distribution et Grands magasins (GSA) : 63,9 % (59,1 % au S1 de l'exercice précédent),
- Multi-spécialistes : 16,2 % (17,6 % au S1 de l'exercice précédent),
- Commerce de proximité et revendeurs professionnels : 9,4 % (9,7 % au S1 de l'exercice précédent)
- Commerce électronique et ventes à distance : 2,8 % (3,6 % au S1 de l'exercice précédent)
- Autres canaux de distribution : 7,7 % (10 % au S1 de l'exercice précédent)

L'évolution du chiffre d'affaires avec la GSA s'explique largement par le confinement qui, surtout au printemps, a favorisé ce type de commerce.

L'évolution comparée du chiffre d'affaires et de la marge brute éclaire particulièrement l'impact de l'amélioration du mix-produit sur la marge brute. Ainsi au cours des trois derniers exercices, l'évolution de ces deux chiffres se présente de la manière suivante :

	S1 18-19	Evolution	S1 19-20	Evolution	S1 20-21
CA	39,2 M€	+ 8,2 %	42,4 M€	+ 4,8 %	44,4 M€
Marge brute	6 M€	+ 6,7 %	6,4 M€	+ 17,7 %	7,6 M€

Trois facteurs viennent précisément expliquer cette évolution dans laquelle la Marge Brute augmente trois fois plus vite que le chiffre d'affaires :

- Evolution favorable du mix produit en lien avec la stratégie mise en place,
- Forte croissance des accessoires,
- Développement des ventes Konix.

Dans ce contexte, les autres achats et charges externes progressent de 2,81 M€ à 3,18 M€ en raison de l'augmentation de frais de logistiques non compensée par des économies sur les salons et les manifestations.

Les charges de personnel sont de 3,29 M€ pour 3,22 M€ au 30 septembre 2019. Cette évolution intègre les coûts de licenciement de 5 personnes pendant le premier trimestre. Après 0,56 M€ d'amortissements et 0,13 M€ de dotations aux provisions nettes de reprise, le Résultat Opérationnel Courant est bénéficiaire de 0,48 M€ à comparer avec une perte de 0,49 M€ au 30 septembre 2019.

Ce résultat est très satisfaisant pour la société qui présente traditionnellement des pertes au premier semestre, devant supporter environ la moitié des charges alors que le chiffre d'affaires est aux environs du tiers de l'exercice, compte tenu de la saisonnalité. Il rappelle que les comptes semestriels n'ont pas été positif depuis ceux du 30 septembre 2008.

Le Résultat Opérationnel non courant de 4,98 M€ représente l'impact dans nos comptes de la cession des 164 635 actions Focus Home Interactive à Neology Holding qui est intervenu le 27 juillet 2020 au prix de 40 € par action. Ces titres avaient été acquis le 31 mars 2014 au prix de 9,10 € l'action.

Cette opération représente une amélioration de la trésorerie disponible de 6,6 M€ et une contribution au résultat net de plus de 5 M€.

Après Impôts sur les sociétés (0,05 M€) et résultat financier (-0,08 M€), le Résultat Net Part du Groupe se traduit par un bénéfice de 5,42 M€ (-0,47 M€ au 30 septembre 2019).

Le total du bilan consolidé est de 72,52 M€. Les capitaux propres représentent 22,09 M€ aux actifs non courants de 10,08 M€. Les actifs courants sont de 62,44 M€ et les passifs courants représentent 48,51 M€. La trésorerie s'élève à 19,28 M€.

Au niveau des ratios financiers, nous notons une amélioration de la marge brute d'autofinancement (0,93 M€ contre 0,12 au 30 septembre 2019). L'endettement net passe de 6,53 M€ à 5,97 M€ et le ration Endettement net/Capitaux propres est de 27,03 %. Il était de 34,10 % au 30 septembre 2019.

La trésorerie nette de clôture qui était de -4,45 M€ au 30 septembre 2019 est de 8,45 M€ au 30 septembre 2020. Elle est minorée d'avances fournisseurs de 6,3 M€ payées aux fournisseurs et notamment pour le jeu FIFA qui n'a été livré qu'en octobre 2020.

### **Evénements intervenus postérieurement à la clôture :**

Depuis, notre Assemblée Générale du 29 septembre 2020, notre société a mis en place la nouvelle gouvernance décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans sa séance du 30 septembre 2020, Le Conseil de Surveillance élu lors de l'Assemblée Générale, a choisi Monsieur Denis Thébaud en tant que Président et Monsieur Jean-Pierre Bourdon en tant que Vice-Président. Par ailleurs, Monsieur Nicolas Berthou a été nommé Président du Directoire et Messieurs Sébastien Rams et Juan Vidueira ont été nommés membres du Directoire.

Dans sa séance du 3 décembre 2020, le Conseil de Surveillance a coopté comme membre du Conseil de Surveillance Madame Laura Barnac. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de ratifier la nomination de Madame Barnac. La durée du mandat de Madame Barnac a été fixé à 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes clos le 31 mars 2024.

D'autre part, dans sa séance du 22 décembre 2020, le Conseil de Surveillance a décidé de confirmer le comité d'Audit dans ses fonctions. Ce comité est Présidé par Monsieur Jean-Pierre Bourdon. Les membres sont Madame Martine Depas, Monsieur Christian Tellier et Monsieur Denis Thébaud.

Enfin, en application de la décision de l'Assemblée Générale, le Directoire a mis en œuvre la procédure visant à transférer la cotation des actions de la société du marché Euronext C au marché Euronext Growth. Le transfert devrait avoir lieu dans la première quinzaine de février 2021.

En matière d'évolution des risques, notre société a fait l'objet d'une cyber-attaque par le virus « Emotet » vraisemblablement d'origine russe, et un ransomware qui a crypté 25 serveurs sur les 50 en activité dans l'entreprise. Il s'agit exclusivement de serveurs sous Windows.

En revanche, ni notre ERP (Tolas), ni notre WMS (Ciuch), ni notre système de prise de commandes (Commando) n'ont été affectés. Innelec Multimédia a donc pu continuer son activité sans aucun dommage.

Parallèlement, notre service informatique s'est investi en vue de remonter les fichiers. Au 31 décembre 2020, 99 % des fichiers étaient consultables et remis en route.

Notre société avait contracté une assurance auprès d'Euler Hermès qui lui permet de récupérer les frais engagés pour la récupération de données.

Pour le futur, l'entreprise est en train de mettre en place de nouveaux systèmes de sécurité renforcés pour le début de 2021 pour limiter au maximum les risques d'une nouvelle attaque et ses conséquences.

Par ailleurs, dans le cadre de la crise sanitaire, différentes mesures efficaces ont été mises en place pour protéger nos collaborateurs et pour adapter le Groupe à la situation sanitaire créée par la Covid 19, notamment la mise en œuvre des mesures barrières (masques, distanciation) et le recours au télétravail pendant les deux confinements.

Pour le reste, nous ne notons aucune évolution des risques identifiés dans le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020 qui est disponible sans frais et sur simple demande auprès de la société ainsi que sur le site internet de la société ([www.innelec.com](http://www.innelec.com)).

Aucun risque nouveau n'est apparu depuis.

### **Perspectives pour le second semestre 2020-2021 (1<sup>er</sup> octobre 2020-31 mars 2021)**

Dans un contexte sanitaire toujours non maîtrisé, des moteurs de croissance sont en place pour assurer des perspectives pour le trimestre en cours :

-Lancement de jeux attendus (animal Crossing, FF7, Last of Us, Fifa 2021, COD, Spiderman, Assassin's Creed, etc...) ; Le troisième trimestre de notre exercice 2020-2021 est exceptionnel à cet égard.

-Arrivée des nouvelles générations de consoles et accessoires : Xbox série X et Sony PS5 : Des machines dans le cadre de la crise sanitaire, la puissance n'a jamais été égalée et qui répondent à une forte appétence des joueurs. Malgré un lancement réussi sur la base de volumes extrêmement limités, il faut considérer le potentiel de remplacement d'un parc de plus de plus de 8 millions de consoles.

-Poursuite de la dynamique de croissance sur l'activité Licensing :

-Konix® : mise sur le marché de nouvelles gammes complètes d'accessoires pour le gaming (par exemple la licence Naruto), élargissement de gammes existantes, et conquête de l'international jusque-là impactée par la crise sanitaire,

-Produits dérivés : maintien des volumes malgré les deux confinements, partenariat de distribution exclusif (Panini dans les DROM COM), distribution exclusive France de produits des marques Crash, Halo, Call of Duty, Marvel, distribution exclusive GSA de produits dérivés des marques : The Mandalorian, Pokémon, Nintendo, distribution exclusive GSA de la gamme de figurines Roblox.

Tous ces éléments font que le Directoire d'Innelec Multimédia aborde ce second semestre avec confiance et espère réaliser une bonne croissance au cours de la période, tout en sachant que les conséquences de la crise sanitaire peuvent influencer sur le succès espéré.

Le Directoire

Attestation du rapport financier semestriel

comptes au 30.09.2020

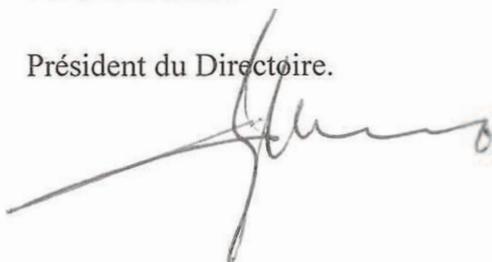
J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du Groupe INNELEC et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Pantin,

Le 19 janvier 2021,

Nicolas Berthou

Président du Directoire.



# **INNELEC MULTIMEDIA**

Société anonyme

45 rue Delizy, PANTIN 93500, FR

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle**

Période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

Mazars  
61, rue Henri Régnault  
92400 Courbevoie

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre

# INNELEC MULTIMEDIA

Société anonyme

45 rue Delizy, PANTIN 93500, FR

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020

---

Aux actionnaires de la société INNELEC MULTIMEDIA

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société, relatifs à la période du 1er avril 2020 au 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Directoire le 15 janvier 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## **Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité établi le 15 janvier 2021 commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 18 janvier 2021

Les commissaires aux comptes

Document original signé par

Mazars

Deloitte & Associés

Guillaume Devaux    Benjamin HADDAD

# COMPTES SEMESTRIELS RESUMES

1<sup>ème</sup> SEMESTRE 2020 / 2021

## BILAN CONSOLIDE

### Actif

En K€	notes	sept-20	sept-19	mars-20
Goodwill	3.1	980	968	980
Immobilisations incorporelles	3.2	5 742	5 515	5 417
Immobilisations corporelles		986	1 334	1 185
Actifs financiers non courants	3.3	1 947	6 274	4 845
Actifs d'impôts différés	3.10	425	369	416
<b>Actifs non courants</b>		<b>10 079</b>	<b>14 459</b>	<b>12 843</b>
Stocks		8 889	8 563	8 875
Clients		18 986	25 338	8 238
Autres créances	3.4	15 279	9 010	9 012
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalent de trésorerie		19 284	7 157	11 686
<b>Actifs courants</b>		<b>62 438</b>	<b>50 068</b>	<b>37 811</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>72 517</b>	<b>64 528</b>	<b>50 654</b>

### Passif

En K€	notes	sept-20	sept-19	mars-20
Capital	3.5	4 377	4 350	4 359
Réserves liées au capital		14 215	14 517	14 534
Réserves consolidées		-1 548	1 134	-8
Résultat consolidé groupe		5 419	-474	-707
Actions propres		-378	-379	-354
<b>Capitaux Propres Consolidés</b>		<b>22 085</b>	<b>19 149</b>	<b>17 824</b>
Dont Intérêts Minoritaires		0	0	0
Provisions à long terme		730	759	844
Passifs financiers non courants	3.6	1 016	1 183	1 131
Autres dettes non courantes		0	0	0
Passif d'impôts différés		176	281	222
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 922</b>	<b>2 223</b>	<b>2 196</b>
Provisions à court terme		0	0	0
Dettes fournisseurs	3.7	18 905	22 510	11 121
Passifs financiers courants	3.6	24 386	12 642	14 003
Autres dettes courantes	3.7	5 219	8 004	5 510
<b>Passifs courants</b>		<b>48 510</b>	<b>43 156</b>	<b>30 634</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>72 517</b>	<b>64 528</b>	<b>50 654</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En K€	notes	sept-20	sept-19	mars-20
Chiffre d'affaires, hors taxes	3.8	44 415	42 378	102 293
Autres produits de l'activité		2	195	592
<b>Produit des activités ordinaires</b>		<b>44 417</b>	<b>42 573</b>	<b>102 885</b>
Prix de revient des ventes		-36 835	-36 131	-86 865
<b>Marge brute</b>		<b>7 581</b>	<b>6 442</b>	<b>16 020</b>
Charges externes	3.9	-3 184	-2 816	-6 897
Impôts et taxes		-202	-213	-815
Frais de personnel		-3 290	-3 223	-6 757
Dotations et reprises aux amortissements		-557	-609	-1 194
Dotations et reprises de provisions		127	-81	-130
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>475</b>	<b>-500</b>	<b>227</b>
<i>% du CA HT</i>		1,07%	-1,18%	0,22%
Autres produits et charges opérationnels		0	0	-629
Résultat sur cession de participations consolidées		0	0	0
Résultat sur cession de participations non consolidées		4 978	0	0
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>4 978</b>	<b>0</b>	<b>-629</b>
Produits financiers		49	163	200
Charges financières		-128	-134	-562
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>5 373</b>	<b>-471</b>	<b>-764</b>
<i>% du CA HT</i>		12,10%	-1,11%	-0,75%
Impôt sur les bénéfices	3.10	46	-3	56
<b>Résultat des sociétés intégrées</b>		<b>5 419</b>	<b>-474</b>	<b>-707</b>
Quote part dans le résultat des sociétés M.E.E.		0	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>5 419</b>	<b>-474</b>	<b>-707</b>
<i>% du CA HT</i>		12,20%	-1,12%	-0,69%
Dont, part des intérêts minoritaires		0	0	0
<b>Dont, part du Groupe</b>		<b>5 419</b>	<b>-474</b>	<b>-707</b>
<b>Dont, résultat des sociétés en vue d'être cédés</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Par action en euros</i>	notes	sept-20	sept-19	mars-20
Résultat de base, part du Groupe		1,89	-0,17	-0,25
Résultat dilué, part du groupe		1,89	-0,17	-0,25

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

<b>En euros</b>	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/03/2020</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	5 419	-474	-707
Ecart de conversion			
Ecarts actuariels			
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-2 789	288	-848
Comptabilité de couverture des flux de trésorerie			
Effet d'impôt sur les produits et les charges directement reconnus en capitaux propres			
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôt			
<b>Total des produits et charges comptabilisés sur la période, nets d'impôts</b>	<b>2 630</b>	<b>-187</b>	<b>-1 556</b>
dont, part du Groupe	2 630	-187	-1 556
dont, part des minoritaires			

## Variation des capitaux propres

Variation des capitaux propres ( en K€ )	capital social	Réserves liées au capital (1)	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux Propres
<b>Capitaux propres au 31 mars 2019</b>	<b>4 350</b>	<b>9 142</b>	<b>4 802</b>	<b>1</b>	<b>1 557</b>	<b>19 852</b>	<b>0</b>	<b>19 852</b>
Affectation en réserves			1 557		-1 557	0		0
Distribution de dividendes			-554			-554		-554
Résultat de l'exercice					-707	-707		-707
Augmentation de capital	9	17				26		26
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-791			-791		-791
<b>Capitaux propres au 31 mars 2020</b>	<b>4 359</b>	<b>9 159</b>	<b>5 013</b>	<b>1</b>	<b>-707</b>	<b>17 825</b>	<b>0</b>	<b>17 825</b>
Affectation en réserves			-707		707	0		0
Distribution de dividendes						0		0
Résultat de l'exercice					5 419	5 419		5 419
Augmentation de capital	18	-18				0		0
Ecart de Conversion						0		0
Actions propres						0		0
Autres mouvements (2)			-1 158			-1 158		-1 158
<b>Capitaux propres au 30 septembre 2020</b>	<b>4 377</b>	<b>9 141</b>	<b>3 148</b>	<b>1</b>	<b>5 419</b>	<b>22 086</b>	<b>0</b>	<b>22 086</b>

(1) Primes d'émissions, prime d'apport, prime de fusions, réserves légales

(2) Dont Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente nette des impôts différés

**TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE 30/09/2020**

<b>Flux de trésorerie liés à l'activité (en K€)</b>	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>
Résultat net des sociétés intégrées	5 419	-474
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
+ Dotations aux amortissements et provisions (1)	596	642
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	-153	-15
+ Variation des impôts différés	46	3
+ Vnc des actifs cédés	1 608	39
- produits de cessions d'éléments d'actif cédés	-6 585	-80
+ Amortissement écarts d'acquisition	0	0
+ Elimination quote part société mise en équivalence	0	0
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>932</b>	<b>115</b>
Dividendes recus des sociétés mise en équivalence		
Stock	-14	-1 777
Clients	-10 748	-13 698
Autres créances	-6 220	1 189
Dettes fournisseurs	7 785	7 570
Dettes fiscales et sociales	170	-997
Autres dettes	-464	1 168
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>	<b>-9 491</b>	<b>-6 543</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-8 559</b>	<b>-6 428</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Acquisition d'immobilisations	-684	-1 536
+ Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	6 585	80
+ Dettes sur immobilisations	0	0
- incidence des variations de périmètres	0	0
- Variation des créances financières	13	148
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>5 914</b>	<b>-1 308</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	0	0
Augmentation de capital en numéraire levée d'option	0	0
+ Souscription d'emprunts	12 000	1 807
- Remboursements d'emprunts	-1 586	-1 085
+ Cession acquisition nette actions propres	-24	-5
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>10 390</b>	<b>717</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>7 745</b>	<b>-7 020</b>
Trésorerie d'ouverture nette(2)	706	2 670
Trésorerie de clôture nette (2)	8 451	-4 350

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant

(2) détail variation de la trésorerie nette par rapport au 31/03/2020 ci-dessous

---

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>
Disponibilités	19 284	7 157
Concours bancaires	-10 508	-10 905
Effets escomptés non échus	-326	-602

---

<b>Trésorerie nette</b>	<b>8 451</b>	<b>-4 350</b>
-------------------------	--------------	---------------

---

## ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

### Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés d'Innelec et de ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (international Financial Reporting Standards) applicables au 30 septembre 2020 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 septembre 2020 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34, Information Financière Intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. A ce titre, les états financiers intermédiaires résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Compte tenu du caractère fortement saisonnier de l'activité sur la fin de l'année civile, l'activité du premier semestre est historiquement bien inférieure à celle du second. Au cours des trois derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté en moyenne 40 % du chiffre d'affaires annuel; celui du second semestre a représenté en moyenne 60 % du chiffre d'affaires annuel.

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe dans les états financiers intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2020.

### 1. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation au 30 septembre 2020 porte sur 5 sociétés intégrées globalement. La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation pour la période close le 30 septembre 2020 est la suivante :

<b>Entreprises</b>	<b>Sièges</b>	<b>N° Siret</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Méthode*</b>
INNELEC MULTIMEDIA	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cedex	32794862600020	100%	IG
JEUX VIDEO AND CO	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43480187400018	100%	IG
INNELEC TECHNOLOGIES	45 Rue Delizy 93692 Pantin Cedex	43198050700013	99,99%	IG
KONIX INTERACTIVE LTD	Rooms 1101-04, 38 Gloucester Road, Hong Kong	HK 20217	100%	IG
MULTIMEDIA DISTRIBUTION AFRIQUE	7, Rue Sebta Maarif-Casablanca	299577	100%	IG

\* IG = Intégration globale

Innelec n'a pas de participations dans lesquelles elle exerce un contrôle conjoint ou une influence notable nécessitant une consolidation selon la méthode proportionnelle ou par mise en équivalence.

## **2. PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION**

### **2.1 Principes et modalités de consolidation**

Les sociétés dans lesquelles la société mère INNELEC MULTIMEDIA détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive, sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés intégrées ont établi une situation arrêtée au 30 septembre 2020.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

Lorsque la prise de contrôle d'une entreprise entrant dans le périmètre de consolidation suivant la méthode de l'intégration globale a lieu en cours d'exercice, seuls les produits et les charges postérieurs à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat.

Conversion des états financiers établis en devises : les comptes de la filiale Konix Interactive Limited étant établis en Hong Kong Dollars et ceux de Multimedia Distribution Afrique en Dirhams Marocains, ils ont été convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- au cours de clôture pour les postes de bilan
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat,
- les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en réserves de conversion.

Compte-tenu de la performance opérationnelle du groupe et des perspectives d'activité, le principe de la continuité d'exploitation est maintenu.

### **2.2 Recours à des estimations**

Pour l'établissement des états financiers, il a pu être procédé à des estimations ou à la prise en compte d'hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains postes de l'actif et de passif, de produits et de charges. Les résultats réels futurs sont susceptibles de faire diverger ces estimations. Les principales estimations significatives portent notamment sur le montant des engagements de retraites, les impôts différés, la valorisation des actifs incorporels à long terme, les rabais remises ristournes à obtenir des fournisseurs et l'évaluation de certains risques qui sont provisionnés.

La norme IFRS 15 prévoit un modèle unique pour la comptabilisation du chiffre d'affaires. Elle introduit de nouveaux principes en matière de reconnaissance du revenu, notamment au titre de l'identification des obligations de performance ou de l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples. Le Groupe a identifié pour chaque nature de chiffre d'affaires une obligation de performance principale. Par ailleurs, l'allocation du prix de la transaction pour les contrats à éléments multiples n'a pas généré d'impact significatif sur les comptes au 30 septembre 2020.

L'analyse des transactions et contrats représentatifs réalisée pour les différentes sources de revenus significatives du Groupe a mis en évidence que les principes comptables appliqués par le Groupe en matière de reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres revenus opérationnels restent valides dans le cadre de l'application d'IFRS 15.

La reconnaissance du chiffre d'affaires est prise en compte lors de la prise de contrôle des marchandises par les clients du Groupe, c'est à dire à l'expédition ou à leur mise à disposition de l'entrepôt.

La norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers et de passifs financiers. Ces principes ont remplacé à compter du 1er janvier 2018 ceux énoncés par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». La norme IFRS 9 a notamment introduit :

-une nouvelle classification des instruments financiers, fondée sur le modèle de gestion et les caractéristiques contractuelles des instruments financiers,

-un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers, fondé sur les pertes de crédit attendues, en remplacement du modèle jusqu'alors basé sur les pertes avérées,  
-de nouveaux principes en matière de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

## **2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation**

### **2.3.1 Immobilisations incorporelles**

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- \* Un caractère identifiable et séparable ;
- \* Le contrôle d'une ressource ;
- \* L'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en goodwill.

#### ***Immobilisations incorporelles identifiables***

Les actifs incorporels acquis par le groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Ils sont principalement constitués des marques, goodwills, portefeuille clients, de la plate-forme internet et de logiciels acquis.

Les logiciels et la plate-forme internet font l'objet d'un amortissement pour dépréciation sur une durée de deux à cinq ans, selon le mode linéaire.

La clientèle acquise auprès de la société DEG a été intégralement affectée à des relations clients et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 20 ans.

Les goodwills et les marques ne sont pas amortis.

Tous ces actifs peuvent faire l'objet d'une dépréciation dès lors que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité (Cf.2.3.3).

#### ***Goodwill***

Conformément à la norme IFRS 3 révisée, le goodwill est évalué à la date d'acquisition des titres de la société acquise. Le Goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Les goodwills ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible de survenir. Toutes les dépréciations constatées sont irréversibles.

Conformément à la mesure transitoire autorisée par IFRS 1 « première adoption des IFRS », les acquisitions et regroupements d'entreprises comptabilisées avant le 1er avril 2004 n'ont pas été retraités, et les goodwills comptabilisés à cette date, ont été inscrits dans le bilan d'ouverture du 1er avril 2004 pour leur montant net d'amortissement devenant leur nouvelle valeur comptable en IFRS.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » ci-après.

### **2.3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en linéaire suivant leur durée d'utilité prévue. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Nature des Biens	Durées (1) d'amortissement
Matériel industriel	4 à 8
Agencements, aménagements installatic	10
Matériel de Transport	5
Matériel de bureau et informatique	5
Mobilier	10

(1) exprimées en années

### 2.3.3 Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciations d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeurs. Le test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée. (Marques et Fonds de commerces principalement).

### 2.3.4 Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courant et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Les titres de participation non consolidés sont des actifs disponibles à la vente présentés en actifs financiers non courants.

Les titres de participations non consolidés correspondent à des entités non contrôlées ou à des sociétés sans activité. Ils sont enregistrés au prix d'acquisition et font l'objet d'une éventuelle provision pour dépréciation en fonction de leur valeur d'usage à la clôture de la période, laquelle est appréciée par rapport à la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, éventuellement rectifiés, pour tenir compte de l'intérêt de détenir ces sociétés, de leurs perspectives de développement et des plus-values potentielles sur valeurs d'actif.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées dans les capitaux propres.

Les autres titres sont des instruments de capitaux propres évalués conformément à la norme IFRS 9 à la juste valeur par résultat par défaut. La norme permet sur option de faire le choix, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de comptabiliser la variation de juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour ces titres, seuls les dividendes peuvent être comptabilisés en résultat.

Le Groupe Innelec comptabilise les variations de juste valeur dans les capitaux propres selon l'option retenue.

Pour les titres cotés sur un marché actif, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur d'un instrument n'est pas déterminée de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Le prêt consenti à une entreprise associée étant adossé à un emprunt et soumis aux mêmes modalités de remboursement, n'est pas concerné par la norme IFRS 9.

Les dépôts et cautionnements sont évalués en fonction de leur recouvrabilité.

Il n'y a pas d'actifs financiers échus impayés et non dépréciés.

### 2.3.5 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré (CUMP). Le prix pondéré est calculé en fonction du coût d'achat, déduction faite des rabais commerciaux, des coopérations commerciales assimilées à

des remises et autres éléments similaires, auquel sont rajoutés les frais de transport. Les stocks de marchandises sont dépréciés, référence par référence, en fonction de leur obsolescence, de leur potentialité de vente et du taux de rotation. Les références pour lesquelles un accord de retour est prévu avec les fournisseurs ne sont pas dépréciées.

Chaque année, la société procède à la reprise de toutes les provisions précédentes et calcule une nouvelle provision. Celle-ci est donc la provision totale sur les stocks, constituée non pas au cours de la période, mais au fil du temps.

### **2.3.6 Créances courantes**

Les créances d'exploitation sont valorisées à leur valeur nominale et prennent en comptes les Effets Escomptés non Echus.

Il existe de nombreux contrats d'achats et accords avec les fournisseurs prévoyant des rabais, remises et ristournes commerciales basés sur le montant des achats annuels, les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles.

Au 30 septembre, les ristournes à obtenir des fournisseurs font l'objet d'une évaluation basée sur les achats des 9 premiers mois de l'année civile.

Elles sont comptabilisées en réduction du coût des achats.

Les créances clients dont la date d'échéance de leurs factures est dépassée de plus de 120 jours, sont imputées au compte « client douteux ». Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque potentiel de non-recouvrement apparaît. La provision est fondée sur une appréciation individuelle du risque de non recouvrement.

La nouvelle norme IFRS 9 concernant les pertes de crédit attendues sur les créances commerciales n'a pas d'impact significatif au 30 septembre 2020 compte-tenu du fait que la totalité des créances commerciales fait l'objet d'une assurance-crédit et que les pertes constatées sur les exercices antérieures sont jugées non significatives.

### **2.3.7 Conversion des opérations en devises**

#### Transactions en devises étrangères :

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de change de la couverture qui leur est affectée. En fin de période, elles sont converties au cours de clôture. Les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

#### Conversion des comptes des filiales étrangères :

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture. Le cas échéant, des écarts de conversion sont comptabilisés directement en réserves de conversions et sont présentés dans la rubrique « autres éléments du résultat global ». Les opérations au compte de résultat sont évaluées au cours moyen de la période.

### **2.3.8 Provisions pour risques et charges**

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19R. L'évaluation de ces engagements résulte d'une projection d'un calcul actuariel en fonction des mêmes hypothèses retenues au 31 mars 2020 et fait l'objet d'un ajustement d'expérience (Turn-over et augmentation de salaires).

### **2.3.9 Passifs financiers**

- Non courants

La partie des emprunts dont le terme est à plus d'un an est comptabilisée au coût amorti et est présentée en passifs financiers non courants.

- Courants

Les passifs financiers courant tiennent compte de la part à moins d'un an des emprunts, des effets escomptés non échus (contrepartie des comptes clients § 2.3.6) et des crédits spot.

Les passifs financiers comprennent les emprunts liés aux retraitements des contrats de locations en application de la norme IFRS 16.

### **2.3.10 Produits des activités ordinaires**

En application de la norme IFRS 15, les ventes réalisées par Innelec sont comptabilisées en « produits des activités ordinaires ». Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans le cadre de l'activité de distribution, nettes de ristournes sur ventes, ainsi que les redevances sur les marques (dont ULTIMA, STRATAGAMES, DIFINTEL JE CONSOLE). Les ventes sont comptabilisées lors du transfert de contrôle, c'est-à-dire, le plus souvent à la date d'expédition.

Les redevances sont comptabilisées immédiatement. Il est accordé des remises qui sont définies contractuellement. Il est tenu compte dans la comptabilité des avoirs à établir en fonction d'un tableau de suivi des remises à accorder. Les règles de retours sont définies contractuellement. Aucun retour n'est accepté hors délai, sauf cas exceptionnel.

Le groupe n'a aucun accord de rachat de biens vendus.

### **2.3.11 Marge Brute**

Le « prix de revient des ventes » intègre les achats nets de ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

### **2.3.12 Coût de l'endettement financier net**

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période.

### **2.3.13 Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Une convention d'intégration fiscale est en vigueur. Les sociétés entrant dans le périmètre de l'intégration fiscale sont les suivantes :

- INNELEC MULTIMEDIA
- INNELEC TECHNOLOGIES
- JEUX VIDEO AND CO (EX ULTIMA GAMES)

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt appliqué à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable. En application de la norme IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

### **2.3.14 Contrats de location**

L'application de la norme IFRS 16 "Contrats de location", obligatoire à compter de l'exercice ouvert au 1<sup>er</sup> avril 2019, a conduit le Groupe à émettre des hypothèses et des estimations afin de déterminer la valeur des droits d'utilisation et de la dette de loyer. Celles-ci sont principalement liées au taux marginal d'endettement et aux impacts du retraitement de la sous-location immobilière avec la société XANDRIE.

Le changement le plus significatif introduit par IFRS 16 est l'abandon pour les preneurs de la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, la nouvelle norme traitant tous les contrats de location comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an au 1er avril 2019, ainsi que les contrats portant sur des actifs de peu de valeur (inférieur à 5 000 €), ne sont toutefois pas concernés par ces nouvelles dispositions.

Les taux d'actualisation retenus dans ces estimations s'élèvent à 4% pour les contrats de locations immobilière et 1% pour les contrats de location mobilière.

Ces taux représentent le taux d'endettement marginal du preneur correspondant au taux d'intérêt qu'il obtiendrait pour emprunter les fonds nécessaires à l'acquisition d'un actif de valeur identique à celui du droit d'utilisation, sur une durée et avec une garantie similaires à celles du contrat et dans un environnement économique similaire.

Les calculs ont été effectués selon la méthode rétrospective modifiée.

La typologie des contrats retraités est la suivante :

- Contrats de location immobilière ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de location de matériel de transport.

Le cas particulier de la sous-location a été retraité de la manière suivante :

- le droit d'utilisation des contrats de location a été minoré de la valeur du contrat de sous location reclassée en créance financière ;
- les amortissements des contrats de location ont également été minorés des amortissements du contrat de sous location qui n'est pas considérée comme un actif ;
- la créance financière est minorée chaque année des remboursements calculés.

### **2.3.15 Paiements en actions**

Certains dirigeants et salariés peuvent bénéficier i) de plans d'achat ou de souscription d'achat d'actions leur conférant le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ou ii) de plans d'actions gratuites

La norme IFRS 2 « paiement en actions » requiert l'évaluation et la comptabilisation de tels plans.

Les charges relatives aux plans d'actions gratuites en cours d'acquisition ou dont l'acquisition a été réalisée au cours de l'exercice ont été comptabilisées au 30 septembre 2020. L'impact net d'impôt différé représente une charge de 60 K€.

### **2.3.16 Résultat net par action**

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

Le résultat net dilué par action est calculé en supposant l'exercice de l'ensemble des options existantes et selon la méthode du « rachat d'actions » définies dans IAS 33 « résultat par action ».

### **2.3.17 Information sectorielle**

La société considère qu'elle n'a qu'un seul secteur d'activité, celui de la distribution de ses différents produits (logiciels, jeux et accessoires pour consoles, consoles de jeux, accessoires pour la mobilité, accessoires électroniques et leurs recharges, produits connectés et divers autres produits de loisirs).

Elle réalise la très grande majorité de son chiffre d'affaires en France Dom Tom inclus.

Une information sur le chiffre d'affaires réalisé par type de produits, par canal de distribution et par zone géographique est donnée à la note 3.8.

### **2.3.18 Reconnaissance du revenu lié à des contrats avec les clients**

La norme IFRS 15 est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2018 pour le Groupe. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le principe fondamental de la nouvelle norme est le suivant : la comptabilisation des produits des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit. Le transfert des biens et services doit refléter le transfert du contrôle au client. Il peut se produire à une date donnée (par exemple lors de la livraison d'un bien) ou sur une période donnée (par exemple au fur et à mesure qu'un service est rendu ou qu'un bien est construit).

Comme présenté dans la note 3.8, 99% de notre chiffre d'affaires provient des ventes de marchandises de la société mère, INNELEC MULTIMEDIA.

Le transfert de contrôle intervient, à l'expédition ou à la mise à disposition des clients à notre entrepôt, des marchandises préparées et facturées.

## **2.4 Evènements significatifs de la période**

### **2.4.1 Titres FOCUS**

La cession de la totalité des 164 635 titres FOCUS HOME INTERACTIVE détenus par INNELEC MULTIMEDIA est intervenue le 27 Juillet 2020 au prix de 40 € par action, soit un total de 6,58 M€ encaissés. Cette cession génère une plus-value de 4,98 M€ présentée en Résultat Opérationnel non courant.

### **2.4.2 Covid-19**

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes intermédiaires au 30 septembre 2020.

#### **Impacts sur l'activité**

Durant le premier confinement, tous les clients à l'exception de Cora, Casino et Leclerc avaient cessé leur activité en France métropolitaine et les liaisons sur les DROM COM étaient suspendues. Ces territoires représentent à eux seuls plus du tiers du chiffre d'affaires d'Innelec.

Le Chiffre d'affaires de ces trois enseignes sur la période a progressé de plus de 3.5M€.

Les autres clients étaient fermés sur le mois d'avril et jusqu'à la mi-mai et le Groupe n'a pas pu également livrer ses clients des DROM COM. Cependant la croissance de la GSA a permis de compenser plus que largement la perte sur les autres clients.

Au fur et à mesure de la montée en puissance des ventes de la GSA, le Groupe a fait revenir une partie des effectifs de l'entreprise, dont l'activité n'était pas impactée chez leurs clients. Au 1er juin 2020, Innelec Multimédia avait mis fin au chômage partiel pour ses salariés concernés.

Compte-tenu de la baisse notable de l'activité le Groupe a réduit ses coûts de fonctionnement pendant la période concernée :

- Recours au chômage partiel pour une partie des salariés, empêchés de travailler.
- Baisse des coûts de transports et voyages.
- Arrêt des dépenses marketing et publicité.
- Annulation des déplacements en Chine et aux salons professionnels.

### **Impact sur la Trésorerie**

Le Groupe a eu recours à un PGE à hauteur de 12M€ auprès de 4 groupes bancaires. Ce PGE visait uniquement à donner une flexibilité de trésorerie pendant la période de forte activité, même en cas de baisse importante des encours des assureurs crédits chez les fournisseurs.

### **Incidence de la pandémie à moyen terme**

Même s'il est difficile de prévoir l'évolution de la pandémie et de ses conséquences, il est possible de confirmer les points suivants :

- Maintien du lancement des nouvelles consoles de Sony et Microsoft en fin d'année 2020
- Maintien des lancements des jeux annoncés avec quelques décalages, mais restant toujours programmés sur l'exercice 2020-2021.
- Forte appétence des consommateurs pour les produits d'Innelec Multimédia, qui restent des moyens d'évasion peu onéreux en une période de restriction des voyages et des contacts extérieurs. Le confinement et la période qui s'en suit a largement profité aux produits dont la caractéristique est de pouvoir élargir la communication virtuelle, tout en se distrayant en ligne avec ses amis.

## **2.4.3 Gouvernance**

Depuis, l'Assemblée Générale du 29 septembre 2020, la société INNELEC MULTIMEDIA a mis en place la nouvelle gouvernance décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Dans sa séance du 30 septembre 2020, Le Conseil de Surveillance élu lors de l'Assemblée Générale, a choisi Monsieur Denis Thébaud en tant que Président et Monsieur Jean-Pierre Bourdon en tant que Vice-Président. Par ailleurs, Monsieur Nicolas Berthou a été nommé Président du Directoire et Messieurs Sébastien Rams et Juan Videira ont été nommés membres du Directoire.

### **3. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS**

Les données sont présentées en milliers d'euros (€).

#### **Note 3.1 Goodwill**

	<b>30/09/2020</b>	<b>30/09/2019</b>	<b>31/03/2020</b>
Valeur Brute	1 664	1 664	1 664
Dépréciation	684	697	684
<b>Valeur nette</b>	<b>980</b>	<b>968</b>	<b>980</b>

Les principaux goodwill en valeur nette au 30 septembre 2020 sont les suivants :

Sociétés	<b>30/09/2020</b>		<b>31/03/2020</b>	
	Brut	Dépréciation	net	Net
Virtua Concept	801	547	254	254
Autres goodwills (1)	863	137	726	726
<b>Total</b>	<b>1 664</b>	<b>684</b>	<b>980</b>	<b>980</b>

(1) Détail des autres goodwills	<b>30/09/2020</b>		<b>31/03/2020</b>	
	Brut	Dépréciation	net	Net
SAINT MALO / CHALON (2)	689	138	551	551
ULTIMA	108		108	108
DIFINTEL	21		21	21
CV DISTRIBUTION	46		46	46
<b>TOTAL</b>	<b>863</b>	<b>138</b>	<b>726</b>	<b>726</b>

### Note 3.2 Immobilisations incorporelles

	31/03/2020	augmentations	diminutions	En cours de cession	30/09/2020
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets, licences (1)	8 644	140			8 784
Autres immobilisations incorporelles (2)	3 184				3 184
Autres immobilisations incorporelles en cours	303	308			611
<b>Sous total valeurs brutes</b>	<b>12 131</b>	<b>448</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 579</b>
Amort. des frais de recherche et développement	0				0
Amort. des concessions, brevets, licences	5 320	44			5 364
Amort. des autres immobilisations incorporelles	1 394	79			1 473
<b>Sous total amortissements</b>	<b>6 714</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 837</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>5 417</b>	<b>325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 742</b>

(1) Le poste est principalement constitué de marques pour 3 259 K€, de la plate-forme internet pour 2 633 K€ (totalement dépréciée) ainsi que de logiciels.

(2) Correspond essentiellement au portefeuille de clientèle acquis auprès de DEG

### Note 3.3 Actifs financiers non courants

	31/03/2020	Juste valeur	Acquisitions	Cessions	30/09/2020
<b>Valeurs brutes</b>					
Titres des sociétés non consolidées (1)	4 181	71		2 957	1 295
Créances rattachées	465		5		470
Autres titres immobilisés	0				0
Autres immobilisations financières	411			17	394
<b>Total Valeurs brutes des actifs financiers</b>	<b>5 057</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>2 974</b>	<b>2 160</b>
<b>Provisions dépréciations des immobilisations financières</b>					
Dépréciations des titres non consolidés	-212				-212
Dépréciations des autres immobilisations financières	0				0
<b>Actifs financiers nets non courants</b>	<b>4 845</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>2 974</b>	<b>1 947</b>

(1) Les participations non consolidées sont les suivantes :

	<b>% intérêt</b>	<b>Brut</b>	<b>Prov.</b>	<b>Net</b>
Chez Innelec Multimedia				
Difintel Espagne	NS	10	10	-
Xandrie	1,17%	780	-	780
As de Com	19,00%	2	-	2
Chez Innelec Technologies				
Objective Soft	6,19%	2	2	0
Idm	8,09%	233	0	233
Numecent Holding ltd	0,23%	263	200	63
<b>Total</b>		<b>1 289</b>	<b>212</b>	<b>1 077</b>

### Note 3.4 Autres Créances

	<b>30/09/2020</b>		<b>30/09/2019</b>	<b>31/03/2020</b>
	<b>Brut</b>	<b>Prov.</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Fournisseurs débiteurs	12 333		12 333	4 831
Créances sociales et fiscales	2 466		2 466	3 699
Autres créances diverses	64		64	62
Charges Constatées d'avance	415		415	420
<b>Total</b>	<b>15 278</b>	<b>0</b>	<b>15 278</b>	<b>9 012</b>
dont				
A moins d'un an	15 278	0	15 278	9 012
d'un an à cinq ans				
plus de cinq ans				

Conformément à IAS 37, un actif est comptabilisé lorsqu'il est devenu quasiment certain qu'il y aura une entrée d'avantages économiques.

### Note 3.5 Capitaux propres consolidés

Le capital de la société Innelec est composé de 2 860 784 actions ordinaires au nominal de 1,53 € entièrement libérées.

<b>Titres</b>	<b>Valeur nominale</b>	<b>Nombre au début de l'exercice</b>	<b>Actions créées dans l'exercice</b>	<b>Actions remboursées dans l'exercice</b>	<b>Nombre en fin d'exercice</b>
Actions	1,53	2 849 034	11 750		2 860 784
<b>Total</b>		<b>2 849 034</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 860 784</b>

### Note 3.6 Passifs financiers

	30/09/2020	30/09/2019	31/03/2020	variation 09/20 et 09/19
Emprunts bancaires (1)	881	1 053	996	-172
Dépôts et cautionnements reçus	135	130	135	5
<b>Emprunts ( part à plus d'un an )</b>	<b>1 016</b>	<b>1 183</b>	<b>1 131</b>	<b>-167</b>
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>1 016</b>	<b>1 183</b>	<b>1 131</b>	<b>-167</b>
Emprunts bancaires (1) (2)	13 551	1 134	3 021	12 417
<b>Emprunts ( part à moins d'un an )</b>	<b>13 551</b>	<b>1 134</b>	<b>3 021</b>	<b>12 417</b>
Crédits spots	10 508	10 905	10 671	-397
Effets escomptés non échus	326	602	309	-276
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>24 384</b>	<b>12 641</b>	<b>14 001</b>	<b>11 744</b>
<b>Total Passif Financier</b>	<b>25 400</b>	<b>13 824</b>	<b>15 132</b>	<b>11 576</b>

(1) Dont montant souscrit : 12 000 K€  
Dont montant remboursé : 1 586 K€

(2) Dont intérêts courus : 2 K€

### Note 3.7 Dettes Courantes

	30/09/2020	30/09/2019	31/03/2020	variation 09/20 et 09/19
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 906	22 510	11 121	-3 604
Dettes fiscales et sociales	1 926	1 789	1 753	137
Autres dettes (dont avances et acomptes recus)	3 293	6 215	3 757	-2 922
<b>Total Autres dettes</b>	<b>24 125</b>	<b>30 514</b>	<b>16 631</b>	<b>-6 389</b>
Dont				
A moins d'un an	24 125	30 514	16 631	
A plus d'un an				

### Note 3.8 Ventilation du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé représente pour l'essentiel le chiffre d'affaires réalisé par la société mère INNELEC Multimédia.

Il est donné hors RFA, coopération commerciale et plus globalement, hors toutes opérations ne résultant d'une vente ou d'un retour de marchandises.

#### Par produits

EN K€		30/09/2020		30/09/2019		31/03/2020		VARIATION 09/20 et 09/19	
UNIVERS		CA	%	CA	%	CA	%	CA	%
Univers Console	Consoles, logiciels pour console et accessoires	38 026	86,73%	36 295	85,53%	86 741	86,89%	1 731	4,77%
Univers Produits dérivés		3 300	7,53%	3 755	8,85%	8 409	8,42%	-455	-12,12%
Univers Professionnel	Logiciels professionnels	231	0,53%	504	1,19%	898	0,90%	-273	-54,17%
Univers PC Grand public	CD Rom de loisirs et accessoires PC	1 342	3,06%	1 308	3,08%	2 758	2,76%	34	2,60%
Univers Mobilité et produits connectés	Tablettes, accessoires mobilité, objets connectés	940	2,14%	574	1,35%	1 007	1,01%	366	63,76%
Divers		5	0,01%	0	0,00%	12	0,01%	5	NS
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>43 845</b>	<b>100,00%</b>	<b>42 434</b>	<b>100,00%</b>	<b>99 827</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 411</b>	<b>3,33%</b>

#### Par canal de distribution

CANAL DISTRIBUTION	30/09/2020		30/09/2019		31/03/2020		VARIATION 09/20 et 09/19	
EN K€	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%	C.A.	%
Autres canaux de distribution	3 347	8%	4 240	10%	11 572	12%	-893	-21,06%
Commerce de proximité et revendeurs professionnels	4 114	9%	4 102	10%	9 503	10%	12	0,29%
Commerce électronique et Vente à distance	1 219	3%	1 521	4%	5 053	5%	-302	-19,86%
GRANDE DISTRIBUTION ET GRANDS MAGASINS	28 058	64%	25 097	59%	56 218	56%	2 961	11,80%
Multi-Spécialistes	7 107	16%	7 474	18%	17 480	18%	-367	-4,91%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 845</b>	<b>100%</b>	<b>42 434</b>	<b>100%</b>	<b>99 827</b>	<b>100%</b>	<b>1 411</b>	<b>3,33%</b>

## Par zone géographique

En k€	30/09/2020		30/09/2019		31/03/2020		VARIATION 09/20 et 09/19	
Zone Géographique	CA	%	CA	%	CA	%	CA	%
France	39 788	39,86%	37 598	37,66%	86 769	86,92%	2 190	5,82%
Europe	2 562	2,57%	3 269	3,27%	10 601	10,62%	-707	-21,63%
Afrique	1 344	1,35%	1 405	1,41%	2 191	2,19%	-61	-4,34%
Autres Zones	151	0,15%	162	0,16%	266	0,27%	-11	-6,79%
<b>TOTAL</b>	<b>43 845</b>	<b>43,92%</b>	<b>42 434</b>	<b>42,51%</b>	<b>99 827</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 411</b>	<b>3,33%</b>

## Note 3.9 Autres Achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se détaillent comme suit :

en K€	30/09/2020	30/09/2019	31/03/2020	var 09/20 09/19
Location immobilière	59	96	163	-37
Location mobilière	67	198	120	-131
Charges locatives	84	79	141	5
Sous-traitance	197	0	456	197
Dépenses entretien et maintenance	168	141	314	27
Assurances	260	266	553	-6
Intérimaires et personnels extérieurs	351	169	801	182
Transports	881	752	1 963	129
Autres charges externes (1)	1 116	1 116	3 013	0
<b>Total</b>	<b>3 184</b>	<b>2 816</b>	<b>7 525</b>	<b>368</b>

(1) Dont honoraires	347	292	662
Dont déplacements, missions	51	196	474
Dont publicités	39	151	300
Dont frais bancaires	76	74	166
Dont fournitures	97	101	247
sous-total	610	813	1 849

### 3.10 Impôts sur les Sociétés

Conformément à IAS 12, les actifs d'impôts différés sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôts reportables ne sont comptabilisés que lorsque la récupération est jugée probable.

### 3.11 Effectifs

	30/09/2020	30/09/2019	31/03/2020
Cadres	34	30	34
Agents de maîtrise	24	24	24
Employés	38	35	38
<b>total</b>	<b>96</b>	<b>89</b>	<b>96</b>

### 3.12 Parties liées

Les transactions réalisées avec les entreprises associées représentent des montants peu significatifs. Il n'existe pas, par ailleurs, d'engagements significatifs avec ces sociétés.

### 3.13 Evènements postérieurs à la clôture

#### Transfert de la cotation

En application de la décision de l'Assemblée Générale, le Directoire a mis en œuvre la procédure visant à transférer la cotation des actions de la société du marché Euronext C au marché Euronext Growth. Le transfert devrait avoir lieu dans la première quinzaine de février 2021.

#### Sécurité informatique

La société Innelec Multimédia a fait l'objet d'une cyber-attaque par le virus « Emotet », et un ransomware qui a crypté 25 serveurs sur les 50 en activité dans l'entreprise.

En revanche, ni l'ERP, ni le WMS, ni le système de prise de commandes n'ont été affectés. Innelec Multimédia a donc pu continuer son activité sans aucun dommage.

Parallèlement, le service informatique s'est investi en vue de remonter les fichiers. Au 31 décembre 2020, 99 % des fichiers étaient consultables et remis en route.

La société avait contracté une assurance auprès d'Euler Hermès qui lui permet de récupérer les frais engagés pour la récupération de données.

Pour le futur, l'entreprise est en train de mettre en place de nouveaux systèmes de sécurité renforcés pour le début de 2021 pour limiter au maximum les risques d'une nouvelle attaque et ses conséquences.

#### Evolution de la crise sanitaire Covid-19

Dans le cadre de la crise sanitaire, différentes mesures efficaces ont été mises en place pour protéger nos collaborateurs et pour adapter le Groupe à la situation sanitaire créée par la Covid 19, notamment la mise en œuvre des mesures barrières (masques, distanciation) et le recours au télétravail pendant les deux confinements.

## 18. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent Document d'Information, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande d'INNELEC MULTIMEDIA, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'Information.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès d'INNELEC MULTIMEDIA ou, à l'exception des statuts, sur le site internet de la Société : <https://corporate.innelec.com/> rubrique Investisseurs.

## 19. EVOLUTION DU COURS DE BOURSE AU COURS DE 12 DERNIERS MOIS

Evolution du cours de bourse sur 1 an :



Source : Euronext

Les moyennes ci-dessous sont calculées à partir des données du **03 février 2020 au 01 février 2021** :

- Cours moyen pondéré par les volumes : **4,68** euros ;
- Moyenne des capitaux échangés quotidiennement : **25 281** euros ;
- Moyenne des volumes échangés quotidiennement : **5 399** actions Innelec Multimedia.

Innelec Multimedia a été introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 24 juin 1998.

## 20. ETAT DES COMMUNICATIONS AU COURS DE 12 DERNIERS MOIS

Pendant la durée de validité du présent Document d'Information, les copies des documents suivants peuvent être consultées et/ou demandées au siège de la Société :

- 18/01/2021 – Mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2020-2021
- 14/01/2021 – Agenda de communication financière 2021
- 23/12/2020 – Résultats semestriels 2020-2021
- 12/11/2020 – Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2020-2021
- 30/09/2020 - Compte Rendu Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 29 septembre 2020
- 13/08/2020 - Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> trimestre 2020-2021
- 31/07/2020 – Mise à disposition du Rapport Financier Annuel
- 27/07/2020 – Finalisation cession titres Focus
- 10/07/2020 - Cession titres Focus
- 11/06/2020 - Résultat annuels 2019-2020
- 11/06/2020 - Chiffre d'affaires 4<sup>ème</sup> trimestre 2019-2020
- 11/03/2020 – Chiffre d'affaires 2019-2020 attendu en baisse
- 13/02/2020 - Chiffre d'affaires 3<sup>ème</sup> trimestre 2019-2020
- 12/12/2019 - Résultats Semestriels 2019-2020

## 21. SITUATION DE TRESORERIE

*En milliers d'euros (données non auditées)*

<b>Total des dettes courantes au 31 décembre 2020</b>	<b>23 884</b>
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	23 884

<b>Total des dettes non courantes au 31 décembre 2020</b>	<b>491</b>
- Faisant l'objet de garanties	-
- Faisant l'objet de nantissements	-
- Sans garanties ni nantissements	491

*En milliers d'euros (données non auditées)*

A. Trésorerie	23 785
B. Equivalent de trésorerie	1 028
C. Titres de placement	-
<b>D. Liquidités au 31 décembre 2020 (A + B + C)</b>	<b>24 812</b>
<b>E. Créances financières à court terme au 31 décembre 2020</b>	<b>0</b>
F. Dettes bancaires à court terme	11 500
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	12 384
H. Autres dettes financières à court terme	-
<b>I. Dettes financières courantes à court terme au 31 décembre 2020 (F + G + H)</b>	<b>23 884</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme au 31 décembre 2020 (I - E - D)</b>	<b>(929)</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	491
L. Obligations émises	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	-
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme au 31 décembre 2020 (K + L + M)</b>	<b>491</b>
<b>O. Endettement financier net au 31 décembre 2020 (J + N)</b>	<b>(438)</b>

La société n'a pas connaissance de dettes indirectes ou éventuelles significatives qui ne figureraient pas dans le tableau ci-dessus ou dans les notes annexes aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2020, le montant de trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 438 k€. Le niveau de trésorerie nette à fin décembre est structurellement faible du fait de la très forte saisonnalité de l'activité de la société, avec une part très significative du CA réalisée sur le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable (octobre-décembre) et encaissée sur le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice comptable (janvier-mars).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances sur les 12 mois à venir.

INNELEC MULTIMEDIA n'a pas connaissance d'évolutions significatives par rapport aux données financières établies au 31 décembre 2020.

## 22. DESCRIPTION DE L'OPERATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR LE MARCHE EURONEXT GROWTH PARIS

### 22.1. Motivations de la demande de transfert

Le projet de transfert sur Euronext Growth vise à permettre à la société INNELEC MULTIMEDIA d'être cotée sur un marché plus adapté à sa taille offrant un cadre réglementaire mieux adapté aux PME.

Le projet de transfert de cotation des titres INNELEC MULTIMEDIA vise notamment à simplifier les obligations administratives ainsi que les déclarations s'imposant à la Société, et à réduire les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

### 22.2. Caractéristiques des actions de la Société

#### **Nature et nombre des titres dont l'admission aux négociations est demandée**

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est demandée sont les 2 866 659 actions existantes composant le capital social de la Société d'une valeur nominale de 1,53 euro chacune. Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

Libellé des actions : INNELEC MULTIMEDIA

Code ISIN : FR0000064297

Mnémonique : ALINN

#### **Secteur d'activité**

Code NAF : 4651Z

Classification ICB : 10101050 – Software

#### **Listing sponsor**

Gilbert Dupont agira en tant que Listing Sponsor de la Société.

### 22.3. Calendrier indicatif du transfert de marché de cotation

1<sup>er</sup> février 2021

- Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth

3 février 2021 à 9h

- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions ordinaires de la société Innelec Multimédia sur Euronext Paris
- Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions ordinaires de la société Innelec Multimédia sur Euronext Growth Paris
- Diffusion d'un communiqué de presse par la société et mise en ligne du document d'information

5 février 2021 avant l'ouverture

- Radiation des actions ordinaires de la société Innelec Multimédia sur Euronext Paris (avant bourse)
- Admission des actions ordinaires de la société Innelec Multimédia sur Euronext Growth Paris (à l'ouverture)